



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil général
des
28 et 31 janvier 2011**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2011

-:-

L'an 2011, le vendredi 28 janvier à 9 h 50 et le lundi 31 janvier à 10 h 30, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Claude AGISSON,
M. Léo AIELLO,
M. André AUBERT (jusqu'au rapport n° 4/20 inclus),
Mme Lydie AUTREUX,
M. Pierre BACQUE (à compter du rapport n° 1/02),
M. Jacques BALLOT (jusqu'au rapport n° 4/20 inclus),
M. Jean-Jacques BARBAUX (à compter du rapport n° 5/01),
M. Michel BENARD,
M. Gérard BERNHEIM,
M. André BERQUIER,
M. Jean-Pierre BONTOUX,
M. Jean CALVET,
M. Bertrand CAPARROY,
Mme Anne CHAIN-LARCHE,
M. Bernard CORNEILLE,
Mme Monique DELESSARD,
M. Jean DEY,
M. Vincent ÉBLÉ,
M. Francis ÉLU (jusqu'au rapport n° 2/05 inclus, puis à compter du rapport n° 5/01),
M. Gérard EUDE (jusqu'au rapport n° 2/05 inclus, puis à compter du rapport n° 5/01),
M. Nicolas FENART,
M. Christian FROT,
M. Jean-Paul GARCIA (jusqu'au rapport n° 4/06 inclus, puis à compter du rapport n° 5/01),
M. Jean-Jacques HYEST,
M. Yves JAUNAUX,
M. Jacky LAPLACE,
M. Olivier MORIN (du rapport n° 2/01 jusqu'au rapport n° 4/04 inclus),
M. Jean-Louis MOUTON,
Mme Paule NOURY,
M. Jean-François PARIGI (jusqu'au rapport n° 2/05 inclus, puis à compter du rapport n° 5/01),
Mme Michèle PELABERE,
M. François PERRUSSOT,
Mme Laurence PICARD,
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON,
Mme Danièle QUERCI,
M. Pierre RIGALT,
M. Jean-François ROBINET,
M. Bernard RODIER,
M. Dominique SATIAT (jusqu'au rapport n° 2/05 inclus),

Mme Maud TALLET,
M. Vincent TONI (jusqu'au rapport n° 4/11 inclus, puis à compter du rapport n° 5/01),
M. Didier TURBA,
M. Lionel WALKER.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. André AUBERT à M. Didier TURBA (à compter du rapport n° 5/01),
M. Pierre BACQUÉ à Mme Laurence PICARD (jusqu'au rapport n° 1/01 inclus),
M. Jacques BALLOT à M. Pierre RIGAULT (à compter du rapport n° 5/01),
M. J. Jacques BARBAUX à M. Pierre RIGAULT (jusqu'au rapport n° 4/20 inclus),
M. Francis ÉLU à M. François PERRUSSOT (jusqu'au rapport n° 4/20 inclus),
M. Gérard EUDE à M. Didier TURBA (du rapport n° 2/06 au rapport n° 4/20 inclus),
M. Jean-Paul GARCIA à Mme Paule NOURY (à compter du rapport n° 4/07 jusqu'au rapport n° 4/20 inclus),
M. Olivier MORIN à M. Jean-Claude AGISSON (jusqu'au rapport n° 1/19 puis à compter du rapport n° 4/05 jusqu'au rapport n° 4/20 inclus), et à M. Nicolas FENART (à compter du rapport n° 5/01),
M. Jean-François PARIGI à M. Jean-Jacques HYEST (à compter du rapport n° 2/06),
M. Dominique SATIAT à M. Jacques BALLOT (du rapport n° 2/06 jusqu'au rapport n° 4/20 inclus),
M. Dominique SATIAT à B. RODIER (à compter du rapport n° 5/01),
M. Vincent TONI à B. RODIER (du rapport n° 4/12 jusqu'au rapport n° 4/20 inclus),

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, hormis les délibérations suivantes qui ont été adoptées à la MAJORITE :

- 2/02 « Budget Primitif 2011 – Direction de la Communication » (23 voix POUR, 20 CONTRE),
- 3/01 « Budget Primitif 2011 – Mobilités » (23 voix POUR, 20 CONTRE),
- 7/01 « Budget Primitif pour l'exercice 2011 (Budget Principal) » (23 voix POUR, 20 CONTRE).

Fait à Melun, le 15 avril 2011

Vincent ÉBLÉ
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

J'ai reçu les excuses de Jean-Jacques Barbaux.

Gérard Eude actuellement présent, devra partir dans le courant de l'après-midi pour participer à une réunion du conseil d'administration de l'EPA Plaine de France où nous sommes désormais invités.

2 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se réunira le 7 février à 10 heures 30.

La dernière séance publique de notre mandat se tiendra le vendredi 4 mars à 9 heures avec les commissions techniques le 28 février à partir de 10 heures 30 et la commission des finances le mercredi 2 mars.

3 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates de diverses manifestations pour vos agendas :

- aujourd'hui à 19 heures, réception des vœux pour le personnel du département à Croissy-Beaubourg ;
- lundi 31 janvier à 13 heures 30, rencontre départementale d'accueil du jeune enfant à Briec-Comte-Robert au Safran ;
- mardi 1^{er} février à 14 heures, présentation du schéma de l'enfance à Melun ;
- mercredi 2 février à 18 heures, réunion du conseil participatif du projet de territoire à Melun ;
- mardi 8 février à 14 heures, table ronde sur la dépendance à Melun qui nous permettra de participer au débat national ;
- mardi 1^{er} mars à 17 heures, signatures de contrats sportifs avec remises de places « rêves de sports » à différents clubs pour leurs licenciés et dirigeants.

4 NOUVEAUX ARRIVANTS

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je veux vous présenter des nouveaux arrivants dans les services départementaux depuis notre dernière séance.

Jean-Claude Etienne a été recruté le 30 décembre 2010 en qualité de directeur adjoint des moyens généraux auprès d'Annick Barat. Il s'agit d'une mise à disposition du ministère de la défense pendant deux mois puis d'un détachement.

Jean-Michel Lecoq a été recruté le 3 janvier 2011 en qualité de directeur adjoint à la direction de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation. Il s'agit d'un détachement du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Magali Charmet a été nommée par mobilité interne le 1^{er} février 2011 en qualité de directrice de l'eau et de l'environnement en remplacement de Daniel Arnault.

Merci d'avoir choisi la Seine-et-Marne pour la poursuite de votre carrière. Nous vous faisons pleinement confiance sinon nous ne vous aurions pas recrutés. La Seine-et-Marne est un département attachant. Ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas, vont le découvrir à titre professionnel et peut-être à personnel. Dans ce cas nous vous souhaitons ainsi qu'à vos familles, une bonne installation en Seine-et-Marne et une pleine réussite dans vos fonctions.

5 PROCES-VERBAUX

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues vous avez reçu avec les rapports de cette séance, les procès-verbaux des séances publiques des 26 novembre 2010 et 17 décembre 2010. Vous en avez tous pris connaissance.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je les mets aux voix

Ces procès-verbaux sont adoptés.

6 ACCUEIL DES ARTISANS BOULANGERS

M. LE PRESIDENT. Avant d'examiner nos 80 rapports de la session budgétaire avec sans doute une séance lundi matin - je serais surpris du contraire - je vous indique que nous aurons le plaisir d'accueillir comme chaque année au mois de janvier, à la fin de notre déjeuner, les artisans de la chambre syndicale de la boulangerie conduits par Dominique Laird, président. Nous dégusterons ensemble les galettes qu'ils ont préparées à notre intention.

7 PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues comme nous sommes en session budgétaire, je vous propose avant d'examiner le rapport n° 1-01 de donner la parole à Didier Turba pour nous présenter, comme vice-président chargé des finances, les choix que nous avons effectués. Cela nous permettra ensuite de resituer chaque rapport dans un contexte plus global.

Jean-Claude Agisson souhaite intervenir.

M. AGISSON. Monsieur le président, nous lisons tous avec attention *Seine-et-Marne Magazine*. Le collègue des Capucins n'a jamais été dans Melun-Sud. Je sais que vous avez parfois des problèmes, contrairement à Brie-Comte-Robert ou Saint-Fargeau-Ponthierry, pour trouver une opération dans Melun-Sud, mais n'y collez pas celle de Melun-Nord...

M. FROT. J'ai eu la même chose.

M. LE PRESIDENT. Merci pour cette précision. Je demanderai aux services d'en tenir le plus grand compte.

La parole est à Didier Turba pour présenter le projet de budget 2011.

M. TURBA. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est le septième projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter en séance publique.

Il s'inscrit dans un contexte contraint à cause du contexte national et des décisions gouvernementales. Le taux de croissance de l'année en cours ne dépassera sans doute pas 1,6 %. L'inflation devrait être aux environs de 2 %. La balance commerciale sera largement déficitaire. Les recettes de l'Etat sont en diminution de 2,5 %. La dette publique passera de 83 % en arrondissant à 86 % du PIB. Les prélèvements obligatoires seront en augmentation de 41,9 % à 42,9 % du PIB.

Depuis 2007 les cadeaux fiscaux du gouvernement se chiffrent en milliards d'euros. Ils affaiblissent les recettes de l'Etat et creusent le déficit public. Je vous les rappelle :

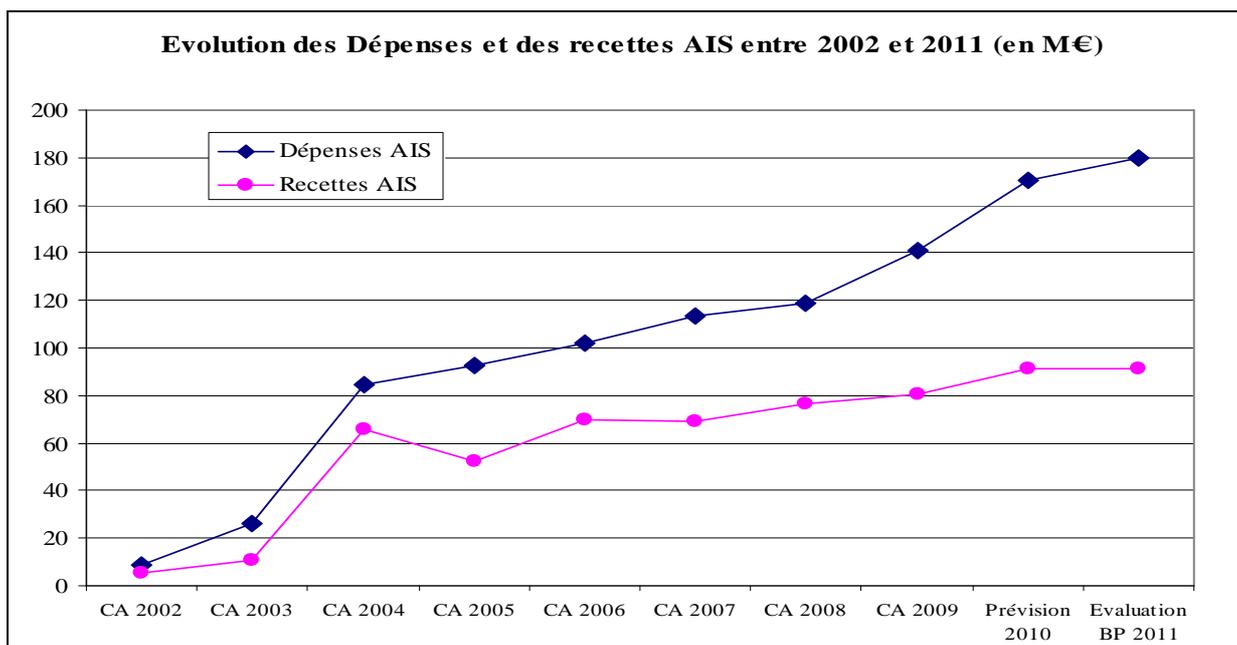
- ✓ la quasi-suppression des droits de successions 8 milliards d'euros ;
- ✓ le bouclier fiscal plus les déductions impôts sur la fortune 1 milliard d'euros ;
- ✓ la détaxation des heures supplémentaires 5 milliards d'euros ;
- ✓ la déduction des intérêts d'emprunts 6 milliards d'euros ;
- ✓ l'exonération des plus-values de cession de filiales 8 milliards d'euros ;
- ✓ les crédits impôt recherche 4 milliards d'euros ;
- ✓ l'exonération de TVA pour les restaurateurs 3 milliards d'euros ;
- ✓ la suppression de la taxe professionnelle pour la part revenant à l'Etat 8 milliards d'euros ;
- ✓ la suppression de l'impôt de bourse 0,3 milliard d'euros ;
- ✓ la suppression de l'impôt forfaitaire pour les PME 2,6 milliards d'euros.

L'Etat s'est ainsi privé en trois ans de 45,9 milliards d'euros de recettes annuelles, pour un déficit estimé à près de 100 milliards d'euros pour 2011.

Tout cela a bien sûr des conséquences pour les Français mais aussi pour les collectivités locales :

- ✓ Une dette de l'Etat qui explose ;
- ✓ La retraite à 60 ans supprimée ;
- ✓ Les remboursements de sécurité sociale sont en baisse ;
- ✓ Des menaces sur toutes les conquêtes sociales ;
- ✓ Le gel des dotations de l'Etat aux communes, départements et régions ;
- ✓ Des suppressions de postes d'enseignants, de policiers, d'infirmières ;
- ✓ Des services publics sacrifiés.

La majorité des Français ne profite pas de ces cadeaux fiscaux ; l'austérité par contre est imposée aux plus fragiles et à toute la classe moyenne.



Les dépenses consacrées aux allocations individuelles de solidarité grèvent notre budget. Ces deux courbes vous montrent assez clairement la différence qui ne cesse de croître entre les dépenses consacrées à ces allocations individuelles de solidarité et la ressource transférée par l'Etat pour y faire face. Je n'ai pas besoin de grands discours pour expliquer cet écart qui va croissant et qui plombe le budget de notre collectivité locale et de tous les autres départements gérés par les uns ou les autres.

J'entends souvent parler de l'utilisation de la croissance de nos recettes. On aurait, pour certains, dilapidé, je ne sais quelle cagnotte. Il est grand temps de mettre fin à ces sornettes.

Entre 2004 et 2011, nos recettes de fonctionnement ont augmenté de 316 M€, passant de 753 M€ à 1069 M€

A quoi ont-elles été utilisées ?

Variation des dépenses contraintes entre 2004 et 2011 :

- RMI / RSA : + 47 M€ ;
 - Personnes âgées : + 20 M€ ;
 - Personnes handicapées : + 64 M€ ;
 - Enfance : + 45 M€ ;
 - SDIS : + 31 M€ ;
 - ATTEE collèges : + 44 M€ ;
 - Routes nationales transférées + 21 M€ ;
 - STIF : + 3 M€ ;
 - Reversement au titre de la péréquation sur les droits de mutation : + 17 M€ ;
- TOTAL : + 292 M€

Au total sur la période 2009-2011, la seule variation des neuf dépenses contraintes, a absorbé plus de 90 % de nos recettes supplémentaires.

Je ne vous parle pas de ce qui a été consommé par l'inflation sur la même période.

J'en viens à la communication, sujet de controverse que vous agitez mes chers collègues de l'opposition, depuis un moment. Je veux le dégonfler en vous montrant la réalité.

- Magazine et autres éditions : 1 069 000 €
- Achats d'espaces : 160 000 €
- Audiovisuel : 10 000 €
- Communication de proximité : 180 500 €
- Budgets de communication délégués qui ne sont pas nouveaux. Il y en avait avant que nous arrivions aux affaires :
 - DGAE : 245 000 €,

- DGAA : 223 000 €,
- DGAS : 60 000 €,
- Total = 1 948 000 € soit 0,16 % du budget consolidé de notre département !

En comparaison le C.G. des Ardennes est à 0,4 %, celui de l'Aube à 0,39 %, celui des Yvelines à 0,37%, celui des Hauts-de-Seine à 0,36 %.

Cette controverse fait pschitt ! Comme a dit un certain Président de la République.

J'en viens au futur budget de la Seine-et-Marne pour tous.

C'est un budget pour tous les Seine-et-Marnais sans augmentation d'impôts, sans aucune suppression de politique publique, mais avec la recherche permanente d'économies de gestion, avec une dette maîtrisée et des priorités claires que sont la solidarité, l'enseignement, le SDIS et la sécurité, l'aménagement et le développement du territoire. (*Mouvements divers et murmures sur les bancs du groupe USM.*)

Je vous demande d'être attentifs au lieu de ricaner sur vos bancs. (*Protestations sur des bancs du groupe USM.*)

Un budget au service de tous les Seine-et-Marnais :

- la solidarité 568 M€ ;
- l'aménagement et le développement du territoire 326 M€ ;
- le développement socio-éducatif culturel et sportif 170 M€ ;
- les moyens généraux 69 M€ ;
- le remboursement de la dette 104 M€ ;
- le prélèvement sur les droits de mutation 17 M€.

Le total est de 1 254 M€.

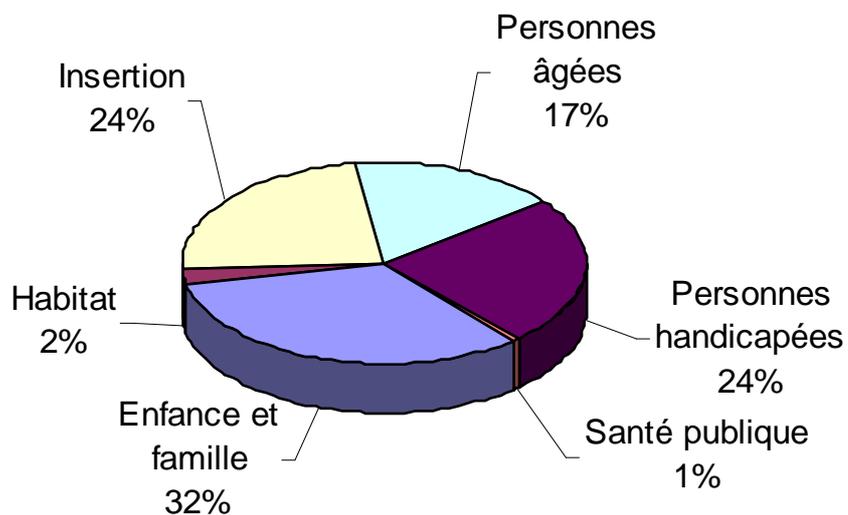
Comment se fait la répartition ? L'an dernier je vous ai promis de consolider la masse salariale avec chacune des politiques publiques que nous menons. Car pour moi cette masse salariale n'est pas une dépense mais une ressource au service des Seine-et-Marnais. Nous pouvons le faire aujourd'hui grâce à un nouveau dispositif. Il n'existait pas de contrôle de gestion. Nous en avons créé un. En dehors de Grand Angle nous n'avons pas d'outil pour une analyse plus fine de nos finances pour bien les ajuster.

Regardons dans le détail la Solidarité

Politiques (en M d'€)	Montant de fonctionnement	Montant d'investissement	Masse Salariale	Total	% BP
Enfance et famille	116,1	0,6	69,3	186,1	15%
Habitat	5,1	5,3	3,6	14,0	1%
Insertion	116,0	0,0	19,2	135,1	11%
Personnes âgées	89,3	1,0	3,5	93,8	7%
Personnes handicapées	133,0	1,5	1,7	136,2	11%
Santé publique	0,4	0,0	2,7	3,1	0%

Total Solidarité	459,9	8,4	100,1	568,4	45%
-------------------------	--------------	------------	--------------	--------------	------------

Répartition du Budget Solidarité

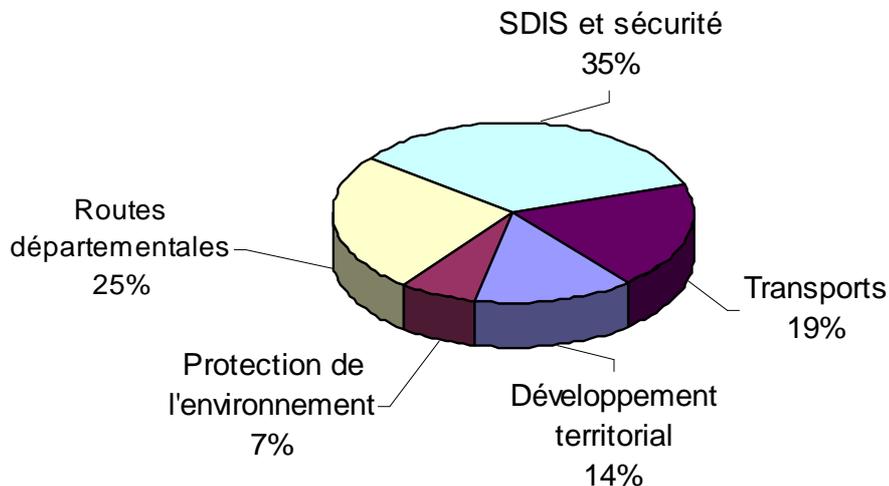


On voit l'effort produit au service de la solidarité et des personnes les plus fragiles dans notre département.

Aménagement et développement du territoire

Politiques (en M d'€)	Montant de fonctionnement	Montant d'investissement	Masse Salariale	Total	% BP
Développement territorial	11,4	32,4	3,0	46,7	4%
Protection de l'environnement	4,5	12,4	5,9	22,8	2%
Routes départementales	10,1	47,7	24,4	82,3	7%
SDIS et sécurité	108,4	3,5	0,0	111,9	9%
Transports	55,9	5,0	1,2	62,1	5%
Total Aménagt et dév. du territoire	190,3	101,0	34,6	325,9	26%

Répartition du Budget Aménagement et Développement du territoire



Développement socio-éducatif, culturel et sportif

Politiques (en M d'€)	Montant de fonctionnement	Montant d'investissement	Masse Salariale	Total	% BP
Culture et patrimoine	9,9	3,1	8,1	21,1	2%
Education formation	33,7	58,4	45,8	138,0	11%
Jeunesse, sports et loisirs	6,9	3,2	1,0	11,1	1%
Total	50,5	64,7	54,9	170,1	14%

Répartition du Budget Développement socio-éducatif, culturel et sportif

Page 8 sur 139

Jeunesse,
sports et loisirs

Culture et
patrimoine

Nous sommes là au cœur des compétences obligatoires du département.

Moyens généraux et remboursement de la dette

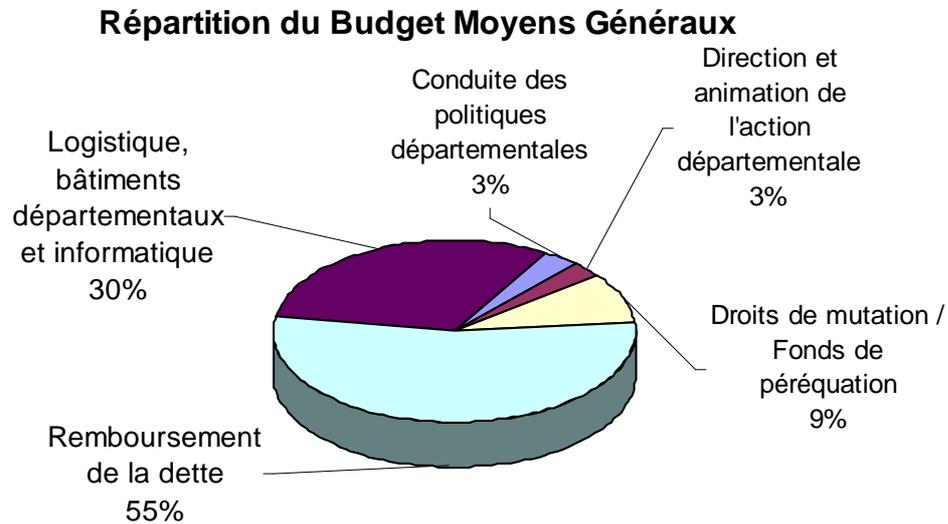
Politiques (en M d'€)	Montant de fonctionnement	Montant d'investissement	Masse Salariale	Total	% BP
Conduite des politiques départementales	1,9	0,0	4,6	6,5	1%
Direction et animation de l'action départementale	0,9	0,0	4,1	5,0	0%
Droits de mutation / Fonds de péréquation	16,9	0,0	0,0	16,9	1%
Remboursement de la dette	29,5	74,4	0,0	103,9	8%

Logistique, bâtiments départementaux et informatique	25,6	15,3	17,0	57,9	5%
Total Moyens Généraux	74,7	89,7	25,7	190,2	15%

Les 1,9 M€ sont essentiellement pour le fonctionnement de notre assemblée départementale.

On nous pique 16,9 M€ dans les droits de mutation.

Le remboursement de la dette représente 8 % du budget du département. On trouve normal aujourd'hui qu'une famille qui achète son logement s'endette à hauteur de 33 %. Il est singulier d'affirmer que le département ne pourra pas rembourser sa dette, seulement 8 % du total de son budget.



Budget primitif 2011



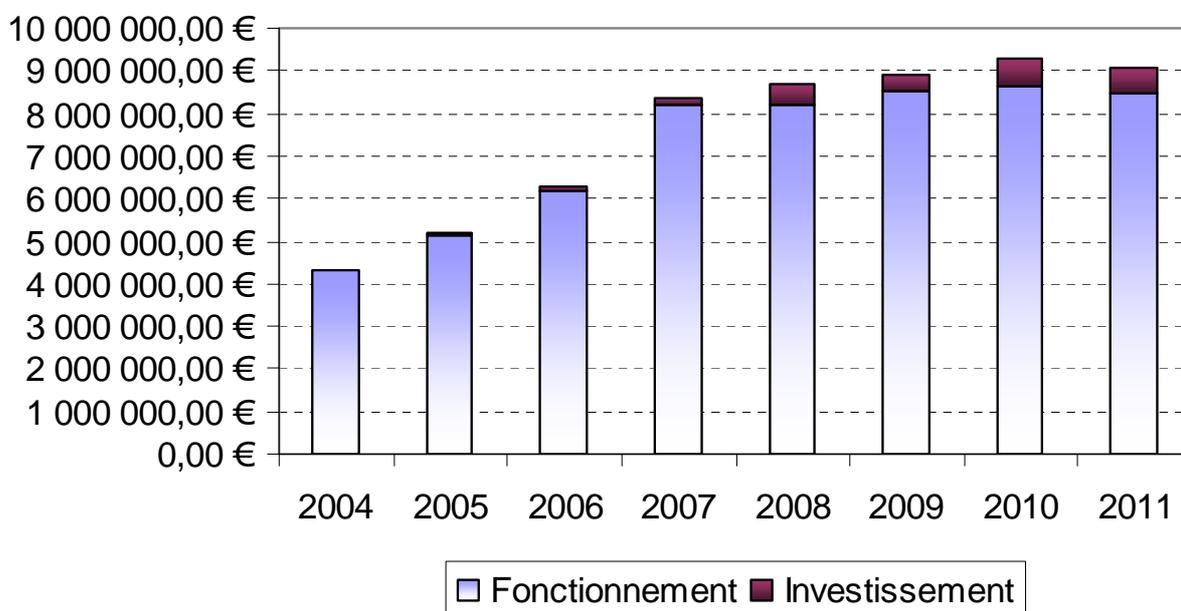
Vous avez là toutes les dépenses du conseil général.

Ce budget est un véritable bouclier social avec 568 M€ consacrés aux dépenses sociales dont : 101,5 M€ pour le RSA, 53,9 M€ pour l'APA, 25 M€ pour la PCH. Soit un total de 180 M€ pour ces trois allocations alors que la recette transférée pour faire face n'est que de 91,5 M€. Il faut avoir ces chiffres en tête.

On peut être de droite ou de gauche, dans l'opposition ou la majorité ; c'est la réalité concrète. Je tiens à insister.

C'est un budget pour la jeunesse : 136 M€ pour les 74 000 collégiens du public ou du privé, 2 M€ pour l'enseignement supérieur, 5,1 M€ pour les activités sportives, 2,4 M€ pour la jeunesse et les loisirs, 420 000 € pour le fonds d'aide aux jeunes.

Accueil de la petite enfance



J'ai souhaité faire un zoom sur **le budget de la petite enfance** car il a considérablement augmenté depuis notre arrivée à la direction de ce département, passant en 2004 d'un peu plus de 4 M€ à plus de 9 M€ en 2011. C'est une priorité pour les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais. Cet effort était nécessaire et justifié.

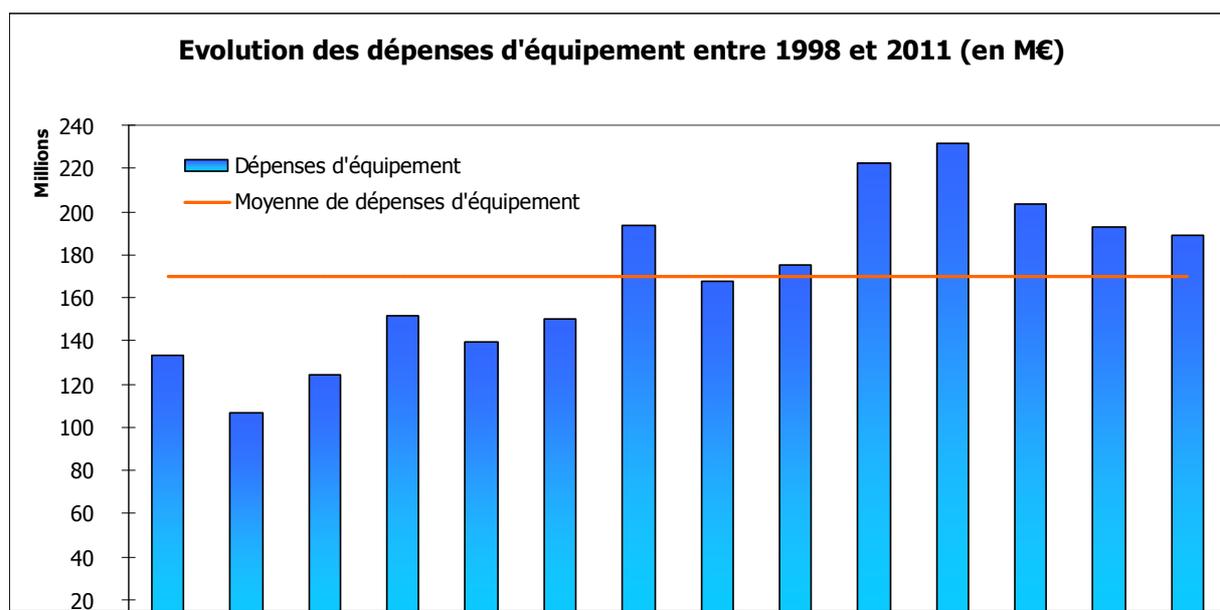
En ce qui concerne **les personnes âgées et handicapées**, on leur consacre 94 M€ pour l'hébergement en établissement, le maintien à domicile et l'APA.

136 M€ sont destinés à la prise en charge des personnes handicapées au travers de l'hébergement en établissement, du maintien à domicile et de la prestation de compensation du handicap.

L'insertion, le développement économique et l'emploi. On compte 135 M€ pour l'insertion dont 101,5 M€ pour l'allocation de solidarité du RSA et 8,7 M€ pour le développement de l'activité économique notamment au travers de l'action de Seine-et-Marne Développement.

La protection de l'environnement, le transport et l'habitat. 23 M€ pour la préservation des espaces naturels sensibles, la mise en œuvre de l'Agenda 21, le plan climat énergie. 62 M€ seront pour faciliter les déplacements des Seine-et-Marnais dont 34,3 M€ pour les transports scolaires et 27,8 M€ pour les transports publics dont 6 M€ pour le service PAM 77 qui connaît un succès croissant. Il y a aussi 86,6 M€ pour l'entretien et l'amélioration des routes et 14 M€ pour l'habitat.

Des investissements qui restent élevés malgré la crise



J'ai choisi de montrer l'investissement entre 1998 et 2011. On voit très nettement qu'il a progressé de façon notable car il y avait des besoins. Il reste élevé malgré les difficultés. Nous devons construire des collèges, des routes, des maisons départementales des solidarités etc.

Malgré les contraintes et sans augmentation fiscale, ce budget est combatif et rigoureux. Il protège les Seine-et-Marnais, priorise l'éducation qui reste le premier poste. Il investit pour l'avenir du département. C'est un budget au service de la Seine-et-Marne et des Seine-et-Marnais.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. Merci mon cher Didier pour cette présentation utile pour avoir une vision d'ensemble claire et concise. Je propose que nous n'engagions pas le débat maintenant. Nous le ferons lors de l'approbation des différents mémoires budgétaires et du mémoire récapitulatif. Nous prenons les rapports.

8 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le domaine d'intervention « développement économique et emploi » comprend 4 actions : l'animation de la vie économique, la compétitivité des entreprises, le développement de nouveaux secteurs d'activités et les infrastructures économiques. Le soutien financier du département pour les actions menées par différents organismes partenaires (SMD, ARD, GIP, DATAGORA et SYMPAV) ; la poursuite des aides économiques en faveur des collectivités et entreprises (requalification des ZA, pôles de compétitivité, renforcement technologique des entreprises, fonds d'aide à l'innovation...) et des nouveaux dispositifs (E-Transformation, fonds d'aide à l'innovation partenariale, fonds départemental attractivité) sont, avec les projets « village Nature » et « Institut FCBA », les principales opérations proposées au BP 2011.

En AP, dépenses d'investissement, nous inscrivons au titre du développement économique et de l'emploi, 10 566 000 € et en recettes d'investissement 41 000 €.

En CP, développement économique et emploi, en dépenses de fonctionnement, nous avons 4 735 220 €. Vous avez le détail dans le rapport. En recettes de fonctionnement, les CP sont de 7 116 € pour l'animation de la vie économique. En dépenses d'investissement on a 3 856 321 € et en recettes d'investissement 41 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis favorable avec une légère modification, le report de l'inscription sur le FCBA. Contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, il n'y a pas de décision prise au sein du SAN du val Maubué. Ce que pourrait faire le département ne pourrait venir qu'en complément de ce que ferait le SAN. Ça ne change pas l'équilibre du budget puisqu'il n'y a aucun crédit de paiement prévu en 2011. On fera les correctifs nécessaires à la DM.

Il faut un peu plus de transparence entre les élus de proximité et le SAN sur cette question d'aménagement et du transfert du FCBA.

M. LE PRESIDENT. Maud Tallet souhaite intervenir sur ce point et sans doute plus globalement.

Mme TALLET. On intervient sur la logique de ce dossier. On ne remet pas en cause la nécessité de rendre attractif le territoire seine-et-marnais y compris par des actions accompagnant les entreprises. On connaît les sommes accordées mais on continue de regretter la faible place de l'emploi dans la « critérisation » pour juger de la pertinence et de la pérennité des aides données. Comme nous le demandons régulièrement, nous aimerions avoir des bilans sur la pérennisation des emplois et pas seulement des transferts d'emplois venant d'ailleurs.

Au moment de grandes difficultés financières qui nécessitent des choix durs y compris dans les nombreux secteurs où nous avons la responsabilité pleine et entière, on souhaite une véritable interrogation sur des aspects plus superficiels : des animations de clubs, des accompagnements de promotions publicitaires.

Nous considérons qu'il faut être extrêmement vigilant concernant l'équilibre général de notre budget. Nous devons avoir une extrême rigueur. Depuis 2004 nous regardons lorsque nous faisons un effort particulier, pour que ça ne plombe pas les autres efforts par ailleurs. Je pense aux 5 M€ pour « village Nature » inscrits. Je sais que c'est nécessaire mais cela ne doit pas empêcher nos interventions sur l'ensemble de notre territoire dans le même type de domaine, les infrastructures, nécessaires pour beaucoup de zones d'activités où travaillent les Seine-et-Marnais d'aujourd'hui. On peut s'inquiéter que les requalifications de ZAC perdent 1 M€ par rapport à 2010. Dans les choix on doit être le plus éclairé possible sur le retour fiscal et les types d'emplois développés.

Vous m'avez tendu la perche monsieur le président, pour que je m'exprime sur le FCBA. J'ai demandé une étude car deux points ne vont pas dans le rapport. Il indique que c'est pour une aide à la valorisation du foncier et on citait EPAMARNE qui est un aménageur public. Vous savez que nous ne voulons pas mettre d'argent de notre département quand il s'agit d'intervenir pour un établissement public dont le rôle est justement d'aménager et dont l'intervention devrait être de faciliter par le prix du foncier, l'arrivée d'équipements nécessaires à la logique d'un territoire. On parle du cluster développement durable et la venue du FCBA est complètement dans ce schéma. EPAMARNE doit être mis à forte contribution sur cette question y compris par le prix du foncier.

Il est écrit qu'il s'agit d'aider à la valorisation du foncier par de l'argent public ce qui me heurtait. Il est aussi fait référence à 500 000 € par le SAN. Je suis élue du SAN et je n'ai jamais vu passer cette somme. J'ai même signé avec le président du SAN une lettre plutôt contraire à cela. Elle expliquait qu'on était prêt à une garantie d'emprunt et à aider à la venue du FCBA mais pas par de l'argent, dans la mesure où ce déménagement était lié à une décision de l'Etat exigeant que le FCBA parte de Saint-Mandé.

Dans le montage de l'EPAMARNE, on a une promesse de vente avec un investisseur qui porte la réalisation donc il a un taux de retour qu'il faut analyser parce que le FCBA est tout à fait en mesure d'assumer l'achat et l'aménagement. Comme maire de Champs-sur-Marne, on me dit qu'on donne à cet investisseur, qu'il fait les locaux du FCBA et qu'en même temps pour rentabiliser il construit 400 chambres d'étudiants. Je considère que le pôle cluster développement durable ne se fera pas à partir simplement du développement de résidences étudiantes. Ça ne peut être que l'accompagnement. Or il n'y a pas de logique d'accompagnement du FCBA par 400 chambres d'étudiants. Cela peut se faire avec des logements normaux.

Quand on s'engage financièrement il faut que l'on ait bien vu la logique de chaque partenaire. Cela ne doit se faire qu'à partir du moment où on a fait la démonstration de l'intelligence du projet. Je suis un peu inquiète. Le directeur du FCBA m'a dit que, dans une part de ce qu'il n'a pas réussi à chiffrer, il y aura le prix du plan social donc des salariés qui ne suivront pas. On ne peut ignorer cet aspect quand on aide.

M. LE PRESIDENT. Ni payé par nous.

Mme TALLET. Ni payé par nous.

M. EUDE. Je ne vois pas de grosses divergences même si on peut avoir des sensibilités un peu différentes.

Pour le FCBA, la demande de report global me semble tout à fait légitime. Je n'étais pas au courant des chambres d'étudiants. J'en ai discuté avec le directeur de l'établissement public qui reconnaît que notre demande est tout à fait légitime pour regarder la cohérence. On se bat pour avoir un développement économique, le cluster étant un moteur de ce développement. Ça doit être équilibré. Ça ne se fera pas par le renforcement de l'aspect étudiant mais bien par le développement économique, la recherche et l'innovation. On est tout à fait en phase.

Maud Tallet a reconnu en commission des finances que de gros efforts avaient été faits, en particulier pour la lisibilité de nos dispositifs. Cela doit être fait de la manière la plus transparente possible mais on a besoin d'aider notre structure économique dans le département.

Tous les ans on fait un rapport sur le nombre d'emplois induits par nos activités, même si c'est toujours difficile. On a une plus grande difficulté à regarder la pérennité dans le temps. J'ai noté la demande. On va essayer d'y travailler. Ce n'est pas toujours simple.

M. FROT. Vous êtes passé dans mon canton en décembre président. Vous avez dit à tous les élus présents : « Les franges ne sont plus pénalisés. » Je ne suis pas d'accord et je vous l'ai dit.

Il y avait des erreurs dans le « Direct canton » qui m'attribuait des subventions qui n'avaient rien à voir avec Lorrez-le-Bocage mais plutôt avec mon voisin. Une subvention de 2008 n'a pas été versée au SIVOM. Vous l'avez inscrite et pas pour un petit montant.

Vous inscrivez dans votre budget un développement économique des franges pour 100 000 €, la CP 2011 étant de 25 000 €. Pour 17 cantons cela fait 1 500 € par canton. Que va-t-on faire avec ça ? On va déplacer une buse et ce sera terminé. Comment développer les franges avec un montant aussi réduit ?

M. EUDE. Dans la politique des franges, nous accompagnons. On répond aux projets y compris de la région. Ces crédits sont pour répondre aux besoins exprimés. S'il y en a d'autres, ce sera pour la DM 1 et la DM 2.

Les politiques d'aménagement et de soutien ne sont pas qu'avec les aides aux franges, politique spécifique de la région. On pourrait discuter de sa pertinence. Jusqu'ici je trouve que ce n'est pas extraordinaire pour répondre aux besoins. Il y a sans doute d'autres moyens. Bertrand Caparroy nous parlera des politiques contractuelles. Il y a aussi les aides des contrats.

M. AGISSON. Maud Tallet m'a enlevé une partie de mon intervention, une fois n'est pas coutume.

En période de crise, l'emploi doit être une priorité absolue. Nous pensons que nous n'allons pas assez loin dans ce domaine pour aider les entreprises.

Pour le « village Nature » il me semble logique qu'une partie soit prise en charge par le tourisme même si c'est toujours le conseil général qui paye. On aurait pu partager les 5 M€ payés par Seine-et-Marne Développement.

Il y a eu des progrès dans la lisibilité mais ce n'est pas encore suffisant. On compte 10 à 12 salons par an à l'étranger. J'ai demandé des comptes rendus au conseil d'administration pour savoir qui participe. L'opposition n'est jamais informée. Vous êtes partis au Japon, à Shanghaï, aux quatre coins du monde et nous n'avons jamais eu la moindre information.

Pour ces différentes raisons, nous nous abstenons sur ce mémoire.

M. CAPARROY. Gérard Eude a évoqué les politiques contractuelles que le département développe dans les territoires avec les CLAIR et les C3D qui s'adressent aux communes et aux bassins de vie. C'est une des aides que le département apporte au développement des territoires.

Je veux insister sur l'aménagement numérique qui profite essentiellement aux territoires ruraux. Les efforts ne sont pas faits dans la zone la plus urbanisée où des réseaux existent déjà. C'est essentiellement pour augmenter la capillarité des territoires ruraux. On votera tout à l'heure sur le budget de l'aménagement numérique, une grande part est constituée par l'extension du réseau pour desservir des zones d'activités restées à la marge, améliorer la desserte.

Je suis venu dans le canton de Christian Frot où j'ai rencontré des entrepreneurs. Je leur ai expliqué les possibilités du réseau. J'attends le retour, qu'ils se manifestent et utilisent le réseau. « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Nous avons fait l'effort d'amener le réseau. Il faut arrêter de se lamenter sur « je n'ai que 512 » alors qu'à 500 mètres, une antenne permet d'avoir 2 mégas. J'ai donné toutes les indications mais ça ne suit pas.

Les conseillers généraux doivent s'approprier l'équipement mis en place par le département. Quand ils sont saisis du sujet, ils doivent dire ce qu'on a fait. On nous reproche de faire trop de communication mais quand nous sommes sur le terrain on nous dit : « On ne savait pas. »

L'effort en faveur des franges, j'y veille particulièrement dans mon domaine de développement des territoires ruraux. Ce n'est pas une ligne spécifique, c'est veiller à ce que l'ensemble des politiques que nous développons tienne bien compte des territoires ruraux et qu'il n'y ait pas de déséquilibre. Dans tous les domaines, les politiques contractuelles ou l'aménagement numérique, j'ai un regard particulièrement attentif.

M. EUDE. Les 5 M€ de « village Nature » ont été l'objet d'une discussion en interne. Ils ne sont pas directement affectés au développement économique. Si vous voulez mettre 2,5 M€ dans le tourisme ou plus...et moins dans le développement économique, on s'en tape. Il faut mettre cette somme. Ce genre d'argument pour justifier une abstention sur un rapport, me paraît assez ridicule.

Plus sérieusement, monsieur le président, un certain nombre des priorités sont annoncées par des candidats de notre opposition. Elles concernent celles qui ont été enlevées par la loi aux départements.

L'emploi doit être un de nos critères forts. On ne va pas aider des entreprises non créatrices d'emplois ou de richesses. Cela n'aurait pas de sens. Mais la politique de l'emploi est nationale. Nous pouvons éventuellement l'accompagner.

Je remarque que par beaucoup de nos activités, nous sommes en train presque de manière volontaire, trop volontaire, de faire ce qui était dans le passé la mission de l'ANPE. Il faut qu'on soit très prudent sur ces questions. On continue d'accompagner mais c'est au service public de l'emploi d'agir. Nous demander de faire ce qui n'est pas notre mission, est inacceptable.

Le budget du développement économique est très modeste. Je ne m'en plains pas. C'est normal, ce n'est pas sa mission principale. D'autres départements ne peuvent plus faire cet effort. Je pense à la Seine-Saint-Denis voire au Val d'Oise qui ont dû réduire leur budget. Ce n'est pas notre cas. Je vous en remercie monsieur le président.

M. WALKER. L'important n'est pas de le mettre dans le tourisme mais dans notre budget. Derrière il y a des enjeux d'emplois. Le tourisme est aussi de l'économie. Cette somme est au service d'un développement économique et touristique.

Concernant les franges, je veux rappeler la forte politique en matière d'investissement touristique. Le tourisme est un enjeu fondamental. Dans les études et les investissements de la région, les franges sont pleinement bénéficiaires au plan touristique.

Mme PICARD. Je veux réagir au propos de Gérard qui justifie la baisse du développement économique des franges par le fait qu'il n'y aurait pas de projet. C'est un peu facile. S'il y avait des

financements avec une campagne dans les abribus sur les aides aux franges, les emplois et le développement économique, il y aurait des demandes.

M. LE PRESIDENT. Chiche !

Mme PICARD. Dire que dans les franges il n'y a pas de problème de ce type, d'investissement pour les entreprises ou de créations d'emplois, ça me paraît un peu abusif.

M. LE PRESIDENT. Jean-Jacques, sur la réforme territoriale je suppose.

M. HYEST. Non car je ne veux pas polémiquer. Sur ce qui a été voté par le parlement, ce qui est dit est faux. Les textes initiaux n'étaient pas du tout ça, mais il y a quand même eu des évolutions. Je me permets de vous le rappeler. Il ne faut pas parler des projets mais de ce qui a été voté par le parlement.

Le débat sur « village Nature » m'amuse beaucoup. Il fut une époque où le conseil général prit un grand pari de développement économique en accueillant Disney. Il existait de fortes oppositions...

M. EUDE. C'est un certain... Laurent Fabius qui a lancé ça, non ?

M. HYEST. L'Etat a participé ainsi que le département mais il y avait des oppositions.

M. TURBA. Il y a combien d'années ?

M. HYEST. Certains ne croyaient pas au développement de ce parc de loisirs. Il faut quand même s'en souvenir. Aujourd'hui on voit le poids économique.

Dans les communautés de communes, le développement économique est une compétence obligatoire. Immédiatement dans certains secteurs se pose le problème du développement touristique qui est une forme de développement économique.

J'ai une observation générale monsieur le président. Dans les rapports nous avons le montant des opérations initiales. On indique que c'est un programme 2005, 2006 etc. On nous met les crédits de paiement de l'année. Ce qu'on n'a pas c'est le taux de réalisation. Pour des opérations de 2003 ou 2004 il ne reste rien du tout. Dans les rapports il faudrait mettre une ligne indiquant les CP déjà réalisés. Pour « village Nature » on inscrit l'AP mais il n'y aura pas de crédit en 2011 ce qui est normal. On peut boucler une opération de 2005 ou de 2006 mais si elle n'a pas avancé, on peut s'interroger sur l'accumulation des AP. C'est une réflexion...

M. LE PRESIDENT. ...de bon sens. Je me permets d'y répondre immédiatement. Elle est de bon sens sauf éclairage technique de nos services d'une autre nature. Je me suis fait une réflexion un peu de même type en examinant le magazine prochainement diffusé qui évoque le budget. Par exemple pour le collège parc Frot à Meaux nous indiquons 4 M€, investissement propre à l'année de finalisation de ce chantier mais cela ne correspond en aucune façon au coût de la reconstruction dans sa totalité. Quelques esprits simples pourraient penser que cette somme est bien modeste pour un tel équipement alors que la réalité est plus près de dix fois plus.

Il faut donc que nous ayons une vision globale du montant des opérations et de l'état où nous en sommes du déroulé année après année, des crédits de paiement. Cela me paraît utile. Nous l'avons mais il faut aller le chercher.

M. HYEST. L'opposition n'a pas les moyens matériels.

M. EUDE. Je partage l'idée de visibilité. Pour un collège on va au bout des travaux. Généralement la somme des CP sera supérieure à l'AP de départ.

Pour les pôles de compétitivité, dans les années qui suivent, on peut ne pas être au niveau de ce qui avait été prévu. On peut faire un nettoyage au bon moment, permettant une meilleure visibilité de la réalisation des programmes autorisés.

M. FROT. Dans la communication vous anticipez beaucoup trop vite. Vous avez fait de grandes affiches mentionnant le haut débit pour tous à 100 %, il y a quatre ou cinq ans. Pourtant j'ai des communes en bordure de l'Yonne qui ne l'ont pas. Je ne reproche rien à mon collègue Bertrand Caparroy. Il a fallu beaucoup de réunions et on n'est toujours pas à la phase finale.

Mon téléphone portable se coupe sans arrêt à Egreville donc ça n'est pas très au point. Je le répète depuis des mois.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous écrit au ministre monsieur Frot ?

M. FROT. Pas encore.

M. LE PRESIDENT. Pourquoi parlez-vous ici de la téléphonie ?

M. FROT. Je suis abonné SFR depuis vingt ans avec ma voiture. J'ai favorisé lorsque j'étais maire, la mise en place de l'antenne sur le château d'eau. Ça fonctionne à merveille. Pourquoi sur nos portables ça coupe souvent ? J'ai appelé Claudine de nombreuses fois et ça ne bouge pas.

M. LE PRESIDENT. Je ne sais pas qui est Claudine. Quand ça sera Gérard, ça marchera beaucoup mieux pour Christian... (*Sourires.*)

M. AIËLLO. On ne doit pas avoir la même vision du développement des franges, les uns et les autres. Je ne veux pas contredire mon ami Christian Frot. Il sait qu'à chaque fois qu'il veut faire du développement dans son canton, il me trouve à son côté.

Je vous remercie monsieur le président, de ce qui a été fait dans mon canton. En 2004 un des premiers dossiers signés avec Gérard Eude qui s'est déplacé, ce fut 500 000 € pour la ZAC de Saint Donin à Marolles-sur-Seine, nouvel équipement de la CCFF. Malheureusement il n'y a pas eu de développement économique sur cette ZAC mais ce n'est pas la faute du département.

Je me souviens de votre entrevue avec le préfet. Vous m'avez annoncé qu'on allait dépenser 3 M€ dans mon canton pour la ZAC du Bréau. On a réalisé deux giratoires et de la voirie. Cette ZAC mon cher Christian, tu sais très bien qu'elle fonctionne et que c'est du dynamisme économique. Je vous remercie monsieur le président, pour ce développement des franges. Je fais partie des 14 cantons de ces franges. L'opération était purement commerciale, je vous le rappelle.

M. LE PRESIDENT. Merci pour les remerciements.

M. CAPARROY. Je répète que la téléphonie mobile n'est pas de la compétence du département. Il faut que ça soit clair, net et précis. Le département est tout à fait prêt à mettre les points hauts du réseau sem@for à la disposition des opérateurs de téléphonie mobile qui voudraient renforcer la qualité de leur prestation.

Nous savions dès le départ que 7 500 foyers étaient éligibles au réseau départemental parce qu'ils ne pouvaient pas bénéficier de l'ADSL. Aujourd'hui plus de 3 000 ont fait la demande. Nous attendons et nous sommes prêts à répondre aux autres qui n'ont pas encore demandé et dont nous savions qu'ils ne bénéficient pas d'un bon niveau de connexion. Nous les attendons et nous répondrons.

M. LE PRESIDENT. Jean-Jacques ne veut pas entrer dans une polémique sur la loi. Il est tout à fait exact comme il le souligne que la loi votée n'est pas exactement le texte qui avait été présenté, encore moins les longues tribunes de la presse sur ces questions. Il n'en reste pas moins vrai que la répartition des compétences est posée dans le débat public. Pour partie elle est traitée dans cette loi. Elle reste largement ouverte. Elle sera sans doute encore examinée au plan législatif.

Dans ce champ particulier des politiques économiques on est en plein dans ce débat parce qu'on est dans une politique qui n'est pas spécifique aux départements. C'est plutôt une politique régionale. Sur les franges c'est un dispositif régional financé par la région que nous nous contentons d'accompagner et d'abonder financièrement. On ne peut comme Christian Frot dire qu'on met telle somme ridicule alors qu'elle complète des sommes d'autres partenaires institutionnels. Nous n'avons ni plus ni moins de compétences que les collectivités de proximité ou que la collectivité régionale dans ce domaine. C'est un dispositif d'aide directe aux entreprises qui n'est pas a priori celui que nous retenons ici comme le plus pertinent. Nous avons plutôt eu tendance à réorienter nos politiques de développement économique vers des dispositifs collectifs de soutien à des initiatives avec moins d'aides directes aux entreprises.

A moins que ce soit un point du programme USM dans le débat électoral qui s'annonce, nous ne sommes pas dans une économie administrée. Personne ne la souhaite ici pour des entreprises qui vivraient de nos subsides. On aide de façon très circonstanciée. C'est conditionné. Ce n'est pas n'importe quoi, n'importe quand, n'importe comment. Nous ne sommes pas les seuls à payer. Il y a d'autres partenaires dans ces dispositifs. Le premier travail des collectivités publiques, singulièrement de la nôtre, dans les logiques de solidarité territoriale, c'est d'assurer la préparation et l'adaptation des territoires à ces jeux de dynamique économique par le biais de la réalisation d'équipements d'investissement dans nos champs de compétences plus directes que sont l'aménagement routier, le développement des transports publics, les dynamiques collectives au service de l'activité économique et de l'emploi.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Les élus du groupe USM s'abstiennent.

Les élus des groupes de la majorité votent pour.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le domaine d'intervention « soutien au développement local » regroupe 6 actions : les contrats communaux, les contrats intercommunaux, le soutien au développement local-divers partenariats, l'aménagement-urbanisme et prospective, la taxe C.A.U.E. et le fonds E.CO.L.E. Les principales opérations proposées au BP 2011 concernent les politiques territoriales, contrats ruraux, contrats régionaux, CONT.A.C.T, CLAIR et C3D, le soutien financier du département en faveur de l'enseignement élémentaire et maternel et le reversement de la taxe CAUE.

Nous inscrivons en AP, en dépenses de fonctionnement 261 145 € et en dépenses d'investissement 13 106 955 €. En CP 2011, dépenses de fonctionnement 2 627 435 € dont vous avez le détail dans le rapport ainsi que pour les recettes de fonctionnement, 1 650 000 € et les dépenses d'investissement 16 193 624 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Le groupe USM n'est pas hostile au soutien du développement local, bien au contraire. Nous exprimons une position d'abstention pour formaliser des interrogations et des désapprobations. On constate sur le terrain que les contrats aidés ont pris beaucoup de retard, 120 à 140 sont en attente.

Ce qui est plus pénalisant, ce sont les incessantes navettes qui ont tendance à se développer. On demande de plus en plus de conditions, d'études qui couvrent le montant de la subvention espérée. Ça devient vraiment très, très compliqué.

Page 10 il y a des créations d'opérations mais pas de crédit de paiement pour l'année 2011.

Pour toutes ces raisons le groupe USM s'abstiendra.

M. CAPARROY. Je suis ravi d'entendre ce discours qui ne correspond absolument pas à la perception que j'ai du fonctionnement des contrats.

Certes, le département est exigeant dans la contractualisation. Il n'est pas un simple guichet pour financer n'importe quelle opération. Je me souviens qu'on a financé des haies, des petites clôtures etc. Ce n'est pas du tout la vocation du département. Quand il s'engage dans des contrats, c'est sur des objectifs très importants pour le territoire sur lequel s'appliquent ses financements. Il a quelques exigences. Pour certains élus ça peut poser problème car l'habitude avait été prise : on signait et on avait l'argent. Ce n'est plus tout à fait comme ça. On s'engage sur des objectifs précis. C'est le but du C3D. On s'engage pour cinq ans sur des sommes importantes qui contribuent de manière substantielle au financement d'opérations jugées absolument nécessaires par le territoire qui souhaite notre participation et le département.

Nous accordons des dérogations pour commencer les opérations chaque fois qu'elles sont demandées. Je n'ai pas connaissance de refus. A partir du moment où le comité de pilotage où tout le monde est représenté, s'est prononcé, la procédure est engagée et ça avance au même rythme pour tous. Je ne vois pas où est le problème. Je remercie les services de leur disponibilité, de leur appui à tous les territoires, de leur vision un peu plus départementale qui est tout à fait normale. On ne valorise pas assez l'apport de tous nos techniciens qui aident tous les élus n'ayant pas des services techniques de même capacité, pour élaborer leurs dossiers et dénouer les problèmes.

Je me souviens de l'intervention du département pour faire prendre conscience à la région de la spécificité des contrats ruraux. Nous sommes montés au créneau immédiatement. Nous avons obtenu des avancées substantielles. Nous continuons à préserver ces contrats.

Nous allons signer le premier quatrième contrat rural.

Mmes PICARD et NOURY. Que nous avons réclamé.

M. CAPARROY. Réclamer c'est bien mais le mettre en place c'est autre chose. Nous aussi on le réclamait avant.

M. LE PRESIDENT. Réclamer, vous savez/

M. CAPARROY. Je me réjouis de ce quatrième contrat rural qui va être signé.

Qui a mis en place aussi, la priorité pour les dossiers de contrats ruraux portant sur des équipements scolaires ? Je ne voudrais pas qu'en deux phrases on démolisse un travail de fond.

M. LE PRESIDENT. J'aime bien dans ton intervention, le département qui a une volonté, des intentions sur le territoire. Il n'est pas là uniquement à l'aveugle pour accompagner les initiatives

communales. Le département a sa vision du territoire, son projet. Il accompagne sous conditions. Ce sont des politiques contractuelles avec convergence de deux volontés. Il n'y a pas une volonté d'un côté et une tirelire de l'autre. Si les volontés s'accordent, les financements s'additionnent. Merci pour le travail que tu fais Bertrand. Tu as salué les services, je m'y associe. J'ajoute que tu joues un rôle essentiel dans ce dispositif.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Je ne veux pas qu'on se méprenne. Il n'y a absolument aucune mise en cause des services qui sont au côté des communes. Tout le monde en est conscient. Les communes remercient pour l'assistance technique du département.

Les services mettent en application une politique indiquée par l'exécutif. Ce n'est pas les mettre en cause de dire qu'on leur demande de porter une parole extrêmement contraignante. J'entends bien que le département ne doit pas être un distributeur automatique d'argent. Je ne pense pas que les élus du territoire font n'importe quoi et que le contrat aidé doit devenir une tutelle.

On est conscient que les budgets sont contraints. On est tout logé à la même enseigne. Les moyens utilisés sont dilatoires. On ne dit pas non, mais il y a tellement de contraintes que les projets mettent deux, trois, quatre, cinq ans à se faire ou ne se font pas. C'est une manière de décourager et de ne pas avouer que ce n'est pas une priorité parce qu'il y a des problèmes budgétaires. C'est un manque de confiance envers les élus locaux. C'est ainsi qu'ils le ressentent.

M. WALKER. Je veux réagir sur le quatrième contrat rural. Ça me gêne toujours quand on transforme l'histoire que je veux rappeler. Je suis élu depuis 1995. Pendant 9 ans, ayant une douzaine de communes rurales dans mon canton, il n'y a pas eu une année où on ne m'a pas demandé d'intervenir entre 1995 et 2004, pour que la majorité de l'époque et son président débloquent la position du département, ne pas dépasser le troisième contrat rural alors que la région permettait d'en avoir plus. Malgré nos demandes c'était refusé.

En 2008 c'était un engagement dans le programme de notre majorité, à la demande des maires. Depuis cette date, des communes, dans les franges ou non, se sont emparées de ce nouveau dispositif. Elles ont apprécié que l'on fasse sauter ce verrou qui existait depuis très longtemps après un choix politique de notre part d'accompagner le monde rural au-delà de ce que vous souhaitiez à une certaine époque.

Mme CHAIN-LARCHE. On peut remonter à la genèse de tout ça. Dans les années 90 comme les communes en étaient à leur premier voir deuxième contrat rural, il était normal de ne pas envisager immédiatement le quatrième.

M. LE PRESIDENT. Ce n'était pas exactement ça.

Mme CHAIN-LARCHE. Vous demandiez la construction des commissariats de police et vous êtes désengagés de celle des gendarmeries. Cela permet de remettre les choses à leur place.

M. LE PRESIDENT. Nous souhaitons une équité de traitement des territoires alors qu'à l'époque il y avait une différence. On aidait les zones rurales avec les gendarmeries mais pas les zones urbaines avec leurs commissariats. Nous avons considéré que cette responsabilité incombait à l'Etat. Nous avons trouvé un dispositif infiniment plus performant, vous le savez pertinemment, pour accompagner l'Etat dans ses missions régaliennes de sécurité publique. C'est donc une réforme que non seulement nous assumons mais que nous revendiquons.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Personne ne vote contre.

Les membres du groupe USM s'abstiennent.

Les groupes de la majorité votent pour.

Le projet de délibération est adopté.

N° 1-03

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Monsieur le président, je vous transmets par voie numérique l'accord de la commission des finances. (*Sourires.*)

M. LE PRESIDENT. J'en prends bonne note.

Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La politique relative à la protection de l'environnement regroupe les domaines « Eau » et « Environnement ». Des autorisations de programme sont proposées au vote du budget primitif 2011 respectivement à hauteur de 9,9 M€ et 2,4 M€ ; celles de l'Eau concernent les actions « Eau potable », « Assainissement » et « Cours d'eau », celles de l'Environnement concernent les actions « Agriculture », « Aménagement foncier », « Autres environnements », « Climat énergie », « Déchets » et les deux actions « Espaces Naturels Sensibles ».

Le domaine « Eau » et plus particulièrement l'action « Assainissement » représente la part la plus importante en terme de création d'autorisation de programme (+ 6,4 M€), mais également en crédits de paiement (4,45 M€).

Les AP des actions « eau potable » et « cours d'eau » sont globalement en diminution d'environ 1 M€. Les CP pour 2011 sont en légère augmentation.

Les AP dans le domaine environnement sont proposées à l'identique au budget 2010. Les CP sont en légère diminution. Les actions « agriculture », « espaces naturels sensibles » et « déchets » représentent les inscriptions de CP les plus importantes dans ce domaine à plus de 3,6 M€. Le détail des différentes affectations budgétaires nous est donné dans le reste de ce mémoire y compris une proposition de modification des taux de subventionnement en particulier dans le domaine de l'assainissement où l'agence de l'eau ayant baissé ses taux pour les plus petites communes, nous avons ajusté les nôtres pour compenser cette diminution.

En commission, on m'a demandé des éclaircissements sur le niveau de la nappe que je vous communiquerai si vous le jugez utile, monsieur le président.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

M. DEY. Après les mois pluvieux, le niveau de la nappe a remonté mais nous restons sous le seuil de vigilance. Nous avons dépassé le seuil d'alerte. Nous retrouvons le niveau de juillet 2008. Il faudrait que l'on ait des mois de février et mars pluvieux pour échapper au seuil de crise renforcée cet été. Aujourd'hui rien ne nous met à l'abri de cela. Les nouvelles sont bonnes mais il faudrait que la pluie continue.

M. LE PRESIDENT. Elles sont bonnes mais relatives.

M. RIGAULT. Pour le niveau de la nappe phréatique, on verra ça au mois de mars ou avril. Ce qui est tombé en décembre et janvier, il faut du temps pour que ça descende. On verra où en est le niveau avant le printemps, pour dire ce qu'il adviendra du reste de l'année.

N° 1-06

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Ce projet pédagogique se fonde sur une conception de l'architecture engagée dans la transformation de la ville et des territoires. L'objet de cette étude est « un nouveau modèle d'aménagement propre à la Seine-et-Marne » qui propose de nouvelles orientations pour l'urbanisation de la vallée de la Seine, « vallée métropolitaine » et plus particulièrement de la ville nouvelle de Sénart.

L'étude se décomposera en deux parties : une approche globale de la question de la production de logements sur Sénart, des propositions de formes urbaines et architecturales pour trois secteurs.

La subvention proposée est de 5 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

M. RIGAULT suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-07

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-08

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La convention de partenariat entre le département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Développement approuvée par l'assemblée départementale le 20 novembre 2009, pour une période de trois ans prévoit qu'une convention annuelle particulière fixe les modalités, notamment financières, pour la mise en œuvre des actions conduites par Seine-et-Marne Développement. Le budget global voté pour l'année 2011 s'élève à 3 947 000 €.

Nous avons l'ensemble des dispositifs mise en œuvre par Seine-et-Marne Développement sur la page suivante :

- une subvention globale de fonctionnement de 1 920 000 € correspondant aux charges courantes de Seine-et-Marne Développement ;
- - une subvention de 2 027 000 € pour réaliser les opérations et actions spécifiques détaillées dans le programme annuel annexé au projet de convention.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

M. EUDE. Je ne participerai pas au vote car je suis le président de l'association.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

(M. Eude n'a pas participé au vote.)

N° 1-09

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Je m'interroge sur les nombreuses prises de participations dans des associations ou des organismes divers. Rarement pour ne pas dire jamais, nous n'avons un suivi. Ne serait-il pas possible qu'en fin d'année, on est un petit recueil concernant notre action dans les différents organismes où nous sommes impliqués notamment par nos cotisations ?

M. LE PRESIDENT. Cotisation est le bon terme et non pas prise de participation. Ce sont des adhésions à des associations loi de 1901. Nous ne le faisons pas systématiquement alors que les sollicitations sont extrêmement nombreuses. Nous procédons à un tri vigilant. Nous ne retenons que ce qui semble pertinent pour notre travail.

J'entends votre demande d'information. C'est un travail supplémentaire pour nos équipes. Votre demande est bien naturelle. On s'efforcera d'apporter ces éléments dans toute la mesure du possible.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-10

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Dans le cadre d'un appel à projets pilotes Très Haut Débit, lancé par l'Etat, le département a déposé un dossier de candidature concernant plusieurs sites Seine-et-Marnais hors zones denses, nécessitant des travaux d'aménagement numérique.

J'attire l'attention de l'assemblée sur les délais extrêmement courts imposés pour monter cette opération, trois mois.

Le site de la commune de Chevry-Cossigny ayant été retenu par l'Etat, les travaux nécessaires à cet aménagement doivent faire l'objet d'une contractualisation entre le département et Sem@for77. Par ailleurs, la commune de Chevry-Cossigny s'étant engagée à cofinancer ce projet, il est nécessaire de contractualiser également avec elle.

J'insiste sur le fait que c'est l'Etat qui a lancé l'appel à projet mais c'est le département qui a présenté les candidatures puisque les dossiers de trois communes ont été présentés. Chevry-Cossigny fait partie des 7 dossiers au niveau national retenus pour l'expérimentation.

Il n'est pas question de reproduire dans toutes les communes rurales le même genre d'expérimentation. C'est simplement pour vérifier le fonctionnement de certaines méthodes en milieu rural. Cela permettra de tirer des enseignements pour la suite.

Le montage associe la région et le département par le biais de Sem@for 77 déléataire d'un réseau construit par les deux. L'Etat et la commune sont un modèle pour l'aménagement. On réunit l'ensemble des forces pour avancer. Une des conditions spécifiques et non reproductibles sur le reste du territoire, c'est l'engagement d'opérateurs comme Orange ou Câble, d'opérer sur le réseau. Au moment où nous construisons, nous savons qu'il y aura des fournisseurs d'accès. Ce n'est pas le cas dans toutes les autres tentatives pour développer du très haut débit.

La suite du dossier que je ne vous détaille pas, c'est les conventions pour mener à bien ce projet qui doit se dérouler d'ici la fin juillet 2011. Cela nécessite une mobilisation absolue de tous nos services, de la collectivité et de notre déléataire. Nous avons toute confiance dans la réussite de ce projet. Un des artisans essentiels est Ariel Turpin que je remercie.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Maintenant que la candidature a été retenue, l'essentiel du challenge est dans les délais de mise en œuvre extrêmement courts. C'est un très beau projet que je n'ai pas manqué de mentionner dans mon discours d'hier lors des vœux aux personnalités.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Merci pour eux.

N° 1-11

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. C'est l'exemple type d'une contractualisation entre le département et une collectivité qui à ma connaissance, n'a pas posé de problème particulier. Du moins ce n'est pas remonté jusqu'à moi.

Le contrat CONT.A.C.T est un dispositif contractuel destiné à favoriser le développement et l'aménagement des communes de 2 000 à 7 000 habitants.

La candidature de la commune de Souppes-sur-Loing a été retenue à ce dispositif pour mettre en œuvre son projet urbain qui repose sur 7 objectifs :

- 1- Assurer un développement urbain et renforcer l'attractivité communale,
- 2- Favoriser l'essor économique sulpicien et renforcer l'offre commerciale,
- 3- Participer à une intercommunalité porteuse d'un développement territorial,
- 4- Améliorer le fonctionnement urbain et la sécurité des déplacements,
- 5- Offrir aux sulpiciens un ensemble d'équipements publics modernes, accessibles et plus respectueux de l'environnement,
- 6- Mieux accueillir les utilisateurs culturels pour favoriser une meilleure pratique des activités musicales et littéraires,
- 7- Améliorer la qualité et le fonctionnement des équipements touristiques.

Le programme d'actions 2011-2015, détaillé à l'intérieur du rapport, s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe globale de subvention de 643 500 €.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Ce mémoire m'a appris que les habitants de Souppes s'appellent les Sulpiciens.

M. LE PRESIDENT. Ce ne sont pas des mangeurs de soupe.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Merci pour eux, là encore.

N° 1-12

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-13

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Ce rapport a été présenté à l'ensemble des commissions. Je rappelle succinctement les objectifs de ce plan climat : réduire les gaz à effet de serre, diffuser auprès de chacun une culture d'économie d'énergie, faire évoluer les services et politiques publiques du département, partager ces objectifs avec les parties prenantes.

Ce plan climat énergie décline ces objectifs en 7 axes que nous avons adoptés. Six concernent l'institution et le septième le territoire.

Il s'agit d'être en ligne avec les objectifs nationaux du Grenelle et européens, d'abord pour 2020. L'ensemble des projections montre que si nous ne commençons pas à mettre en œuvre des actions dès cette année, le département n'atteindra pas les objectifs de 2020. Année après année nous devons apporter notre pierre à la construction de l'atteinte de ces objectifs. Si les objectifs de 2020 ne sont pas atteints, *a fortiori* ceux de 2050 n'ont aucune chance de l'être.

Les actions comprennent trois groupes.

D'abord celles spécifiques aux enjeux énergétiques qui sont nouvelles. Ensuite celles qui contribuent indirectement aux objectifs du plan climat dont la plupart sont déjà engagées mais on individualise la part qui concerne exclusivement ce plan. Enfin de nombreuses actions reposent sur des réflexions à mener pour réorienter les missions en cours, pour qu'elles soient en cohérence avec ce plan climat.

On nous détaille dans ce mémoire, les dispositifs et processus de pilotage et d'évaluation du plan climat.

Avis favorable de la commission.

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avis favorable.

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis favorable.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis favorable.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Nous avons déjà approuvé la nouvelle stratégie concernant le schéma départemental des ENS. Cette fois il s'agit de statuer sur sa teneur exacte.

On part du constat que les zones naturelles à enjeu écologique en Seine-et-Marne représentent plus de 90 000 hectares soit plus de 15 % du territoire. Il est hors de question de garder une surface pareille. Il faut ôter celle qui bénéficie déjà de statuts de protection forts soit environ 20 000 hectares mais on arrive toujours à près de 12 % du territoire. Pour connaître les superficies incontournables, il a fallu affiner à 8 450 hectares soit 1,42 % du territoire, objectif ambitieux mais accessible pour nos moyens.

Cette nouvelle stratégie est bien complémentaire avec l'ancienne. Les choix des périmètres ont été pertinents.

Une liste de zones qui suit les critères de développement durable nous est proposée pour la durée potentielle de mise en œuvre, les éléments financiers, la prise en considération des attentes locales et la faisabilité technique et économique.

Une proposition d'aide aux communes mettrait en place un ENS communal suivant les critères que nous aurons définis ensemble. Il est évident que nous subventionnerons des ENS à condition qu'ils soient administrés et gérés avec les méthodes que nous mettons en place sur nos propres périmètres.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues c'est un mémoire important. Jusqu'à maintenant nous avons une politique en matière d'ENS basée sur l'opportunité foncière. Cela ne permettait pas d'avoir une vision à long terme et une véritable logique de protection des espaces naturels les plus sensibles. Grâce à ce travail dont la part scientifique est importante et à la concertation menée avec 337 communes et intercommunalités qui ont répondu à notre questionnaire, cette politique possède une véritable vision stratégique s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire qui vise à préserver nos atouts seine-et-marnais et à tenir compte du Grenelle de l'environnement qui prévoit la création de trames vertes et bleues.

Je remercie Jean Dey et les services qui sur ce dossier ont toujours travaillé pour ne pas mettre ces espaces naturels sous cloche mais pour préserver leur caractère d'espace public afin d'en faire profiter les Seine-et-Marnais. Tout cela dans le respect de leur intérêt écologique et pédagogique.

Dans la continuité, tant de l'Agenda 21 que du plan climat, cette politique, à l'image de nos politiques contractuelles, a été remaniée par l'intégration d'éco-conditions.

Je remercie l'ensemble des acteurs, en particulier les collectivités qui se sont associées au département pour ce travail.

M. RIGAULT. Monsieur le président je souhaite vous donner quelques chiffres sur l'utilisation du territoire depuis 20 ans de la Seine-et-Marne. L'agriculture a eu la plus grosse emprise, 16 730 ha et les bois et forêts 2 147 ha. Sur cette même période, les délaissés et les replantations de compensation des emprises ont été plus importantes que les emprises elles-mêmes, 2 556 ha. L'urbanisation a pris 14 868 ha dont 12 426 en construit et 2 452 en parcs, jardins et terrains divers. A part l'agriculture, tous les autres secteurs naturels sont plutôt en augmentation.

Concernant le schéma, on ne peut que se féliciter de l'identification des sites, de leur classification en fonction de leur intérêt, donc de la limitation future des emprises pour les ENS à venir. Le département s'est fixé comme limite les 8 451 ha. C'est possible dans la mesure où ça ne représente que 1,42 % du territoire. Le département n'a pas vocation à être propriétaire de l'ensemble des terrains.

La surface possible en ENS communaux est beaucoup plus importante. Elle représente la moitié des surfaces naturelles hors agriculture, 70 000 ha. Dans la mesure où le schéma modifie les critères d'attribution de subventions et de prise en charge de l'entretien par les communes, les 70 000 ha seront loin d'être utilisés. Ça va décourager bon nombre de communes qui voyaient un intérêt quand le département payait.

Le groupe USM votera le schéma directeur des ENS.

M. HYEST. La commune dont je suis maire a créé depuis très longtemps un ENS de 8 ha. Je vois qu'on peut être aidé pour du matériel spécifique pour la gestion des milieux naturels. Notre idée bien conforme au Grenelle de l'environnement, c'est d'acheter des chevaux de Camargue. Sauf si on est Cartésien et qu'on pense que les animaux sont des machines, ça n'entre pas dans nos critères. Le matériel comprend bien les chevaux ?

M. DEY. Il faudra en débattre.

M. HYEST. On voulait acheter une machine conseillée par vos services monsieur le vice-président.

M. DEY. On souhaite que les communes utilisent les mêmes méthodes et objectifs que le conseil général.

M. HYEST. On le fait.

M. DEY. Sur au moins un espace sensible, la prairie Malécot où l'entretien est effectué par des chevaux camarguais. Ce que je vous disais s'applique parfaitement puisqu'on a le même niveau d'exigence.

M. HYEST. On peut mettre aussi des bœufs d'Ecosse mais ils sont méchants.

M. MOUTON. On peut mettre des ânes.

M. DEY. Pour l'instant on s'en tiendra aux chevaux.

M. HYEST. On ne va pas m'opposer que ce n'est pas du matériel ?

M. MOUTON. Je propose les ânes qui fonctionnent parfaitement bien.

M. LE PRESIDENT. Peut-être même le mouton...

M. MOUTON. Je n'ai pas osé.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'âne dans l'assemblée tandis que des moutons il y en a au moins un.

M. MOUTON. Je vous en prie monsieur le président. (*Sourires.*)

M. LE PRESIDENT. Faites attention aux nuisances, les ânes font du bruit.

M. BALLOT. Le farouche défenseur que je suis de la propriété privée ne peut que constater qu'il s'agit après les EPFR, d'une atteinte au droit de propriété.

M. LE PRESIDENT. On m'a rapporté cette remarque que vous avez faite en commission. Pour ma part, en aucun cas, il ne peut s'agir d'une atteinte au droit de propriété. Il est parfaitement respecté puisque cette appropriation publique passe par une indemnisation du propriétaire.

M. BALLOT. Je ne suis pas de votre avis monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Dans votre société idéale, il n'y aurait pas de propriété publique. Il ne faudrait que de la propriété privée. Ce n'est pas ma vision de la société de demain. C'est sans doute ce qui nous oppose.

M. BALLOT. Vous avez la faculté lorsqu'il y a un accord entre deux propriétaires privés, d'empêcher la vente pour qu'elle passe au profit d'une collectivité territoriale.

M. LE PRESIDENT. C'est un beau débat qui peut nous emmener loin si on le pousse jusqu'au bout. Je vois Maud Tallet qui veut s'en mêler.

M. HYEST. Le débat est clos depuis la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Elle rappelle que la propriété privée est un droit inviolable et sacré. L'autorité publique ne peut y porter atteinte que pour une utilité publique et avec une juste et préalable indemnisation. L'utilité publique peut être discutée.

Mme TALLET. Merci Jean-Jacques, parfois il y a un intérêt public qui nécessite l'intervention avec le respect individuel et collectif. C'est un beau sujet de thèse. C'est intéressant dans le cadre du dossier du Grand Paris...

M. LE PRESIDENT. On a commencé la séance avec un accord entre Jean-Claude Agisson et Maud Tallet. On termine la matinée avec un autre accord entre Maud Tallet et Jean-Jacques Hyest. Que de consensus ce matin !

M. BALLOT. On ne rencontre pas beaucoup de gens se promenant pour profiter des espaces naturels qui existent à grande échelle dans le département.

M. LE PRESIDENT. Cela montre que la Seine-et-Marne est un territoire un peu particulier compte tenu de notre proximité de Paris, sur le rapport entre les espaces habités et la nature. Il n'est pas anormal aussi que du point de vue des usages publics, il y ait cette régulation du territoire. Il ne s'agit pas d'envisager une appropriation systématique et exagérée. Cet outil a aussi pour but de définir ce qu'il est pertinent d'acquérir en propriété publique et donc par symétrie ce qui n'est pas pertinent.

Je mets aux voix le projet de délibération.
Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-15

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Ce mémoire s'inscrit dans un contexte de disparition des chemins. Il faut savoir qu'au milieu du siècle dernier, la France possédait un des patrimoines les plus riches d'Europe avec deux millions de kilomètres de chemins. Depuis les années 50, ce patrimoine s'est réduit à environ 750 000 km.

Les chemins existant sur une commune sont des axes de circulation qui contribuent à structurer un territoire. Ils peuvent être de diverses natures. Ce patrimoine à la fois naturel, écologique, rural, historique, sportif, économique, environnemental et culturel nécessite d'être préservé en tant qu'infrastructure pour les diverses disciplines qu'il concerne.

L'intérêt d'inscrire des chemins au plan départemental des itinéraires, c'est d'abord la protection juridique au travers de la pérennité de ces itinéraires. C'est ensuite la valorisation du territoire et l'inscription dans un schéma général départemental.

Il s'agit de consolider le vaste travail engagé dès 2009, pour le finaliser. Il nous est proposé de valider une première fois et de façon globale, le PDIPR seine-et-marnais qui compte aujourd'hui 7 600 km. Vous avez un aperçu de la densité sur les cartes réalisées par notre service d'information géographique.

Avis favorable de la commission.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. CAPARROY. Je veux souligner l'excellence du CD qui accompagne. Il est remarquable, très pratique. Je vous invite à le consulter.

M. LE PRESIDENT. Il est très agréable à lire avec différents niveaux de cartographie. C'est tout à fait précieux. C'est réalisé en interne par le CIJ que l'on félicite ainsi que la direction de l'eau et de l'environnement.

M. RIGAULT. Des communes n'ont pas répondu et on ne peut se substituer à elles. Qu'advient-il de ces territoires ? Le préfet a-t-il une possibilité ? Les chemins de randonnée sont sur plusieurs communes. Si on laisse un blanc dans une... 458 sur 514, il y en a quand même un certain nombre.

M. LE PRESIDENT. Ça crée sur les itinéraires potentiels des discontinuités dans la cartographie. Ce qui ne veut pas dire que c'est pareil sur le terrain. Les promenades sont souvent parfaitement circulantes mais les itinéraires n'ont pas tous le statut nous permettant de les inscrire dans le schéma. Magalie peut nous apporter un éclairage technique.

Mme MAGALIE CHARMET, *directrice de l'eau et de l'environnement*. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas continuité sur le terrain. En revanche, le chemin qui n'est pas inscrit n'est pas protégé. C'est une question de pérennité des itinéraires.

M. LE PRESIDENT. Connaissez-vous les motifs qui ont pu conduire un certain nombre de communes à ne pas s'inscrire dans ce dispositif ? Elles ont des craintes mais lesquels ?

M. RIGAULT. Pour beaucoup c'est de la négligence.

Mme MAGALIE CHARMET, *directrice de l'eau et de l'environnement*. Quelquefois nous est exposée la crainte de hordes de randonneurs sur les chemins. On craint aussi la pratique de la chasse, des sports motorisés. Souvent ce n'est pas la protection du chemin mais son usage futur.

M. LE PRESIDENT. Le document que nous adoptons sera adoptable par la même voie. Si des communes rejoignent ces dispositifs, l'évolution des conseils municipaux peut entraîner une nouvelle vision du regard communal sur ces questions. J'imagine qu'on pourra venir modifier notre schéma et ajouter telle ou telle partie de territoire ou en enlever.

Mme MAGALIE CHARMET, *directrice de l'eau et de l'environnement*. Lorsque le plan sera adopté, les services reprendront le travail en priorité avec les communes qui ne l'ont pas adopté pour redonner les intérêts et essayer petit à petit, de compléter notre carte pour quelle concerne l'ensemble des territoires de la Seine-et-Marne.

M. HYEST. Il y a aussi l'intérêt touristique des sentiers de randonnée. Le faire par les intercommunalités c'est une bonne voie, pour faire adhérer et pour qu'il y ait des itinéraires pertinents. Souvent plusieurs intercommunalités doivent s'associer. Il existe un organisme formidable, le CODERANDO.

M. RIGAULT. Les hordes de randonneurs, ce n'est pas grave. Ce qui est grave c'est tout ce qui est motorisé, les 4x4, les quads qui défoncent tout.

Il est écrit que « le préfet doit également être saisi en vertu de ses pouvoirs de police. » Il l'a été le 22 décembre. Aura-t-on une réponse ? Que peut-il faire car le problème devient très préoccupant pour l'entretien des chemins de randonnée et plus. Il n'y a plus beaucoup de civisme dans ce domaine. C'est un peu comparable aux sangliers.

M. LE PRESIDENT. Difficile de les traiter comme les sangliers... (*Rires.*)

M. MOUTON. La ville nouvelle de Sénart n'a pas répondu. Ça va se faire. Il y aura un additif prochainement.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-17

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il s'agit de déléguer à la maison de l'environnement le soin d'animer un comité de pilotage pour vérifier que l'implantation des différents points Info Energie se fera de façon harmonieuse dans le département.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-18

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Malgré l'absence de limites administratives communes, la Seine-et-Marne et Paris sont des territoires indépendants et complémentaires qui partagent un passé, des intérêts et une approche commune du développement de la métropole. C'est la raison pour laquelle au moment où se multiplient les réflexions sur l'avenir de l'Ile-de-France, le projet de territoire du département de Seine-et-Marne adopté le 28 mai 2010, affirme la nécessité d'articuler le local au métropolitain.

La présente convention donne un cadre aux différents projets de coopération identifiés comme prioritaires pour améliorer le cadre de vie et l'environnement des Seine-et-Marnais et des parisiens. .

Ce partenariat qui se propose de privilégier la dimension environnementale du développement durable s'articule en priorité et dans un premier temps, autour de la gestion de la ressource en eau, de l'agriculture, des trames verte et bleue et de la ville durable. Il est conclu pour une durée de six ans tacitement reconductible sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des collectivités.

Pour assurer la pérennité des engagements définis dans la présente convention, un comité de pilotage coprésidé par le maire de Paris et le président du conseil général de Seine-et-Marne sera constitué dès sa signature.

Le détail de la convention nous est donné.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. HYEST. Cette convention est passionnante. Quand on connaît le comportement impérialiste de la ville de Paris pour l'eau etc. depuis des décennies et même des siècles... on peut faire de l'agriculture durable etc. surtout qu'il n'y a pas de continuité géographique.

Le partenariat doit être à mon avis dans Paris Métropole.

Franchement, cela me fait rire. On connaît les services de la ville de Paris depuis toujours, les barrages réservoirs etc. bien au-delà de nous. Je n'y crois absolument pas. Je ne voterai pas cet amusement.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai pas la même appréciation. Je suis extrêmement satisfait pour ce qui constitue sans aucun doute, un acte fondateur de nouvelles relations que nous souhaitons entretenir avec la capitale. Vous avez des réserves ou des interrogations cher Jean-Jacques, au motif que depuis toujours, la ville de Paris a eu un certain comportement.

Il n'est pas interdit de travailler à l'inflexion de pratiques ancestrales. Cette convention ne va pas régler d'un coût de baguette magique toutes les questions entre la ville de Paris et nous. Lorsque le débat a eu lieu à l'intérieur de l'exécutif départemental, beaucoup d'élus délégués dans leur domaine des politiques de solidarité sociale et des politiques touristiques, voulaient développer. Nous nous emploierons à le faire. C'est une toute première étape qui illustre l'esprit d'une nouvelle méthode à l'échelon de la métropole francilienne. Nous devons avoir des débats avec nos voisins du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de beaucoup d'autres départements franciliens bien entendu.

Nous voulons construire avec Paris et les départements voisins sur la base d'un véritable partenariat d'égal à égal. Vous parlez d'impérialisme parisien. Lorsque nous avons mis en place en Ile-de-France un syndicat mixte Paris Métropole, ce fut une collectivité, une voix. La ville de Paris malgré son poids institutionnel, politique, financier et sa population, pèse autant que n'importe quelle intercommunalité ou commune. Je ne veux pas laisser passer cet état d'esprit, cette chance d'infléchir les choses et d'établir de nouvelles relations, de dialoguer, de mettre de la coopération et de la réflexion commune dans nos politiques. C'est une première étape qui ne va pas régler tous les problèmes que nous avons. Ça va dans le bon sens. Je reste tout à fait attaché à ce dispositif.

M. BALLOT. Vous avez évoqué de nombreux autres sujets qui pourraient faire partie du dossier. Il y en a un pour lequel j'espère que vous continuerez le combat et que vous serez ferme, la manière de la ville de Paris de décider la fermeture de ses voies sur berge aux véhicules automobiles. Cela gêne énormément nos concitoyens notamment tous ceux qui habitent le long de l'A 4.

M. LE PRESIDENT. Sur ce point Paris ne décide pas seul. Il a pris le temps de nous exposer ses projets et ses intentions. Pour ma part je n'ai pas exprimé le même sentiment que vous cher Jacques, j'en suis désolé. J'ai le clair sentiment que la réappropriation des berges de la Seine pour la population parisienne, c'est aussi au bénéfice de populations franciliennes qui ont tout autant le droit que les Parisiens d'y aller.

Une nouvelle façon d'établir entre la ville de Paris et la Seine, un rapport apaisé, pas interrompu par des files de voitures ne permettant plus d'approcher des berges, c'est une avancée pour Paris, l'Ile-de-France et les Seine-et-Marnais qui n'ont pas vocation à rester enfermés dans leur département. Si le projet est bon pour Paris, il l'est pour nous.

Il faut réfléchir aux conditions de réalisation de cette nouvelle relation entre Paris et les berges. C'est une question à examiner avec beaucoup d'intelligence. La capitale exceptionnelle sur le plan culturel et touristique qu'est Paris, n'a pas vocation à être envahie par les automobiles. La politique active de la municipalité parisienne de maîtrise des encombrements ne me choque pas. Je la valide et je la soutiens.

M. BALLOT. Vous expliquerez ça à ceux qui travaillent à la Défense et qui habitent Marne-la-Vallée.

M. LE PRESIDENT. Je le ferai car j'en connais de très près.

M. EUDE. En commission des finances, notre collègue Jean Calvet a fait une proposition qu'il me semble important de rappeler. Il a demandé une connaissance précise de l'impact de la ville de Paris sur notre territoire pour les cours d'eau etc. Ce travail devrait se faire avec la ville de Paris pour connaître la réalité. Si on y arrive, cette convention aura été utile.

M. BERNHEIM. L'intervention de Jaques Ballot va dans le bon sens. Finalement il estime que l'on doit contractualiser avec Paris pour d'autres domaines. C'est bien de commencer avec cette convention sur l'utilisation de l'eau.

Dans le domaine qui me concerne, j'ai rencontré les élus parisiens. 45 % de nos lits d'EHPAD sont occupés par des Parisiens. Cela justifie que l'on travaille avec eux.

M. HYEST. Ce n'est pas dedans.

M. BERNHEIM. C'est une première convention qui montre que finalement Paris et la Seine-et-Marne ont des intérêts communs. Nous devons travailler ensemble. Les élus parisiens sont d'accord pour construire des EHPAD en Seine-et-Marne. On aura l'activité économique qui nous intéresse. Combien de maires demandent de nouveaux EHPAD. Si on rentre dans cette collaboration avec la ville de Paris, ce sont des champs que l'on peut parfaitement couvrir.

M. WALKER. Je confirme qu'on a une vraie avancée avec cette convention. C'est une première. Derrière il y a de sacrés chantiers. J'en propose un particulièrement prioritaire, le tourisme.

Dans les années qui viennent, la première destination touristique va accueillir, d'après l'organisation mondiale du tourisme, plus de dix millions de visiteurs. Paris *intra muros* et les quelques sites majeurs n'auront pas la capacité d'absorber cette population nouvelle.

On doit passer d'une logique de tourisme urbain avec quelques sites, à une logique de tourisme métropolitain qui est une vraie opportunité pour nous. On y travaille au sein du schéma régional du tourisme. C'est fortement suggéré par le conseil économique et social. Il existe un vrai challenge pour nous, ce lien entre Paris et le territoire volontaire qui met ça au cœur de son projet. Cet avenir métropolitain doit se faire sur cet axe relativement partagé par le représentant du tourisme de Paris, entre Paris et le territoire seine-et-marnais. Ce chantier, il faut l'afficher maintenant parce que c'est en ce moment que ce prépare le schéma régional du tourisme. Il faut marquer notre territoire dans ses enjeux nationaux et internationaux. C'est une vraie opportunité pour nous d'avancer sur ce chantier.

M. LE PRESIDENT. Jean-Jacques Hyest s'est interrogé sur le caractère concret des dispositifs. La ville de Paris nous a fait connaître par un courrier de son adjointe en charge des eaux de Paris, son intérêt pour le plan départemental de l'eau n° 2. La ville de Paris envisage d'adhérer à ce dispositif. Au-delà des intentions, il y a bel et bien des inflexions très concrètes qui pourront suivre.

Qui est contre ? La totalité du groupe USM ?

M. ROBINET. Il y a une démarche de rapprochement entre l'office du tourisme de Paris et le comité régional du tourisme. Il faut que les départements soient derrière. Donc je suis pour.

M. LE PRESIDENT. Les autres élus du groupe USM sont contre. Jacques Ballot ?

M. BALLOT. Je suis contre. Ce n'est pas suffisant comme convention. Rien ne prouve que ça continuera dans le sens que vous avez évoqué.

M. LE PRESIDENT. Hostile par scepticisme.

Les groupes de la majorité sont pour.

Le projet de délibération est adopté.

N° 2-01

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Les inscriptions de crédits proposées relèvent des domaines d'intervention indiquées dans le rapport. L'ensemble des propositions budgétaires qui figurent s'élèvent à 204 886 900,50 € en CP de fonctionnement et à 15 425 241,96 € en CP d'investissement.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la création d'AP de 28 opérations d'investissement pour un total de 14 935 899 € et de créer six enveloppes de subventions pour un montant de 1 637 340 €.

Je ne rentre pas dans le détail. C'est un document très complexe et important qui a été examiné en commission.

Avis favorable.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ELU. Ce rapport est très important pour le bon fonctionnement de notre collectivité. Je tiens à souligner le travail et l'engagement sans faille des agents de cette direction générale. J'insiste sur ce point car nos agents doivent travailler avec des budgets contraints ce qui se traduit par une vigilance accrue sur les moyens.

Quelques exemples peuvent parfaitement illustrer cette situation :

- la réduction du coût des fournitures, passé de 80 € par agent en 2007 à 46 € en 2010 ;
- le nombre de véhicule est passé de 686 en 2008 à 663 en 2010 malgré l'augmentation des effectifs ;
- le coût des assurances a baissé de 21 % entre 2010 et 2011 ;
- l'absence de créations de postes demande à chacun des efforts importants que nous reconnaissons bien volontiers et pour lesquels nous remercions chaque agent.

Grâce à la bonne volonté de tous, 43 redéploiements de postes ont été décidés pour répondre aux besoins les plus forts de notre collectivité.

Merci donc chaleureusement à toutes les directions, à tous les agents qui nous permettent de maintenir un haut niveau de service à tous les Seine-et-Marnais, dans ce contexte bien particulier.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-02

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Ce sujet a été largement évoqué par Didier Turba dans sa présentation donc je serai rapide.

Pour l'exercice 2011 il est proposé la reconduction des opérations suivantes : magazine et autres éditions, achat d'espaces, audiovisuel, communication de proximité, relations presse, site Internet, subventions, communication interne. Le totale de l'enveloppe de dépenses 2011 est de 1 519 500 €, le même que l'an passé.

Avis favorable unanime de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je ne doute pas qu'il y ait des interventions. La première est de Jacques Ballot.

M. BALLOT. Nous avons eu un large débat en commission des finances sur ce point. Le groupe USM votera contre ce mémoire. On estime que ce budget est pour le moins obscur et incomplet pour ne pas aller plus loin.

Si on fouille dans certains mémoires on trouve 700 000 € de communication qui ne sont pas dans ce rapport. Il serait beaucoup plus clair pour tout le monde et pour nos concitoyens qui ne manquent pas de nous interroger sur la communication du conseil général, de regrouper toutes les actions de communication quelle que soit la commission qui en fait l'objet, sous un même chapitre.

M. BERNHEIM. Jacques Ballot nous a dit cela en commission des finances. Le vice-président chargé des finances en a tenu compte puisque ce matin, dans le power point vous aviez l'intégralité de ce budget globalisé qui a permis de comparer avec d'autres départements. Vous avez eu la réponse à votre question.

PLUSIEURS CONSEILLERS GENERAUX DU GROUPE USM. Non, non !

M. BERNHEIM. Ce n'est pas en faisant du bruit que vous changerez la réalité.

M. LE PRESIDENT. La localisation dans telle ou telle partie de notre budget de telle ou telle dépense n'est pas propre à la communication. Nous avons examiné ce matin un rapport relatif au plan climat énergie. Nous vous avons indiqué qu'au-delà des crédits spécifiques, un grand nombre des politiques départementales était évidemment utilisé et mobilisé pour atteindre les objectifs que nous nous fixons dans ce document d'orientations politiques qu'est le plan climat énergie.

Pour la communication, un certain nombre de dépenses est réalisé au titre de politiques publiques. Je sais bien que les abribus font débat. On nous reproche cette communication. Je rappelle que cette politique des abribus existe depuis de très nombreuses années, bien avant nous. Elle ne ressort pas d'une décision de la majorité actuelle. Elle était financée de la même façon, sur les mêmes lignes budgétaires, au titre de la politique des abribus depuis de très nombreuses années.

Que dites-vous madame ?

Mme CHAIN-LARCHE. On ne faisait pas de la propagande contre le gouvernement, monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. C'est une toute autre question ma chère Anne. Vous contestez le contenu des affiches. Vous glosez sur la politique de communication du conseil général pour un motif qui est pour moi, un hommage rendu à la puissance et à la pertinence de nos politiques de communication.

La communication institutionnelle du conseil général est visible. Dont acte. Merci d'être les premiers à le reconnaître. Elle remplit sa fonction, son usage. Elle rend un certain nombre de choses visibles. Elle peut être éventuellement un peu rude dans le propos. Cela vous choque. Dont acte. Moi ça ne me choque pas. Je le revendique. Nous l'avons souhaité et nous le mettons en œuvre.

Si demain vous êtes majoritaires, ce qu'à Dieu et à nos concitoyens ne plaise, vous pourrez conduire les politiques que vous déciderez. Nous faisons un choix. Notre communication y compris dans les abribus n'est pas lénifiante. Elle n'est pas mise au service de partenaires extérieurs au département. Elle est conduite pour parler des politiques publiques départementales. Nous nous sommes appropriés cette communication. Elle figure pour des montants semblables à ceux que vous dépensiez, dans nos budgets, sur une ligne, la politique des abribus. Il en est ainsi dans de nombreux domaines.

Il ne vous aura pas échappé ainsi qu'à nos concitoyens, que la politique de communication du département est maîtrisée au plan budgétaire. Cette année l'évolution est à zéro et l'année dernière ce budget avait baissé de 8,6 %. Pour ce qui concerne les budgets délégués sur lesquels vous glosez en

arguant d'un flou intrinsèque à l'organisation budgétaire même, ils sont en baisse de 24 % à 573 000 € contre 753 000 €. C'est comptable mon cher Jean-Claude Agisson.

M. AGISSON Et pour Depayz'arts combien avez-vous dépensé en publicité ?

M. LE PRESIDENT. Est-ce vraiment inutile Depayz'arts ?

PLUSIEURS CONSEILLERS GENERAUX DU GROUPE USM. Oui, oui.

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas notre appréciation. Pour moi cette manifestation a donné à voir une Seine-et-Marne dynamique, moderne, créative, attentive à ses réalités territoriales, à ses artistes et créateurs. Cela fait bouger la donne dans ce département. Vous pouvez penser autrement, libre à vous. Les 25 000 Seine-et-Marnais et Franciliens qui ont participé aux différentes manifestations n'ont pas votre appréciation.

M. AGISSON. 80 € par personne.

M. LE PRESIDENT. Et alors ?

M. FROT. La facture est plus salée que nos routes...! (*Rires sur certains bancs.*)

M. BALLOT. Votre véhémence prouve que nous avons raison.

M. LE PRESIDENT. Bien sûr que non.

Je vous rappelle que le budget de la communication est en diminution de 9 % entre 2009 et 2010. Il représente 0,16 % du BP 2011. En comptant les budgets délégués aux différentes directions du département, je compare avec d'autres conseils généraux données 2010 : La Haute Loire, l'Aude, les Alpes de Haute Provence 0,17 % ; le Finistère 0,18 % ; La Charente 0,23 % ; L'Eure 0,25 % ; La Gironde 0,25 % ; l'Ain 0,26 % ; La Saône-et-Loire 0,28 % ; l'Indre-et-Loire 0,30 % ; La Meuse 0,30 % ; l'Ariège 0,31 % ; la Dordogne 0,35 % ; Les Hauts-de-Seine 0,36 % ; les Yvelines 0,37 % ; l'Aube 0,39 %, les Ardennes 0,40 %.

Vous souhaitez que les politiques que nous mettons au service de nos concitoyens ne soient pas valorisées ni connues. C'est bien normal puisque vous y êtes politiquement hostiles et électoralement, elles ne servent pas vos intérêts. Vous souffrirez que la majorité départementale considère que la communication est une politique publique utile à nos concitoyens, à la dynamique départementale.

Si vos critiques de la politique départementale portent sur 0,16 % du budget, vous validez le reste et j'en suis extrêmement heureux. (*Applaudissements sur des bancs du groupe socialiste et républicain de progrès.*)

Nous avons compris que le groupe USM ne voterait pas le budget de la communication ce qui n'est pas véritablement une surprise.

Je mets aux voix ce projet de délibération.

Il est adopté.

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable et de l'environnement. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Bertrand Caparroy souhaite intervenir à titre personnel.

M. CAPARROY. Avec ce mémoire nous passons à une nouvelle phase dans l'aménagement numérique. On ne pouvait pas s'engager dans un schéma des services si on n'était pas sûr que la totalité des Seine-et-Marnais puisse accéder aux services que nous allons mettre en place. Notre politique ne s'adresse pas au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest mais à l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui le réseau fonctionne. Il est performant et permet de toucher tout le monde. On peut donc mettre en place des contenus. On a commencé les expérimentations. Trois communes seine-et-marnaises se sont vues proposer la mise en place d'un site. On est en phase d'évaluation. A notre connaissance, le résultat est très positif. D'autres communes sont candidates pour en bénéficier. Le travail dans ce schéma est une priorisation des objectifs à atteindre en fonction du projet de territoire sur lequel nous nous sommes prononcés.

Une pièce essentielle aussi est la création de ce fonds d'intervention qui va mettre en évidence que la Seine-et-Marne ne manque pas d'intelligence ni de compétences. Elle est capable d'adapter les services aux spécificités de son territoire. On peut nous proposer d'acheter clef en main des quantités de services mais ils ne sont pas conçus pour s'adapter vraiment à la réalité de la Seine-et-Marne. Le premier objectif est de mobiliser toutes les énergies sur notre territoire pour développer des services qui correspondent à nos besoins.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-04

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé de créer 108 emplois non permanents afin de répondre d'une part à des besoins occasionnels (28) et d'accompagner les services dans l'organisation d'activités ponctuelles qui peuvent reposer sur le seul personnel permanent, et d'autre part à des besoins saisonniers (80) destinés à renforcer les services au cours de la période estivale. On a bien diminué le nombre d'emplois non permanents de 160 en 2009 à 80.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. La séance est suspendue.
(*La séance est suspendue à 13 heures.*)

(La séance est reprise à 14 heures 50.)

(INSERER ICI LA LISTE DE PRESENCE)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

N° 2-05

Mme QUERCI, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le département a confié au comité des œuvres sociales la réalisation de l'action culturelle et de loisirs individuels ou collectifs, en faveur des agents et des retraités du département. Ce rapport a pour objet de nous proposer l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du COS au titre de l'année 2011. Elle s'élève à 1 347 340 €. Elle est calculée en fonction du nombre d'adhérents, estimé pour 2011 à 5 441.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-06

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé de prolonger pour une durée de 6 mois, la convention conclue en 2010 avec Initiatives 77 dans le cadre du chantier d'initiative locale « Emploi et handicap », afin d'accueillir au sein des services départementaux des personnes reconnues travailleurs handicapés en contrat unique d'Insertion.

Le département s'est doté en novembre 2007 d'une charte d'accueil et d'intégration des personnes handicapées.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je profite de cette délibération pour souligner combien je me réjouis de constater que notre collectivité s'engage de manière volontariste en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ; tout particulièrement au-delà du présent mémoire, au sein de nos propres services.

J'ai reçu l'information que la proportion de travailleurs handicapés au sein de nos services est passée d'environ 1 % en 2004 à 5 % cette année. On constate une forte mobilisation de la DRH sur ce sujet.

Vous savez que nous avons adopté une charte d'accueil et d'intégration des personnes handicapées au sein des services départementaux. Ça démontre que nous avons une réelle volonté d'agir collectivement en faveur des personnes handicapées de Seine-et-Marne que l'on peut estimer à 90 000, en situation de très difficile insertion pour ne pas dire d'exclusion.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Par bail en date du 30 décembre 2003, le département loue à la SCI MIGESYL le rez-de-chaussée de l'immeuble situé 15 rue Lafayette à Coulommiers, où sont dispensées les consultations « adultes », planification familiale et conseillère conjugale de la maison départementale des solidarités de Coulommiers. Les étages supérieurs étant désormais disponibles à la location, il est proposé de prendre à bail l'ensemble de l'immeuble moyennant un loyer de 36 000 € annuels et un programme de travaux d'aménagement. Ces locaux supplémentaires permettraient un redéploiement des services intégrant une nouvelle équipe gestionnaire de l'aide personnalisée à l'autonomie.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme PICARD. Je suis évidemment satisfaite que vous reconnaissiez notre vrai problème de locaux à la maison départementale des solidarités de Coulommiers. Je suis un peu affligée par la solution que vous présentez dans ce mémoire. Cette maison couvre quatre cantons, Rebais, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre et Coulommiers. Nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler avec qui que ce soit avant que ce rapport ne sorte.

Vous louez des locaux qui ne seront pas accessibles, pour accueillir des personnels qui pourraient travailler à la MDS handicapés car dans les étages il n'y aura pas d'accessibilité pour les handicapés. Nous sommes propriétaires à Coulommiers d'un bâtiment à l'abandon. Il aurait pu bénéficier d'aménagements qui l'auraient valorisé pour une éventuelle revente. C'est vraiment dommage.

Ça ne changera rien pour l'accueil du public. Actuellement des personnes attendent dans les escaliers de la MDS. On est reparti pour 6 ans voir plus. Ces 300 000 € c'est un cautère sur une jambe de bois. On ne va pas régler le problème. Je ne peux pas m'empêcher de lorgner sur d'autres AP beaucoup plus sophistiquées... L'équipement culturel de Sénart par exemple.

M. LE PRESIDENT. La jalousie n'est pas bonne conseillère. Je suis absolument ravi Laurence que vous attiriez notre attention sur le fait que les moyens dont nous disposons sont insuffisants pour répondre convenablement à un certain nombre de besoins de nos usagers. Si vous nous aviez aidés par vos interventions politiques à obtenir l'argent qui nous est dû, 250 M€ de déficit pour les allocations de solidarité, nous pourrions répondre très commodément à ce type de besoin. C'est une réalité. (*Mouvements divers sur des bancs du groupe USM.*)

Ricaner, plaisanter, hausser le ton ne sont pas des arguments face à cette réalité. Les 250 M€ de déficit de financement sont comptabilisés. Vous ne pouvez prétendre le contraire même lorsque Jean-Jacques Hyst écrit qu'il s'agit de retards de paiements etc. Ce sont des mensonges éhontés. La réalité c'est qu'ils font définitivement défaut dans nos comptes. Si nous les avions nous pourrions répondre infiniment mieux à un certain nombre de besoins comme celui-ci.

La ville nous a cédé des locaux inadaptés. Vous n'êtes pas au courant mais je me suis entretenu en votre présence avec le maire pour lui indiquer que s'il connaissait des acquéreurs, nous étions intéressés.

On a une opportunité avec des mètres carrés à proximité immédiate de la MDS. Ils vont nous permettre de répondre en partie à des besoins d'extension pour nos services et les usagers. Nous réalisons des travaux de mise en accessibilité pour les handicapés, en augmentant les largeurs des portes, en mettant en place un élévateur, en adaptant les toilettes pour 107 000 € au rez-de-chaussée bien entendu. On fait ce que l'on peut. On ne va pas rendre tous les étages accessibles. On n'a pas prévu des ascenseurs, j'en suis désolé. Mais je ne peux pas dépenser de l'argent que je n'ai pas. Je suis le premier à le regretter, sachez le bien.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM s'abstient ce qui va faire avancer les choses... Merci pour nos professionnels.

Le projet de délibération est adopté.

N° 2-08

Mme PELABERE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il s'agit de renouveler le bail avec la FOCEL pour le siège d'Act'Art. Il se finit le 3 mars. Il convient de le renouveler. La convention est jointe.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

A titre personnel, je trouve que compte tenu de l'état des locaux, de leur accessibilité et des difficultés pour stationner c'est très cher comme loyer. Les locaux ne me paraissent pas pratiques du tout, un tantinet mal entretenus. On paye très cher quelque chose qui ne le mérite pas.

M. LE PRESIDENT. Vous n'ignorez pas la situation du marché de l'immobilier de bureau assez tendue dans l'agglomération de Melun. Le prix en est la traduction.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-09

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le parc de l'équipement, transféré au département au 1^{er} janvier 2011, comporte un logement occupé par nécessité absolue de service par un agent chargé de garder le site. Il convient par conséquent d'ajouter l'emploi correspondant à la liste de ceux pouvant bénéficier d'un logement de fonction, approuvée par délibération du conseil général du 28 septembre 2007.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-10

M. FROT, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé d'autoriser l'implantation d'un poste de refoulement des eaux usées sur une partie de la parcelle départementale cadastrée à Saint-Pierre-lès-Nemours section C n° 332 pour une surface de 100 m², au moyen d'une convention à conclure avec le syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable de Nemours Saint-Pierre.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-11

Mme NOURY, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le présent rapport a pour objet la création d'une servitude de passage relative à la mise en place de fourreaux en sous-sol sur une partie de la parcelle située à Coubert, cadastrée section C n° 215, faisant partie de l'espace naturel sensible « le chemin des roses », au profit de la commune de Coubert.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Concernant la viabilité hivernale, j'adresse en notre nom à tous, nos félicitations et nos remerciements à l'ensemble des personnels qui, durant la période difficile du mois de décembre, ont assuré un service permanent même s'il n'a pu couvrir l'ensemble du territoire. Nous avons fait en fonction de nos moyens. Des gens critiquent notre mode de fonctionnement. S'il y a des maires dans la salle qui ont été capables dans leur commune de pallier à toutes les imperfections de circulation, qu'ils lèvent la main.

Une demande de précision a été faite en commission. Les contrats triennaux de voirie restent au niveau où ils étaient auparavant. La plupart de ces contrats sont subventionnés à hauteur de 50 % ce qui n'était pas le cas auparavant. Le nombre de contrats satisfaits chaque année est fonction de l'importance de ceux-ci donc des communes ou des intercommunalités qui font la demande.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce beau et important mémoire ? Jean-Claude Agisson.

M. AGISSON. C'est un mémoire qui a été longuement débattu en commission. A Brie-Comte-Robert il n'y a plus de rond-point à faire mais un autre nous a interpellé à Perthes-en-Gâtinais, l'aménagement de carrefour de la Sauzaie pour 1,5 M€. En commission M. le directeur de la voirie nous a répondu. Il serait bon que nos collègues soient informés. La somme me paraît pharamineuse.

Un rond point est accidentogène entre Melun et Fontainebleau, la table du roi. M. Bascoul nous a donné quelques explications. J'aimerais bien qu'il les répète ici.

Ce budget est le même que l'année dernière mais inférieur de 20 % à celui de 2009. Vu l'hiver que nous avons eu, une partie ira à l'entretien des routes et au déneigement. Nous sommes inquiets pour les entreprises de Seine-et-Marne. Vous connaissez l'importance du département comme donneur d'ordres. Dans mon canton une PME va déposer son bilan parce qu'elle n'a plus de travail. Ça nous interpelle.

Pages 29, 25 et 19 du rapport on trouve 125 000 € qui concernent la communication. Il aurait été préférable de mettre cet argent dans des travaux.

Les affiches sur les abribus c'est 55 000 €. De la publicité pour les sites du département on n'a jamais été hostile ; mais pour faire votre publicité politique, on est contre. Ça n'a rien à faire dans le budget de la voirie.

Le groupe USM votera contre ce mémoire comme l'année dernière, pour insuffisance.

M. LE PRESIDENT. Vous voulez 20 % d'augmentation du budget. Dont acte. On va additionner mémoire par mémoire...

M. AGISSON. Président je n'ai pas dit ça. J'ai dit que votre budget était inférieur de 20 % à celui de 2009.

M. LE PRESIDENT. J'ai bien entendu.

M. AUBERT. Je souhaite répondre à cette intervention. Si nous étions compensés à hauteur des obligations nouvelles dont nous avons hérité concernant les anciennes routes nationales, ça serait sans doute plus facile. Les entreprises de T.P. souffrent beaucoup de la situation. A partir du moment où la participation de l'Etat est gelée, on allonge les durées de réalisation.

M. LE PRESIDENT. La vie des entreprises du département nous préoccupe hautement. Notre niveau d'investissement, Didier Turba en a parlé dans son propos introductif et il y reviendra lundi, les entreprises n'ont pas à s'en plaindre. Il est assez sensiblement supérieur à ce qui se faisait jusqu'en 2004. Les tableaux vous ont été présentés. C'est comptable. Ce n'est plus de la politique.

M. TURBA. J'ai une anecdote significative. J'ai reçu la chambre syndicale du bâtiment il n'y a pas très longtemps sur ce sujet. Elle était assez satisfaite, pour ne pas dire très satisfaite, qu'on puisse encore mettre autant malgré toutes nos contraintes. Merci à eux.

M. AGISSON. Ce n'est pas des bâtiments que je parle mais des travaux publics. Il ne faut pas mélanger.

M. LE PRESIDENT. Mais le budget global est fait de la somme des budgets individuels. Je veux bien qu'on prenne un peu sur le bâtiment pour mettre sur les travaux publics. Ça fera prospérer

les entreprises de travaux publics mais je crains que ça pèse douloureusement sur celles du bâtiment. Tout ça est à somme nulle. Dans les caves du conseil général, il n'y a pas de machine à imprimer les billets. Nous ne dépensons que l'argent que nous avons et pas plus.

J'entends de votre part que nous augmentons trop les impôts, que nous faisons trop de dettes et pas assez de dépenses. C'est toutes vos critiques. La seule ressource que vous nous trouvez c'est de réduire le budget de la communication qui s'élève à 2 M€ et celui Depayz'arts 1,3 M€ tous les deux ans. Avec ça on ne va pas aller loin.

M. AGISSON. Pendant trois ans ça a été l'héritage, maintenant c'est la faute de l'Etat. Qu'est-ce que vous allez trouver ?

M. LE PRESIDENT. C'est un raccourci. Vous nous demandez de ne pas augmenter les impôts, de ne pas emprunter, d'augmenter les dépenses. Les seules recettes que vous trouvez en économie sont la com. et Depayz'arts. Le compte n'y est pas. Il faudrait des dizaines et même des centaines de millions.

M. CAPARROY. Chaque fois qu'on fait quelque chose, le but serait électoraliste. Cela me choque. (*Rires sur des bancs du groupe USM.*)

J'ai lu dans la presse récemment que le rond-point de Chenoise a été réalisé parce qu'il y avait des élections cantonales. Il faudrait dire aussi que les 5,5 M€ de travaux sur la déviation, l'an dernier, avaient aussi un but électoraliste. Bien sur que non ; il existait une urgence absolue de réparer une déviation qui était dans un état pitoyable. Les tabliers s'apprêtaient à s'écrouler. Pour les 5,5 M€, l'Etat nous a royalement accordé 400 000 € de dédommagement. Ces 5,1 M€ qu'il a fallu mettre là, on n'a pas pu les mettre ailleurs.

Concernant la D 231 soyons clairs. Je me souviens d'avoir rencontré le président Larché en 1999 au lendemain de mon élection. Nous sommes convenus tous les deux d'une nécessité d'agir sur la D 231. Le dossier de prise en considération date de 2000. Après les expropriations qui sont lentes, il a fallu attendre 2010 pour réaliser. La suite est dans les tuyaux.

Il y a véritablement procès d'intention. On ne fait pas des routes et des ouvrages d'art en claquant dans les doigts. Il y a des délais d'instruction, des demandes longtemps à l'avance, des procédures etc. On ne fait pas ça parce qu'il y a des élections l'année d'après.

Ce qui nous plaît dans ce que nous faisons c'est qu'il existe maintenant un schéma d'amélioration des itinéraires routiers. Il y a une priorisation. On obéit à ce genre de problématique. On ne fait pas ça comme ça pour se faire plaisir. Je préférerais que la 231 soit à deux fois deux voies de Provins à Marne-la-Vallée. On intervient dans le cadre d'un budget contraint avec les compensations que nous verse l'Etat qui ne sont pas à la hauteur des frais réels pour le département. Quand on est raisonnable, on le comprend.

M. BALLOT. Il est écrit page 22 : « L'enveloppe sollicitée sur 2010.. ». Je pense qu'il y a une erreur c'est 2011. Il faudrait rectifier.

Pour l'adaptation et la conservation du réseau en 2004 nous étions à 23 820 000 €, en 2010 à 16 663 000 €. Actuellement on doit être 22 M€. Les 23 M€ de 2004 me semblent représenter beaucoup plus que les 22 M€ de cette année.

M. LE PRESIDENT. Tout à l'heure je parlais de l'ensemble de nos efforts d'investissement. Je n'ai pas regardé chaque ligne surtout en investissement. Il suffit d'une grosse opération pour qu'une année soit particulièrement élevée. Ça n'a de sens que si on porte un regard macro sur l'ensemble de nos capacités d'investissement. Il est tout à fait certain que notre volume d'investissement a été sensiblement haussé depuis 2004. C'est sensible et pas sujet à la moindre interprétation.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM vote contre.

Personne ne s'abstient.

Les groupes de la majorité votent pour.

Le projet de délibération est adopté.

N° 3-02

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier concerne un projet de convention partenariale de 6 ans entre le département, le syndicat des transports d'Ile-de-France et les sociétés autocars de Marne-la-Vallée, Transports Marne-et-Morin et Trans Val de France relative à l'organisation et au financement de 3 lignes Seine-et-Marne Express dans le cadre de la conclusion des contrats de type 2. La participation financière annuelle du département, forfaitaire et actualisable, serait fixée à 203 000 € HT pour l'année 2011, soit 214 165€ TTC.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-03

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier concerne 5 projets de conventions partenariales de 6 ans entre le Département, le syndicat des transports d'Ile-de-France, les collectivités et les entreprises de transport concernées relatives à l'organisation et au financement des réseaux de transport susvisés dans le cadre de la conclusion des contrats de « type 2 ». La participation financière annuelle du département serait forfaitaire et actualisable chaque année. Au total, pour ces 5 réseaux, elle serait fixée à 1 031 826 € HT, soit globalement 1 088 576,43 € TTC.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-04

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport concerne deux projets de conventions relatives au soutien financier apporté par le département aux services de transport à la demande de la communauté de communes du Val Bréon, dans le cadre d'un contrat CLAIR, et du syndicat intercommunal des transports du bassin chellois et des communes environnantes. La participation financière annuelle du département est estimée respectivement à 56 275 € et 70 576 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-05

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Cela fait suite au transfert précédent du 1^{er} janvier 2007. On retrouve les mêmes principes que je ne détaillerai pas.

L'organigramme détaillé du nouveau service du parc départemental a fait l'objet d'une présentation en CTP au mois de juin.

Avis favorable de la commission.

M. LAPLACE suppléant M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avis favorable.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-06

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Les conditions de circulation sur la RD 13 sont difficiles sur le territoire de la commune de Dammartin-en-Goële du fait notamment du trafic poids lourds engendré par la zone d'activités des Prés Boucher. Ces difficultés ne feront que croître avec la réalisation prochaine de la zone d'activités économiques des Huants située à proximité. Aussi devant la configuration inadaptée de l'accès Nord de la Z.A. actuelle, la commune a décidé de réaliser un accès plus direct depuis la RN 2, permettant de réduire le trafic poids lourds sur la RD 13 tout en assurant une desserte plus attractive pour cette économie locale.

L'aménagement sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est estimé à 735 000 €. La participation de l'aménageur sera d'un montant forfaitaire de 356 000 €, celle du département de 238 000 € et celle de la commune de 132 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-07

M. AGISSON, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il s'agit d'approuver une liaison financée par l'EPA. A l'avenir on devra s'impliquer dans certains travaux.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-08

M. FROT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Une réflexion sur la requalification de la RD 606, de l'Obélisque de la Reine commune de la Grande, Paroisse au département de l'Yonne a été engagée par notre département pour sécuriser cet itinéraire. Il a été décidé de réaménager en priorité les carrefours des RD 606 / RD 124a et RD 606 / VC 12 en carrefours giratoires. Ces aménagements sécuriseront les échanges sur ces deux intersections y compris pour les piétons et permettront dans un second temps, de supprimer les mouvements traversants dangereux du carrefour RD 606 / RD 124.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. AÏELLO. C'est un dossier important monsieur le président. Je remercie la collectivité. En 2008 un certain nombre d'accidents mortels est intervenu au carrefour de la justice. L'aménagement de ces deux giratoires va permettre d'améliorer la sécurité sur ces zones traversantes d'une ex-route nationale. Cela complète de manière à peu près définitive, bien qu'il faudra revenir sur les carrefours du Grand et du Petit Fossard, la liaison sud-est du département avec la sortie de la Seine-et-Marne en direction de l'Yonne. La collaboration engagée depuis 2008 entre nos services et ceux de la CCFF permet aujourd'hui des propositions significatives à la plus grande satisfaction des maires de mon canton. Merci en leur nom.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-09

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier est très attendu sur le secteur, pas seulement par les habitants de Fontainebleau, aussi par les personnes de passage. Il s'agit de requalifier la RD 607 entre les carrefours de la Libération et de l'Obélisque. C'est le problème des ex-nationales qui traversent des communes entières avec des volumes qui atteignent plus de 20 000 véhicules puisqu'on est à 29 000. L'Etat n'ayant pas aménagé dans des conditions de sécurité. C'est valable à l'entrée du département du côté de la Saussaie comme à Fontainebleau.

On a une proposition de complément sur la section courante, le carrefour de la libération, les carrefours secondaires, les éléments connexes et notamment tout ce qui touche la cité scolaire Couperin, une gare routière mais aussi la sécurisation des abords de la cité. Le secteur était assez accidentogène. Je signale particulièrement les efforts et le travail de nos services pour les liaisons douces pour les lycées, l'INSEAD etc.

Tout cela coûte 11,5 M€ TTC avec une contribution de l'Etat dans le cadre du plan Etat-région. Le premier donne 30 % et la seconde 70 %. Il est précisé les maîtrises d'ouvrage dans le mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...Jean-François Robinet.

M. ROBINET. Il y a l'INSEAD et les lycées mais aussi les collèges et l'IUT.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-01

M. LE PRESIDENT. Certains s'interrogent sur la durée de la séance cet après-midi. Compte tenu des vœux au personnel, je vous propose que nous arrêtons à 17 heures. Nous reviendrons lundi matin pour terminer.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La politique d'insertion représente en section de fonctionnement un total de CP de 115 956 728 € en dépenses et 1 273 433 € en recettes. Elle se décline en deux domaines d'intervention : l'insertion par l'emploi et l'insertion sociale et médico-sociale.

En matière d'insertion par l'emploi, l'allocation R.S.A. constitue le principal poste de dépenses, avec près de 101,5 millions d'euros, soit une augmentation de 12 % par rapport au budget primitif 2010. Hors allocation, les crédits d'insertion professionnelle sont stables par rapport au budget primitif 2010 avec un montant de 12 518 588 €. Ils regroupent l'ensemble des moyens du département consacrés à l'accès ou au retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A. Comme en 2010, l'achèvement de la mise en œuvre des appels à projets de 2005 à 2007 relatifs aux actions d'insertion sociale et professionnelle permettront, à budget constant, de poursuivre le renforcement des moyens d'accompagnement individuel professionnel des allocataires du R.S.A.

Le montant inscrit pour les actions d'insertion sociale et médico-sociale s'élève à 1 972 140 €. Ce redéploiement des moyens permet de renforcer le soutien aux associations d'accompagnement vers l'emploi et de développer de nouvelles actions d'insertion professionnelle (accompagnement spécifiques des bénéficiaires du R.S.A. et « Pack insertion »). Les aides directes aux Seine-et-Marnais les plus démunis, à travers le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) et le fonds pauvreté-précarité, représentent la majorité des crédits de paiement d'insertion sociale et médico-sociale, avec 1 021 500 €. Les crédits restants permettent de réserver les moyens nécessaires au soutien de l'activité des structures partenaires intervenant dans le champ de la solidarité, dont notamment les associations caritatives ou humanitaires, les associations menant des actions d'insertion par la santé ou d'accompagnement social à destination des gens du voyage.

Les recettes prévisionnelles se composent, d'une part, des versements par le fonds social européen (F.S.E.) au titre du cofinancement de certains dispositifs d'insertion par l'emploi et d'autre part, des récupérations d'allocations R.S.A. versées indûment.

Toutes ces actions ont été largement développées en commission, je n'y reviens pas.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ... Yves Jaunaux.

M. JAUNAUX. Le groupe USM ne peut qu'approuver les actions développées à partir des moyens pour offrir de l'insertion aux plus démunis.

Depuis quelques années, nous demandons poste par poste les résultats des dépenses engagées pour voir les actions qui ont le plus de succès. Nous ne les avons pas, c'est pourquoi le groupe USM s'abstiendra.

M. BERNHEIM. On a fait des diagnostics pratiquement dans toutes les maisons départementales des solidarités. Certains sont venus, d'autres pas. On y a donné un certain nombre de résultats. Monsieur Jaunaux je ne crois pas vous y avoir vu.

M. JAUNAUX. C'est une polémique facile. Nos collègues sont intéressés par les résultats. On voudrait les avoir au niveau départemental, pas par maison des solidarités.

M. BERNHEIM. Ce n'est pas une polémique facile mais une réponse. Comme les élus de la majorité, vous présidez des commissions locales d'aide aux jeunes. Chacun fait son travail. S'il faut une consolidation au niveau départemental, ce n'est pas très difficile de vous la donner. On le fera. Elle est en train d'être établie.

M. JAUNAUX. Si on nous assure que nous aurons les résultats, le groupe USM votera pour.

M. BALLOT. La polémique que vous soulevez est facile...

M. LE PRESIDENT. On ne soulève pas de polémique. On répond à l'intervention d'Yves Jaunaux.

M. BALLOT. Je me souviens être intervenu lors d'une précédente séance parce qu'on nous convoquait à une réunion pour nous délivrer le diagnostic, un jour où siégeait la commission des

finances. Vous m'avez répondu que vous ne seriez ni à l'une, ni à l'autre. Je n'accepte pas ce que vous avez dit.

M. LE PRESIDENT. On va dresser le bilan des présences en séance publique. On verra les résultats. Là il n'y a pas de télescopage. Ce sera comptabilité précisément. On fournira les éléments et chacun pourra apprécier l'engagement des uns et des autres.

Le groupe USM s'abstient.

M. JAUNAUX. Dans la mesure où nous avons le dossier, il n'y a pas de raison pour qu'on ne vote pas pour.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-02

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La politique de l'habitat du département se décline en deux domaines d'intervention, d'une part, le développement et l'amélioration de l'offre de logement, d'autre part, l'insertion par le logement. Elle représente une dépense prévisionnelle de 10 386 049 €, dont 5 299 926 € en investissement et 5 086 123 € en fonctionnement

En matière de développement et d'amélioration de l'offre, la subvention à l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne représente 80 % des crédits proposés, qui s'élèvent au total à 5 046 926 €. Les crédits restant permettront au département de poursuivre l'attribution de subventions aux travaux réalisés par des propriétaires occupants sous conditions de ressources, par des propriétaires bailleurs associatifs et par des communes dans le cadre de petits projets de création de logements sociaux par la réhabilitation de patrimoine existant.

5 339 123 € de crédits de paiement sont consacrés à l'insertion par le logement, en augmentation de 4,2 % par rapport au budget primitif voté en 2010 du fait d'une augmentation des crédits prévus au titre du fonds de solidarité logement. Au-delà du F.S.L., les crédits 2011 permettront au département de poursuivre son soutien aux associations qui mènent des actions d'insertion par le logement, à l'échelle du département mais aussi à une échelle plus locale pour certaines d'entre elles. Dans ce cadre, 423 000 € de crédits de paiement 2011 sont consacrés au soutien des actions à destination des gens du voyage.

Ces actions ont été largement développées en commission.
Avis favorable.

(M. Gérard Bernheim, vice-président, remplace M. Vincent Eblé au fauteuil présidentiel.)

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Obligatoires ou volontaires, les politiques de prévention médico-sociale et d'aide à la fonction parentale et à l'enfant mobilisent une enveloppe globale de crédits de fonctionnement qui s'élève à 16 152 464 €.

Le département assure ses missions obligatoires en particulier en matière de prévention précoce, orientation au cœur du nouveau schéma de l'enfance, de l'adolescence et de la famille.

Il maintient par ailleurs ses politiques volontaires en faveur de la petite enfance au service des familles seine-et-marnaises.

Dans le cadre du deuxième plan mille places pour la petite enfance les crédits inscrits s'élèvent à 8 446 470 €.

Les crédits relatifs à l'aide à la famille « Bébébonus 77 » s'élèvent à 4 146 000 €.

Les crédits consacrés aux actions de prévention infantile et périnatalité sont de 1 910 013 €.

Le dispositif de formation des assistants maternels est poursuivi avec un maintien des crédits : 88 531 €. Il en est de même des crédits consacrés à la planification familiale et à l'éducation à la santé, 455 450 €, qui sont reconduits. La proposition de crédits pour la mise en œuvre de la politique d'aide à la parentalité et à l'enfance s'élève à 3 12 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 646 020 € au regard des projets à soutenir.

Le soutien aux RAM est de 236 000 € pour un total de 55 RAM aidés.

Le soutien à la formation des assistants maternels pour assurer leur professionnalisation et la qualité de l'accueil des jeunes enfants est de 626 531 €. Près de 2 000 assistants maternels bénéficient de formations prévues en 2011.

La politique d'aide à la parentalité et à l'enfance est de 312 000 €, en particulier le soutien aux lieux d'accueil parents-enfants et les LAEP.

Il y a le soutien aux points d'accueil « écoute jeunes » de Montereau et Melun et le soutien à l'association l'envol, les bébés de Sénart, l'APCE 77 etc. et le soutien à l'association passage de Claye-Souilly, à ses structures et à la maison des adolescents « adobase » gérés par le centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme PICARD. Nous déplorons l'absence délibérée d'aide aux dispositifs des maisons d'assistantes maternelles qui nous paraît être un bon complément des structures existantes pour l'accueil des tout petits.

Nous nous abstenons sur ce mémoire.

Mme QUERCI. La loi n'offre pas toutes les conditions pour le fonctionnement des maisons d'assistantes maternelles. On ne sait pas qui est responsable dans cette structure. Le conseil général donne l'agrément pour les locaux. Le SDIS considère que c'est un établissement qui reçoit des personnes. Il est plus exigeant que nous. Le ministère n'avait pas pris toute la mesure des problèmes que pouvait poser cette association d'assistants maternels. Nous étudions les projets. Nous donnons notre agrément lorsque les locaux correspondent à ce que nous pensons être de qualité pour l'accueil des enfants mais pour l'instant nous ne financerons pas.

Mme DELESSARD. Je veux soutenir Danielle Querci. La loi ne donne pas toute la garantie et toute la sécurité pour les enfants. Quand on connaît les efforts que nous avons pu faire pour la petite enfance et l'argent dépensé pour ce secteur très important, on trouve qu'il y a deux poids, deux mesures. On connaît les prix des crèches pour nos communes et d'un seul coup on dit que l'on pourrait garder des enfants sans aucune garantie. Cela dévalorise tout le travail pour la petite enfance et tout le soutien que l'on peut apporter à ce secteur primordial.

On donnera des subventions lorsque toutes les conditions seront garanties. Aujourd'hui ce n'est pas du tout ça que l'on propose dans les maisons de la petite enfance telle que la loi le prévoit dans les nouvelles conditions.

Mme TALLET. Je voulais dire exactement la même chose que Monique sur cette question. Il suffit de voir le peu d'obligations faites à ce secteur entièrement privé. Il n'y a pas d'obligation en matière contractuelle entre l'assistante maternelle et le parent. La relation reste totalement du domaine

privé alors que nous sommes soumis à de nombreuses normes dont la déclinaison absolue de la PSU, un taux d'encadrement bien plus contraignant, une capacité de remplacement, une capacité du nombre d'enfants à confier.

Si le conseil général se lançait dans l'aventure de soutenir les maisons d'assistantes maternelles telles qu'elles sont conçues aujourd'hui dans la loi, cela ne pourrait absolument pas avoir notre soutien. Ce serait une dévalorisation totale de la qualité due aux jeunes enfants.

M. GARCIA. La question n'est pas posée pour les maisons d'accueil mais pour les RAM...

Mme TALLET. Non, non.

M. GARCIA. Vous êtes passés de 30 % à 10 % pour le mode de fonctionnement donc la ruralité souffre. Un relais ce n'est pas la même chose qu'une maison d'accueil, pas plus qu'une crèche.

(Vincent Eblé, président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. BERNHEIM. Je suis extrêmement surpris que le débat vienne sur ce dispositif supplémentaire qui a toute sa valeur mais qui visiblement ne fait pas l'unanimité. Si vous cherchez une raison pour vous abstenir sur un rapport, vous pouvez sauter sur cette occasion qui n'est pas justifiée. Quand on constate l'ensemble de l'engagement du conseil général dans le domaine de la petite enfance : les 1 000 places en crèche atteintes avant l'échéance, un deuxième plan, Bébébonus, tous les concours apportés, votre raison d'abstention est un peu dérisoire.

M. CAPARROY. Je ne reviens pas sur les RAM. Dans le cadre des politiques contractuelles, tout un dispositif permet de les mettre en place. Ça fonctionne très bien. Chaque fois qu'on passe un contrat avec un territoire, presque automatiquement un RAM est créé.

Concernant les maisons d'assistantes maternelles, j'ai été confronté à la demande sur mon territoire. Dans le secteur rural, la mise en place d'une grosse structure peut se faire mais il est difficile de répondre à toutes les sollicitations. Il peut y avoir la tentation de développer ce genre de structure. Le département accompagne ceux qui veulent se lancer dans cette opération. Les textes sont très complexes. A ma connaissance, les services du département n'essayent pas de saper les initiatives, au contraire ils les accompagnent par des réunions, des réponses, des éclaircissements sur les textes. Mais les règles de création de ces places ne sont pas les nôtres. Il y a cette exigence de la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

M. MOUTON. J'interviens sur l'encadrement de ces nouvelles structures envisagées. Danielle a dit très doucement l'exigence du SDIS pour la sécurité. Ces structures accueillant du public devront répondre à des règlements particuliers sinon elles n'auront pas le droit d'ouverture même si elles sont privées. S'il y a des accidents pour les jeunes enfants c'est gravissime. Ça coûtera un certain prix ; peut-être moins cher qu'une crèche. On ne peut jouer avec la sécurité des enfants.

M. TURBA. Monsieur le président, j'ai montré ce matin un graphique assez édifiant.

J'ai le souvenir de mon premier mandat dans l'opposition. Je pourrais ressortir nos vœux et propositions pour créer des crèches ou subventionner des places. Le président de l'époque nous disait que ce n'était pas de la compétence du conseil général et qu'on n'avait pas à s'engager. Alors que nous avons doublé ce budget de 4 à 9 M€, il est relativement amusant de voir l'opposition d'aujourd'hui, majorité d'hier, ergoter et ne pas reconnaître le travail réalisé.

M. LE PRESIDENT. Je partage totalement ton intervention.

Mme QUERCI. Les RAM sont quand même subventionnés à 50 %, 40 % de la CAF et 10 % du conseil général... *(Exclamations sur les bancs du groupe USM.)* Nous subventionnons les micro-crèches.

M. GARCIA. J'ai un courrier de M. Eblé concernant la diminution de 30 à 10 % de la subvention de fonctionnement des RAM. C'est la CAF qui abonde.

Les petites communes ne peuvent pas se payer des crèches. M. Eblé est venu inaugurer une crèche à Gretz qui a coûté 700 000 €. Je n'ai eu que 15 000 € de subvention du conseil général et 260 000 € de la CAF. C'est déjà pas mal.

M. LE PRESIDENT. C'est dix fois plus que ce nous avions avant d'arriver aux affaires.

M. GARCIA. Je vous ai dit qu'il faudrait augmenter. C'était en 2005.

M. LE PRESIDENT. On l'a fait juste après, grâce à toi...

M. GARCIA. Merci. Vous écoutez ce que demande l'opposition.

M. LE PRESIDENT. L'augmentation des crédits en faveur de la petite enfance va bientôt s'inscrire au tableau d'honneur du groupe USM. C'est la meilleure de la journée... Je suis maintenant un ancien. Je me souviens parfaitement des batailles homériques. Mon prédécesseur Daniel Vachez avait été un acteur de cette affaire pour obtenir que le département s'intéresse aux modes d'accueil de la petite enfance.

Les chiffres le prouvent. Globalement, nous avons très fortement dynamisé ces politiques tant en investissement qu'en fonctionnement. Maintenant pour des raisons d'ajustements circonstanciés sur tel ou tel type d'équipement, vous venez nous chercher des poux dans la tête. Ce n'est pas dans nos politiques obligatoires.

Il n'y a pas deux minutes, Anne Chain-Larché appuyant avec énergie sur le bouton pour parler, voulait que le département se recentre sur ses compétences. Voilà une contradiction magnifique. C'est une politique volontaire du département que nous avons très fortement dynamisée depuis 2004. Les moyens financiers ont plus que doublé. Didier Turba l'a rappelé ce matin.

Nous avons réalisé une politique ambitieuse dans ce domaine pour aider les communes, les intercommunalités et les associations qui portent en direct ces équipements d'accueil parce que la Seine-et-Marne en a énormément besoin et que ça nous était demandé de partout. Vous ne pourrez le réécrire quelles que soient les lunettes déformantes que vous prenez pour regarder ce dossier. C'est la réalité.

Mme CHAIN-LARCHE. J'ai appuyé très fortement sur le bouton président. Je vous remercie de m'avoir donné le mode d'emploi.

Ce sont des politiques volontaristes dont vous vous emparez, communications à l'appui. Cela vous permet de communiquer sur du saupoudrage dont personne n'est dupe...

M. LE PRESIDENT. On n'en fait pas assez ou trop ? Certains en veulent plus et vous dites qu'il en faut moins.

Mme CHAIN-LARCHE. Vous feriez mieux de vous recentrer sur vos compétences. Vous racontez que vous aidez la petite enfance, j'en suis témoin dans mon canton. On a eu une séance homérique pour ouvrir une micro-crèche. Le maire vous a déclaré : « Arrêtez de dire que vous aidez les petites communes. » Ce n'est pas vrai. Vous le dites mais vous ne le faites pas.

M. LE PRESIDENT. C'est sûr qu'avec 9 M€ on fait beaucoup moins qu'avec 4 M€... C'est limpide. Les Seine-et-Marnais ne s'y trompent pas. J'ai pleinement confiance dans la façon dont les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais qui ont des enfants, sauront apprécier les politiques du département dans ce domaine depuis 2004.

Très beau sujet de polémique la petite enfance pour la campagne... Je vais la faire en me frisant les moustaches.

M. BALLOT. Elles ne sont pas assez longues !

M. TURBA. J'entends dire que la ruralité serait maltraitée. On peut comparer les taux d'imposition dans certaines de nos communes et dans certaines des vôtres.

Quand des communes sont trop petites pour créer des crèches, elles ont toutes les latitudes pour se réunir dans leur intercommunalité pour le faire. Comme bon nombre de ces communes, des vôtres, refusent de faire appel à la pression fiscale, il n'y a pas de recettes donc pas de service. On ne peut éternellement se tourner vers les autres pour payer. « Aide toi, le ciel t'aidera. »

M. BACQUE. Je sais que c'est une réunion après déjeuner mais tout de même. Bien qu'étant échauffés par un aussi bon repas, j'aimerais que l'on arrête d'aboyer. Elever la voix ne donne pas d'intelligence à l'argument avancé. J'aimerais que ça se passe d'une autre façon.

Pour les petites communes, cher ami, je tiens à vous dire que l'intercommunalité ne résout pas forcément le problème car elle engendre des difficultés pour le transport des enfants. Il ne faut pas dire que l'intercommunalité est la solution dans les petits villages. C'est faux. Heureusement que nous avons les RAM ou les nourrices agréées.

Je suis surpris d'entendre parler d'échelle de valeur entre les différents systèmes. On peut en avoir un qui présente toutes les garanties et qui malheureusement dévie complètement et un autre qui paraît plus modeste mais donne les mêmes garanties de sérieux pour les enfants.

M. BERQUIER. Dans mon canton j'ai créé une crèche en 1995 avec 14 communes. Elle fonctionne toujours très bien. Si on veut le faire, on peut, sans que ça coûte énormément aux communes. Il ne faut pas exagérer. C'est en milieu rural et des communes de 200 et 300 habitants ont adhéré. Elles sont très contentes.

M. LE PRESIDENT. Merci André de montrer qu'avec de la volonté on peut toujours arriver à changer la donne. Je partage ce point de vue.

M. GARCIA. J'enlève mes lunettes grossissantes comme vous avez dit tout à l'heure. Concernant ce projet je lis que « le financement des subventions d'équipement aux modes d'accueil des communes et structures intercommunales pour la création de 105 places en deux ans est de 283 500 €. » Cela fait 2 700 € par place ; auparavant c'était 1 600 €.

Les mille places c'est très bien. C'est un mode d'affichage et de saupoudrage. Ce n'est pas vous qui payez les mille places. Vous donnez moins de 10 % de l'investissement. C'est la CAF et les communes qui mettent le paquet.

M. LE PRESIDENT. Nous mettions 274 € par place créée, par rapport au coût réel de l'équipement c'était 2 %. Nous avons multiplié par dix en donnant 2 740 € soit 20 %. En face c'est 80 %.

M. HYEST. Ce n'est pas vrai.

M. LE PRESIDENT. Pourquoi ?

M. HYEST. Vous ne monteriez pas de 4 à 9 M€ en passant de 274 € à 2 740 €.

M. LE PRESIDENT. Dans l'enveloppe il n'y a pas uniquement l'investissement. Je te parle du fonctionnement. Tu mélanges tout Jean-Jacques. Là ce sont les aides à l'investissement.

Par ailleurs nous avons majoré les aides au fonctionnement en prix de journée et nous avons créé Bébébonus en allocation directe aux familles. Il n'y a pas un dispositif pour accueillir la petite enfance mais trois : le fonctionnement des équipements, le coût d'investissement et le Bébébonus. C'est notre aide à l'investissement qui a été multipliée par dix : 274 € par place de crèche créée et nous sommes passés à 2 740 €. Je suis sûr de mes chiffres. C'est la réalité.

M. GARCIA. Ce n'est pas pour autant que ça représente 20 % d'une opération. Ça fait moins de 10 %, entre 5 et 8 %.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai pas vérifié ce point. Je ne sais pas combien coûte une place. Il y en a de nature très différente, en crèche collective, en crèche familiale, en halte-garderie. Des équipements peuvent valoir beaucoup plus cher qu'ailleurs. Ce dont je suis certain c'est du montant de notre aide en valeur absolue qui est multipliée par dix. Ça ne couvre pas la plus grosse part de cet investissement qui reste une compétence communale, intercommunale ou associative. Avec notre aide il y a bien eu 1 000 places de crèche créées en quatre ans.

Mme QUERCI. Nous participons à la professionnalisation des assistants maternels ce qui n'était pas fait auparavant puisque cette formation n'était pas assurée. On peut ajouter 626 531 € pour une année et 2 000 assistantes maternelles.

M. ROBINET. J'ai un exemple concret de 15 enfants dans une crèche, déficit pour la commune 75 000 €, 5 000 € par enfant. Pas moyen d'augmenter à cause du plafond de la CAF. C'est pour ça qu'on ne peut créer plus de places.

M. LE PRESIDENT. C'est certain que ça coûte très cher. J'en ai 250 dans ma commune.

M. TURBA. On a besoin dans le département et dans tout le pays, d'un véritable service public de la petite enfance, de la naissance jusqu'à l'école maternelle. Votre gouvernement n'en parle pas. Il ne cesse de diminuer les dépenses publiques et nous demande de faire pareil. Soyons sérieux. (*Mouvements divers sur des bancs du groupe USM.*)

M. GARCIA. Même si certains ne le croient pas, je n'ai pas encore de carte politique...

La CAF abonde largement malgré le désengagement du conseil général. M. Eblé me l'a écrit dans un courrier. Merci monsieur le président.

M. HYEST. Je suis élu depuis très longtemps. Je me réjouis de l'effort un peu plus important. Vous donnez 3 % et vous dites que vous avez fait tout seul, même lorsqu'il y a des participations plus importantes. Vous interdisez la parole à l'élu qui a apporté la participation plus importante. Je trouve bien que le département contribue. Nous voterons les crédits.

Si vous faisiez une communication disant que le conseil général contribue à l'implantation de crèches... Mais vous faites croire que le conseil général a créé 1 000 places et qu'il les a financées. La communication n'est pas honnête. (*Applaudissements sur les bancs du groupe USM.*)

M. LE PRESIDENT. Je vous mets au défi de trouver dans la communication du conseil général quoi que ce soit qui accrédite l'idée qu'il annonce avoir réalisé 1 000 places de crèche par lui-même. C'est totalement fallacieux. (*Protestations sur des bancs du groupe USM.*)

M. HYEST. Sur de grands panneaux : « Le conseil général 1 000 places de crèche. »...

M. CAPARROY. En tant que conseiller général du canton de Provins, je me réjouis que notre assemblée donne de la publicité à ses actions. Si je me contentais de ce que les élus locaux disent de l'action du conseil général... « Tout ce qu'ils font c'est en vue des élections cantonales... »

M. HYEST. Et pas vous !

M. CAPARROY. En plus on passe sous silence la totalité des actions financées comme le centre culturel, les cinémas, les remparts, j'en passe et des meilleurs. Heureusement que de temps en temps, dans *Seine-et-Marne Magazine* on explique ce que le conseil général subventionne et pas à 10 %. Non, c'est juste pour les élections...

M. HYEST. Les remparts c'était il y a longtemps.

M. CAPARROY. Mais on continue.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Jean-Paul Garcia s'abstient.

Le projet de délibération est adopté moins une abstention.

N° 4-04

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Significatif d'une volonté politique forte pour répondre à une préoccupation majeure des Seine-et-Marnais, la santé publique bénéficie d'une enveloppe globale des crédits de fonctionnement qui s'élève à 382 000 €.

Ce budget, en forte hausse par rapport à 2010, traduit notamment la montée en charge du plan « démographie médicale » avec l'attribution de 10 nouvelles bourses à des étudiants de 3^{ème} cycle de médecine.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le nouveau schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille pour la période 2011-2015 voté par l'assemblée départementale le 17 décembre 2010 a permis de réaffirmer pleinement son rôle de chef de file dans la protection de l'enfance.

L'enveloppe des crédits de fonctionnements proposée est d'un montant de 130,2 M€. Ce budget s'inscrit dans la continuité de l'exécution 2010, dont le montant prévisionnel s'élève à 130,1 M€. Pour rappeler le budget primitif 2010 était de 122,2 M€.

Les crédits alloués à la protection de l'enfance se répartissent en 2 domaines :

- Le domaine « Prévention et Protection en hébergement ASE » d'un montant de 118,6 M€ : ces crédits financent le placement des enfants en établissement ou en accueil familial en exécution d'une mesure judiciaire ou administrative.
- - Le domaine « Protection et prévention des enfants à domicile », d'un montant de 11,6 M€ : ces crédits financent l'ensemble des dispositifs axés sur le maintien de l'enfant dans sa famille, telles que les mesures d'aide éducative en milieu ouvert, les aides financières aux familles et l'accompagnement en économie sociale et familiale.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. Le mémoire nous indique que le nombre d'assistants familiaux est en baisse à cause des départs en retraite. Ce n'est pas la seule. Certains trouvent de meilleures conditions dans les départements voisins notamment lorsqu'il y a des suspensions pour des causes d'éventuelles maltraitances ou l'assistant familial est rapidement privé de salaire. Des départements ont adopté le principe de la présomption d'innocence. Jusqu'au jugement, l'assistant familial garde un certain salaire. On aurait intérêt à avoir une réflexion sur ce sujet pour les garder.

M. LE PRESIDENT. Je rencontre les autorités judiciaires et je m'en entretiens avec elles. Il y a la présomption d'innocence mais aussi le principe de précaution à l'égard de l'enfant qui prime. On peut maintenir durablement un salaire même quand le métier de base n'est pas exercé. Nous avons eu le cas pour le foyer de Rubelles où cela a duré.

Pour les assistants familiaux, ces situations sont quand même marginales en nombre. La grande masse ne connaît pas ce problème particulièrement douloureux. Mais je ne suis pas en désaccord avec votre intervention.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

M BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement et de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le budget proposé cette année en fonctionnement est de 6 877 000 €. Il tient compte de l'évolution du salaire des éducateurs et des équipes administratives des clubs de prévention spécialisée ainsi que de la création de deux postes d'éducateur avec des financements pour le second semestre.

Nous avons la mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui vont être signés par les six associations qui ont déjà travaillé dessus, l'APAM, l'armée du salut, l'ADSEA, la Brèche, CPMV et Espoir.

Les clubs de prévention ont rencontré environ 20 000 jeunes, 19 345 exactement de 12 à 25 ans. Ils ont accompagné ponctuellement ou de manière soutenue 3 736 jeunes. On note un rajeunissement très fort des publics, une féminisation et des problématiques extrêmement lourdes de précarité pour l'emploi, l'hébergement et la santé.

Les modes d'intervention préconisés sont toujours les mêmes : travail de rue, supports à la relation, actions collectives, actions en lien avec des collèges et lycées, les chantiers éducatifs, les actions dans les quartiers.

Les comités de pilotage se sont tenus et vous avez participé.

Les propositions pour 2011 visent l'amélioration : de l'intervention éducative au bénéfice des publics jeunes, de la coopération partenariale et de sa lisibilité, des compétences professionnelles et structurelles.

Il est prévu l'élaboration et la validation du CPOM avec l'APAM

Avis favorable des commissions.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

M. BALLOT. Nous dire qu'il y a eu tant de rencontres c'est un peu insuffisant. Il serait mieux de parler de suivi.

M. LE PRESIDENT. Ça ne me paraît pas insurmontable.

M. HYEST. C'est qualitatif.

M. BONTOUX. On rencontre les jeunes de manière individuelle ou collective. Le suivi c'est la catégorie B ou C. C'est par rapport à des actions, des initiatives. L'accompagnement peut être celui d'un éducateur spécialisé vers la mission locale voire éventuellement la MDS, un psychiatre. On soutient lorsqu'il y a énormément d'accompagnement sur de longs mois voire une deuxième année. Les termes utilisés sont ceux des professionnels. On a de plus en plus de jeunes qu'il faut soutenir et accompagner pendant au moins deux ans, parfois plus.

M. BALLOT. On peut avoir une rencontre sans suivi.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-07

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'enveloppe globale des crédits de fonctionnement s'élève à 222,35 M€, en hausse de 7,29 % par rapport au BP 2010. Les principales composantes de cette enveloppe concernent : les frais d'hébergement des personnes âgées 53,27 M€, les frais d'hébergement des personnes handicapées 96,82 M€, le maintien à domicile des personnes âgées 36,05 M€, le maintien à domicile des personnes handicapées 36,21 M€.

Concernant les dépenses d'investissement pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées et pour les établissements d'hébergement pour personnes handicapées, les crédits de paiement s'élèvent à 2,44 M€ et les autorisations de programme 2011 à 3,470 M€.

L'année 2011 est la dernière de mise en œuvre du schéma départemental en faveur des personnes âgées. Au cours du second semestre 2011, débiteront les travaux d'élaboration du prochain schéma gérontologique sur la base du bilan des actions menées dans le cadre du schéma actuel et des perspectives d'évolutions législatives. L'année 2011 constituera par ailleurs la deuxième année de mise en œuvre du schéma d'actions pour les personnes handicapées pour la période 2009-2014. Au cours de celle-ci, 5 nouvelles structures dont 4 relevant de la compétence propre du département ouvriront leurs portes pour accueillir 143 personnes adultes handicapées ainsi qu'un établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes de 84 lits et 5 places d'accueil de jour.

Les frais liés à l'hébergement en établissement pour personnes âgées s'élèvent à 31 M€.

Les frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées s'élèvent à 84 M€ soit une augmentation de 7,9 % par rapport à 2010.

Pour les services d'accompagnement il y a 7,6 M€. La participation CLIC est de 560 000 € avec une extension des CLIC existant et deux créations au niveau du département.

La prestation de compensation handicap est de 25 M€ soit une augmentation de 56 %.

L'allocation personnalisée d'autonomie est de 32,7 M€ à domicile soit une augmentation de 7 % et 21,2 M€ soit une augmentation pour les établissements de 2,5 %.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-08

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le 28 janvier 2008, l'assemblée a approuvé la convention-cadre régissant les rapports entre le département et la maison départementale des personnes handicapées notamment pour son financement. Le présent rapport actualise l'engagement du département pour l'année 2011. La subvention de fonctionnement versée annuellement à la MDPH est proposée à hauteur de 4,1 M€ correspondant à la reconduction de la subvention de l'année 2010.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-09

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Une autorisation de création a été accordée à l'association de gestion CPRH pour un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées mentales vieillissantes et jeunes handicapés mentaux à Pomponne. Cette structure sera financée par prix de journée globalisé.

Par ailleurs, la convention conclue lors de l'ouverture du foyer d'accueil médicalisé pour infirmes moteurs cérébraux de Magny-le-Hongre est arrivée à échéance. A cet effet, l'assemblée départementale doit approuver la conclusion et le renouvellement d'une convention relative aux modalités de financement avec les associations gestionnaires.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je suis très heureux de l'avancement de ce dossier. L'association et le syndical intercommunal sont présidés par des élus de mon canton, un adjoint au maire de Noisiel pour l'association, un élu du conseil municipal de Lognes pour le syndicat.

J'ai été alerté des difficultés de ce dossier pour obtenir les crédits de l'Etat, 30 places médicalisées, avec des risques de report d'ouverture à des dates extrêmement lointaines. Cela entraînerait des difficultés financières considérables pour les structures. A force d'engagement et de persuasion tant de nos services que des acteurs les plus directement concernés, nous avons obtenu satisfaction avec déblocage des crédits pour l'ouverture de dix places médicalisées au 1^{er} février et de dix autres au 1^{er} avril. Les dix dernières viendront ultérieurement mais c'est déjà une avancée considérable et satisfaisante. Je voterai ce rapport avec plaisir.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-10

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit de modifier une délibération où il était prévu 0,5 d'augmentation. Il faut préciser que l'augmentation sera comprise entre 0,5 % et 1 % maximum.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-11

M. JAUNAUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Ce rapport concerne le renouvellement de six EHPAD en convention tripartite et un avenant à la convention tripartite de l'EHPAD public de Mormant.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'association INITIATIVES 77 est un partenaire essentiel du département dans la mise en œuvre des actions d'insertion professionnelle et d'insertion par le logement. En plus de son activité en tant qu'employeur d'insertion, elle a la responsabilité de la gestion de plusieurs dispositifs départementaux d'insertion comme l'accompagnement des emplois aidés dans les collèges, la clause d'insertion dans les marchés publics du département ou la gestion du fonds d'aide aux jeunes. A ce titre, il convient de procéder au renouvellement de la convention annuelle à conclure avec cette association.

Conformément à la convention-cadre signée avec l'association pour les années 2007 à 2012, une convention d'objectifs a permis de définir les actions bénéficiant du soutien du département. Il est nécessaire de conclure un avenant à cette convention définissant le montant de la participation financière du département pour l'année 2011.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. François Perrussot ne prendra pas part au vote.

Je salue l'action essentielle d'INITIATIVES 77 qui mène un travail très efficace dans l'insertion professionnelle et d'insertion par le logement. On poursuivra ce partenariat pour certaines personnes, en particulier les bénéficiaires du RSA que nous sommes chargés d'accompagner de par nos compétences obligatoires.

Je souligne la qualité de ce travail mais j'exprime une certaine forme d'inquiétude face au désengagement de l'Etat qui se profile dans ce domaine, plus particulièrement concernant le financement des contrats aidés. Ils permettent pourtant la mise en situation réelle de travail, des allocataires relevant de la compétence départementale et les publics éloignés de l'emploi. Ils constituent les outils absolument indispensables pour favoriser l'amélioration de la situation des Seine-et-Marnais en insertion et leur retour durable à l'activité.

L'Etat entend diminuer assez sensiblement le nombre de contrats qu'il financera en 2011 ainsi que le taux de financement des salaires. Une aide qui bénéficie aux entreprises et aux structures qui emploient des salariés bénéficiaires de contrats aidés. J'ai un regret extrêmement vif devant cette situation pénalisante pour des publics déjà fragiles.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. PERRUSSOT. Comme président d'INITIATIVES 77 je partage cette interrogation et cette inquiétude. Je me fais le porte-parole des employeurs. Concernant les contrats aidés que l'on met à disposition des communes ou des associations, cela devient de plus en plus compliqué pour celles-ci pour compenser le montant restant à financer, 300 € alors qu'il y a quelques années il n'y avait quasiment rien à mettre.

On vient de faire le bilan de 2010. L'Etat demandait un taux de réinsertion durable, CDI ou CDD de plus de six mois, à hauteur de 25 %. INITIATIVES 77 s'étaient engagées à hauteur de 28 %. Aujourd'hui on a largement dépassé ce niveau que nous nous étions imposés, au-dessus du taux de l'Etat, dans un contexte pas très facile.

Je ne participerai pas au vote.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

(M. Perrussot n'a pas participé au vote.)

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi du 1^{er} décembre 2008 portant création du revenu de solidarité active a modifié en profondeur l'architecture du dispositif antérieur. Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le département doit conclure avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion dit PTI. Le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion le PDILE a été adopté par l'assemblée départementale le 28 mai 2010 pour les années 2010 à 2012. Le PTI seine-et-marnais aujourd'hui présenté est un document opérationnel qui permet de formaliser l'engagement des acteurs du champ de l'insertion et de l'accompagnement social et professionnel, et de coordonner leurs actions pour en améliorer l'efficacité. Le document proposé est le fruit d'une collaboration entre le département, l'État, Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne et la région d'Ile-de-France à qui il est proposé d'être signataires. Il est proposé qu'il soit conclu pour 3 ans.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-14

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Bien que le logement soit une compétence facultative, hors fonds de solidarité logement, le département de Seine-et-Marne a mis en place une politique d'aides à la construction et à la réhabilitation « aides à la pierre » complémentaires de celles de l'État. Un soutien important est ainsi affecté à l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne, de même que des aides départementales sont attribuées aux communes et associations qui souhaitent créer du logement social, ainsi qu'aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'amélioration de l'habitat.

Les évolutions législatives récentes, ainsi que le contexte national notamment les nouvelles modalités de financement de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, rendent nécessaire une évolution des modalités de financement départemental des opérations d'habitat. L'objectif est de les rendre plus lisibles en termes de type de public et de localisation, et de promouvoir la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie par les propriétaires occupants aux revenus modestes.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-15

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. C'est une convention relativement traditionnelle passée chaque année. Au lieu que ce soit avec C.I.L. c'est avec PROCILIA pour un montant de 3,3 M€.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-16

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre de notre soutien à l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne, qui s'élève à 24 M€ sur six ans, il est prévu pour cette année 4M€.

On rappelle l'ensemble des actions menées par l'OPH 77 pour redresser la situation et répondre aux besoins d'amélioration de l'habitat par la réhabilitation de logements. Vous avez un certain nombre de programmes où le conseil général intervient. Les modalités de suivi de la subvention sont bien effectuées. La situation de l'OPH s'améliore. Elle est même en avance sur la mise en œuvre du protocole qui la lie dans le cadre de la CGLS.

Il y a les éléments de réservation du logement au profit du département dont vous avez le détail. Dans le cadre de l'Agenda 21, on trouve la précarité énergétique avec un objectif opérationnel de l'OPH 77 sur lequel il s'est engagé.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'office public de l'habitat du pays de Fontainebleau a été confronté à une série de difficultés. Son niveau d'autofinancement ramené à celui des loyers est bien en-deçà des normes prudentielles comme nous l'indique le rapport. Les ressources humaines sont insuffisantes au regard des besoins de la gestion technique et sociale du patrimoine.

Sur cette base cet office a lancé une consultation en vue de la reprise de son patrimoine. Elle a abouti à une offre conjointe de l'OPH du département avec les Foyers de Seine-et-Marne, la F.S.M. Cela a permis un accord.

Il est nécessaire de délibérer pour les collectivités de rattachement, le conseil général de Seine-et-Marne et le syndicat mixte de l'habitat du pays de Fontainebleau.

Le contenu de l'offre est une répartition pour l'OPH 77. Il s'agirait des secteurs concernés de Champagne, Veneux, Saint-Mammès, Varennes, Vernou-la-Celle et Ecuelles et des foyers de Seine-et-Marne des secteurs de Fontainebleau-Avon et Samois. Il y aurait une réorganisation des agences de proximité, la reprise du personnel, une obligation de maîtrise de la politique des loyers, la prévention des expulsions et les attributions de logements.

Les avis et préconisations du conseil général concernant cette fusion. Il s'agit de ne pas obérer la démarche de redressement de la situation de l'OPH 77 donc d'être très attentif à l'ensemble des initiatives qui seront prises dans ce cadre.

La fusion de l'OPH 77 et de l'OPH du pays de Fontainebleau correspond à une augmentation de presque 10 % du patrimoine de l'office départemental. Aussi dans le cadre des relations partenariales définies dans la convention approuvée le 29 janvier 2010, le département sera attentif au bon déroulement de la reprise du patrimoine de l'OPH du pays de Fontainebleau et à la poursuite de la réalisation du protocole signé avec la CGLLS, qui demeure l'objectif principal du département, ce que traduit son engagement financier auprès de l'OPH 77.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ROBINET. Je regrette que cette fusion aboutisse à un dépeçage. L'office public du pays de Fontainebleau est divisé en deux pour les logements. Ceux relativement rentables restent avec le Foyer de Seine-et-Marne sur Fontainebleau-Avon et ceux qui sont en difficulté sont pris par l'OPH. Cela choque car il y avait une population bourgeoise à Fontainebleau et ouvrière de l'autre côté. Tout cela fonctionnait ensemble.

Qui va payer la rénovation du côté de Champagne ? C'est le contribuable avec la subvention du conseil général. Ça augmente le nombre de logements de l'OPH de 10 %, je suis d'accord. Mais ça n'augmente pas le nombre de logements dans le secteur qui en a besoin, de 10 %. Alors qu'ils pouvaient être pris par d'autres opérateurs, ça ne coûtait rien au conseil général et ils auraient été rénovés. L'argent de l'OPH aurait peut-être été mieux placé ailleurs.

M. LE PRESIDENT. Maud Tallet connaît parfaitement ce dossier.

Mme TALLET. La fusion de l'OPH de Fontainebleau avec l'OPH 77 a fait l'objet d'une expertise et d'une discussion entre l'OPH et FSM, à la demande des élus concernés. La volonté de l'OPH est de ne jamais travailler sans l'accord et le soutien des élus du secteur concerné. Aucun bailleur ne peut apporter du mieux vivre à ses locataires s'il est dans une situation d'hostilité avec les maires des communes où sont les logements.

Pour l'OPH de Fontainebleau j'avais demandé l'expertise de la CGLLS. En dehors de l'opération aventureuse de la Faisanderie, le programme est équilibré et relativement bien géré. Encore que dans les dernières années il y a effectivement eu du retard pris par l'OPH de Fontainebleau dans le gros entretien dû aux locataires qu'ils revendiquent notamment sur Champagne mais pas seulement.

Le protocole qui lie le conseil général à l'OPH 77 est celui dont on a parlé tout à l'heure, les 4 M€ destinés aux engagements de la CGLLS. Le travail qui sera fait sur le patrimoine de l'office de Fontainebleau est dû aux locataires à partir des crédits habituels découlant des loyers, pour le gros entretien en fonction des équilibres financiers de l'ancien OPH de Fontainebleau. L'élément qui plombait Fontainebleau c'était la Faisanderie vendue depuis plusieurs mois à FSM.

Le maire de Fontainebleau a souhaité avoir une cohérence. Il ne veut pas plusieurs bailleurs sur un territoire. Il a souhaité le travail autour de FSM pour que le bailleur soit commun entre la

Faisanderie et le reste du programme. D'après les expertises de l'IAURIF, du mouvement HLM, de la CGLLS, il n'est pas exact de dire que tous les programmes corrects sont donnés à FSM, bailleur privé même si c'est le plus public des privés et que le patrimoine en mauvais état est gardé par l'OPH. Ce n'est pas la question. Il s'agit de travailler au plus près avec les demandes des élus des collectivités territoriales.

Quand il y a réhabilitation de logements, quel que soit le bailleur, des demandes sont d'abord faites à l'Etat à travers les crédits. Vous avez raison d'être inquiets car ils ne cessent de se raréfier. Il y a souvent demande d'accompagnement dans les garanties d'emprunts ou autres, au département. On l'aurait traité de la même façon avec n'importe quel autre opérateur. Ça n'augmente pas ce que l'OPH demande au conseil général aujourd'hui ; sauf les crédits de droit commun que le conseil général accepte de donner dans le cadre de sa politique non-obligatoire mais volontariste.

M. ROBINET. Je ne veux pas allonger le débat mais une perche m'est tendue à laquelle il ne faudrait pas répondre mais c'est quand même délicat.

On dit que les élus ont demandé. Le président de l'office qui est le maire PS de la principale commune concernée, a été mis en minorité sur ce projet. Il était contre et je suis obligé de le dire. Le maire de Fontainebleau est ravi car les Foyers de Seine-et-Marne qui ont payé cher les barres de la Faisanderie, vont avoir un beau parc bien rentable pour compenser. Je suis d'accord sur ce point.

Mme TALLET. Il ne nous appartient pas ici de juger de la pertinence de ce qu'a décidé le conseil d'administration de l'OPH de Fontainebleau. Il a considéré que l'offre de l'OPH 77 était celle qui défendait le mieux le service public du logement sur l'ensemble du territoire de Fontainebleau jusqu'à Villeparisis, de l'est à l'ouest et du nord au sud.

Le vote du conseil d'administration a été secret. Je ne sais pas si François Roger a voté pour ou contre. La majorité du conseil d'administration a souhaité soutenir la proposition de l'OPH plutôt que celle du privé, filiale d'AXA, le Logement francilien. A partir de ce vote, l'OPH a travaillé. J'ai d'ailleurs signé ce matin une lettre au maire d'Avon pour lui demander sa position sur son patrimoine. A partir de là, l'OPH 77 a mis à son conseil d'administration également, cette possibilité de garder ou non le patrimoine d'Avon.

M. LE PRESIDENT. Je réfute le terme de « dépeçage » assez peu conforme à la réalité. Nous avons un petit office public dont la taille ne lui permettait pas de survivre. Désormais nous aurons des éléments de patrimoine immobilier dans ce territoire qui seront en gestion public dans un office beaucoup plus grand, l'OPH 77, pour une partie confiée à un bailleur privé assez puissant. Je ne vois pas en quoi il y a dépeçage. Le seul risque de cette division c'était d'avoir à répartir les personnels de l'ancien office public de Fontainebleau. Cette question délicate a été examinée attentivement parce que des interrogations bien naturelles ont été exprimées par les salariés. Nous avons trouvé des solutions satisfaisantes. Je ne vois là-dedans rien que l'on puisse qualifier de dépeçage. Du point de vue des locataires je pense que la solution sera satisfaisante mais l'avenir nous le dira.

Ce qui aurait été risqué pour nous, aurait été de porter l'ensemble immobilier de la Faisanderie. Une analyse objective de son état pouvait nous laisser craindre de ne pas avoir la capacité de le porter, compte tenu de son état de dégradation et des grandes difficultés pour en assurer la réhabilitation de façon satisfaisante. Pour le reste il n'y a pas d'affolement dans ce dossier.

M. ROBINET. J'ai transformé la scission en dépeçage ce qui est peut-être un peu exagéré. Tu as expliqué la vérité finale, le personnel. Les fonctionnaires pourront être repris par l'OPH et les non-fonctionnaires par l'autre. C'est ce qui explique ce changement du conseil d'administration qui quinze jours avant, avait voté à l'unanimité la cession à un autre organisme, l'OPH ne s'étant pas alors porté acheteur.

M. LE PRESIDENT. Pour les fonctionnaires ça aurait été compliqué. Ils se seraient retrouvés salariés d'une S.A. privée. Cela aurait été difficile.

M. ROBINET. Pourquoi les fonctionnaires doivent-ils rester à vie fonctionnaires ?

M. LE PRESIDENT. J'ai déjà entendu ça quelque part. Robinet-Jacob même combat.

Mme TALLET. Le Logement francilien avait fait savoir qu'il ne gardait pas les fonctionnaires.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-18

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Cap-parrainage est un dispositif qui permet de mettre en relation des parrains dirigeants d'entreprise avec des demandeurs d'emploi afin de les sensibiliser aux réalités du secteur d'activité recherché. Trois conventions ont été signées entre la société CAP-INITIATIVES et le département : une sur le territoire du SAN du Val d'Europe, une sur le territoire de la maison départementale des solidarités de Fontainebleau, une sur le territoire de la maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie.

Le département prend en charge le coût de l'accompagnement durable dispensé par CAP-INITIATIVES et souhaite en définir les modalités par voie de convention.

Le financement serait à hauteur de 12 756 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-19

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. On propose de verser à l'association « Animation bénévole de Montereau Surville » 1 000 € de subvention.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-20

M. QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le financement de l'accompagnement social lié au logement mis en œuvre dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, est une compétence du département et une priorité des politiques départementales. En dehors de ce cadre général cependant, le département soutient certaines associations qui réalisent un travail d'accompagnement auprès d'un public spécifique autour de problématiques liées au logement telle que l'association Envol qui effectue un accompagnement social vers l'accès et le maintien dans le logement des patients de l'hôpital de Lagny-sur-Marne.

Il nous est proposé de voter une subvention de 36 000 € qui représente 41 % du budget global de l'association.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. Nous reprendrons lundi à 10 heures 30.
La séance est levée.
(La séance est levée à 17 heures 25.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 CALENDRIER

3 AGENDA

4 NOUVEAUX ARRIVANTS

5 PROCES-VERBAUX

6 ACCUEIL DES ARTISANS BOULANGERS

7 PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET

8 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/01	Développement économique et emploi. Budget 2011. Interviennent : M. Tallet, MM. Eude, Frot, Eude, Agisson, Caparroy, Eude, Walker, Mme Picard, M. le président, Mme Picard, MM. le président, Hyst, Eude, Hyst, Turba, Hyst, le président, Hyst, Eude, Frot, le président, Frot, le président, Frot, le président, Aiello, le président, Caparroy, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - AIELLO Léo 7 - EUDE Gérard
1/02	Soutien au développement local. Budget 2011. Interviennent : Mme Pottiez-Husson, M. Caparroy, Mmes Picard, Noury, MM. Caparroy, le président, Caparroy, le président, Mme Pottiez-Husson, M. Walker, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Chain-Larché, M. le président. Adoption du projet de délibération.	1 - AIELLO Léo 7 - TURBA Didier
1/03	Aménagement et services numériques. Budget 2011. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - CAPARROY Bertrand 7 - BERNHEIM Gérard

1/04	Budget primitif 2011 : politique relative à la protection de l'environnement. Interviennent : MM. Dey, le président, Rigault. Adoption des projets de délibérations à l'unanimité.	1 - DEY Jean 7 - BERNHEIM Gérard
1/06	Convention tripartite entre l'école d'architecture, de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée, le Département de Seine-et-Marne, le SAN de Sénart concernant une étude intitulée : «Densification et renouvellement urbain dans le périmètre de la ville nouvelle de Sénart». Adoption du projet de délibération.	1 - BERQUIER André 5 - PERRUSSOT François 7 - SATIAT Dominique suppléé par RIGAULT Pierre
1/07	Avis du Département sur la modification du Conseil d'administration de l'EPA FRANCE et sur la modification de son périmètre d'intervention. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - CORNEILLE Bernard
1/08	Convention annuelle d'objectifs 2011 entre le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Développement. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - AIELLO Léo 7 - TURBA Didier
1/09	Adhésion du Département à l'Institut pour la Ville et le Commerce. Intervient : M. le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - BERQUIER André 7 - BALLOT Jacques
1/10	Aménagement numérique de la Seine-et-Marne : contractualisation avec Sem@for77 et la commune de Chevry-Cossigny pour la mise en œuvre du projet pilote FTTH retenu par l'Etat dans le cadre de son programme national. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - CAPARROY Bertrand 7 - BERNHEIM Gérard
1/11	Contrat d'aménagement communal du territoire entre le Département et la commune de Souppes-sur-Loing. Adoption du projet de délibération.	1 - CAPARROY Bertrand 7 - BALLOT Jacques
1/12	Avenant de prorogation au contrat régional de Vert-Saint-Denis. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - AUBERT André
1/13	Plan Climat Energie Départemental : adoption du plan d'actions portant sur l'exercice 2011.	1 - DEY Jean 2 - BENARD Michel

	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - WALKER Lionel 4 - BENARD Michel 5 - PERRUSSOT François 6 - DEY Jean 7 - CALVET Jean suppléé par TURBA Didier
1/14	Approbation du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Interviennent : MM. le président, Rigault, Hyst, Dey, Hyst, Dey, Hyst, Dey, Hyst, Mouton, Dey, Hyst, Mouton, le président, Mouton, le président, Mouton, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Hyst, Mme Tallet, MM. le président, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - DEY Jean 7 - MOUTON Jean-Louis
1/15	Espaces Naturels Sensibles - création d'un périmètre de préemption sur les communes d'Echouboulains et de Valence-en-Brie. Adoption du projet de délibération.	1 - AUBERT André 7 - BALLOT Jacques
1/16	PDIPR - Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne. Interviennent : MM. Caparroy, le président, Rigault, le président, Mme Charmet, <i>directrice de l'eau et de l'environnement</i> , MM. le président, Rigault, Mme Charmet, M. le président, Mme Charmet, MM. Hyst, Rigault, le président, Mouton. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - DEY Jean 5 - CORNEILLE Bernard 6 - QUERCI Danièle
1/17	Adoption d'un Accord de Partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne en vue de soutenir le développement des Espaces Info Energie sur le département. Adoption du projet de délibération.	1 - DEY Jean 7 - SATIAT Dominique suppléé par BALLOT Jacques.
1/18	Aides à diverses associations et organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement. Adoption des projets de délibérations.	1 - AUBERT André 7 - CALVET Jean
1/19	Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Paris. Interviennent : MM. Hyst, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Eude, Bernheim, Hyst, Bernheim, Walker, le président, Robinet, le président, Ballot.	1 - DEY Jean 7 - EUDE Gérard

	Adoption du projet de délibération.	
2/01	Budget primitif 2011 : Ressources Internes. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	2 - LAPLACE Jacky 7 - TALLET Maud
2/02	Budget primitif 2011 - Direction de la Communication. Interviennent : MM. Ballot, Bernheim, le président, Mme Chain-Larché, MM. le président, Agisson, le président, Agisson, le président, Frot, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération.	2 - LAPLACE Jacky 7 - BERNHEIM Gérard
2/03	Schéma des usages et services numériques. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	2 - ELU Francis 1 - CAPARROY Bertrand
2/04	Personnel départemental : Créations d'emplois non permanents. Adoption du projet de délibération.	2 - ELU Francis 7 - BERNHEIM Gérard
2/05	Action sociale en faveur du personnel : attribution de subventions. Adoption du projet de délibération.	2 - QUERCI Danièle 7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
2/06	Prolongation de la convention d'accueil de salariés d'Initiatives 77, reconnus travailleurs handicapés et bénéficiaires des minima sociaux, en contrat aidé, dans le cadre du chantier d'Initiative Locale "Emploi et Handicap 2010-2011". Intervient : M. le président. Adoption du projet de délibération.	2 - AUTREUX Lydie 7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
2/07	Prise à bail de locaux à Coulommiers pour les besoins de la Maison départementale des solidarités. Interviennent : Mme Picard, M. le président. Adoption du projet de délibération.	2 - AUTREUX Lydie 7 - MOUTON Jean-Louis suppléé par TALLET Maud
2/08	Renouvellement du bail des locaux situés à La Rochette, Impasse du Château pour les besoins de l'association Act'Art. Adoption du projet de délibération.	2 - PELABERE Michèle 7 - BALLOT Jacques
2/09	Logement de fonction du gardien du parc de la DPR.	2 - BENARD Michel

	Adoption du projet de délibération.	7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
2/10	Convention d'occupation pour l'implantation d'un poste de refoulement des eaux usées sur la Commune de Saint-Pierre-lès-Nemours. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	2 - FROT Christian 7 - RIGAULT Pierre
2/11	Convention de servitude de passage relative à la mise en place de fourreaux en sous-sol à conclure avec la Commune de Coubert. Adoption du projet de délibération.	2 - NOURY Paule 7 - PARIGI Jean-François suppléé par BALLOT Jacques.
3/01	Budget Primitif 2011/Mobilités. Interviennent : MM. le président, Agisson, le président, Agisson, le président, Aubert, le président, Turba, Agisson, le président, Agisson, le président, Caparroy, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération.	3 - AUBERT André 7 - TALLET Maud
3/02	Lignes conventionnées : Lignes Seine-et-Marne Express "Meaux - Melun", "Torcy - Roissy" et "Meaux - Serris" - Projet de convention partenariale dans le cadre de la conclusion du contrat de type 2. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - BERQUIER André 7 - PARIGI Jean-François suppléé par BALLOT Jacques.
3/03	Lignes conventionnées - Réseaux de transport du Grand Morin, de la Bassée, du Pays de l'Ourcq, du Pays Fertois et Pep's des secteurs III et IV de Marne la Vallée. Projets de conventions partenariales dans le cadre de la conclusion des contrats de type 2. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - BERQUIER André 7 - MOUTON Jean-Louis
3/04	Transport à la demande : TAD "Proxi'bus" de la Communauté de communes du Val Bréon et TAD "Proxi'bus APOLO+" du Syndicat intercommunal des transports du bassin chellois et des communes environnantes. Projets de conventions. Adoption du projet de délibération.	3 - PELABERE Michèle 7- EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
3/05	Transfert du Parc de l'Équipement au Département de Seine-et-Marne. Convention de mise à disposition sans limitation de durée des ouvriers des parcs et ateliers à intervenir avec l'Etat. Adoption du projet de délibération.	3 - WALKER Lionel 2 - ELU Francis suppléé par LAPLACE Jacky 7 - MOUTON Jean-Louis

3/06	RD 13 - RD 401. Desserte de la Zone d'Activités des Prés Boucher sur le territoire de la commune de Dammartin-en-Goële. Dossier de prise en considération et approbation de la convention à intervenir avec la Commune et l'Etat. Adoption du projet de délibération.	3 - CORNEILLE Bernard 7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
3/07	Aménagement d'une voie de liaison entre la RD 306, l'A5a, la RD 57 et l'A5b pour desservir notamment la future Zone d'Aménagement Concerté du parc d'activités de l'A5 sur le territoire des communes de Réau, Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple et Lieusaint. Approbation du programme de voirie et prise en considération de la première phase de travaux. Adoption du projet de délibération.	3 - AGISSON Jean-Claude 7 - TURBA Didier
3/08	RD 606 - Aménagement de deux carrefours giratoires, sur le territoire des communes de Cannes-Ecluse, Esmans et La Brosse-Montceaux. Dossier de prise en considération. Intervient : M. Aiello. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - FROT Christian 7 - SATIAT Dominique suppléé par BALLOT Jacques.
3/09	Programme de requalification de la RD 607 entre les carrefours de la Libération et de l'Obélisque, sur le territoire de la commune de Fontainebleau. Interviennent : MM. le président, Robinet. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - WALKER Lionel 7 - CALVET Jean
4/01	Budget primitif 2011 : Insertion. Interviennent : MM. le président, Jaunaux, Bernheim, Jaunaux, Bernheim, Jaunaux, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - AUTREUX Lydie 7 - BERNHEIM Gérard
4/02	Budget primitif 2011 : Habitat. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie 7 - TALLET Maud
4/03	Budget primitif BP 2011 : Prévention médico-sociale. Aide à la fonction parentale et à l'enfant. Interviennent : Mmes Picard, Querci, Delessard, Tallet, M. Garcia, Mme Tallet, MM. Garcia, Bernheim, Caparroy, Mouton, Turba, le président, Mme Querci, MM. Garcia, le président, Garcia, le président, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Chain-Larché, MM. le président, Ballot, Turba, Bacqué, Berquier, le président, Garcia, le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Garcia, le	4 - QUERCI Danièle 7 - TALLET Maud

	président, Mme Querci, MM. Robinet, le président, Turba, Garcia, Hyst, le président, Hyst, Caparroy, Hyst, Caparroy, Hyst, Caparroy, le président. Adoption du projet de délibération.	
4/04	Budget primitif BP 2011 : Santé publique. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - QUERCI Danièle 7 - BERNHEIM Gérard
4/05	Budget primitif 2011 : Protection de l'Enfance. Interviennent : MM. Ballot, le président. Adoption des projets de délibérations à l'unanimité.	4 - QUERCI Danièle 7 - CALVET Jean suppléé par TURBA Didier
4/06	Budget Primitif 2011 : Prévention Spécialisée. Interviennent : MM. le président, Ballot, le président, Hyst, Bontoux, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération.	4 - BONTOUX Jean-Pierre 5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - CALVET Jean suppléé par TURBA Didier
4/07	Budget Primitif 2011 : Autonomie. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie 7 - BERNHEIM Gérard
4/08	Avenant n°6 à la convention-cadre régissant les relations entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour la période 2008-2012. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie 7 - TALLET Maud
4/09	Conventions de financement au titre de l'aide sociale pour deux Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) pour adultes handicapés à Pomponne et Magny le Hongre. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - BENARD Michel 7 - BERNHEIM Gérard
4/10	Correctif de la délibération relative à l'objectif annuel maximum d'évolution des dépenses des établissements (délibération n° CG-2010/10/15-4/02). Adoption du projet de délibération.	4 - BENARD Michel 7 - RIGAULT Pierre
4/11	Renouvellements des conventions tripartites entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le Département, et diverses maisons de retraite, ainsi qu'un avenant à la convention tripartite relative à l'EHPAD public de Mormant. Adoption du projet de délibération.	4 - JAUNAUX Yves 7 - BERNHEIM Gérard
4/12	Subventions à l'association INITIATIVES 77 pour l'année 2011.	4 - AUTREUX Lydie 7 - MOUTON Jean-Louis

	Interviennent : MM. le président, Perrussot. Adoption du projet de délibération.	
4/13	Approbation du pacte territorial pour l'insertion pour les années 2011-2013. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - PERRUSSOT François 7 - TURBA Didier
4/14	Évolution des modalités de financement des opérations d'habitat. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie 7 - TALLET Maud
4/15	Convention relative à la gestion financière et comptable du fonds de solidarité logement (F.S.L.) pour l'année 2011. Adoption du projet de délibération.	4 - PERRUSSOT François 7 - TALLET Maud
4/16	Avenant n° 1 à la convention de partenariat signée entre le Département et l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) pour la période 2010-2014. Adoption du projet de délibération.	4 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - TURBA Didier
4/17	Projet de fusion entre l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) et l'Office public de l'habitat du Pays de Fontainebleau. Interviennent : MM. Robinet, le président, Mme Tallet, M. Robinet, Mme Tallet, MM. le président, Robinet, le président, Robinet, Mme Tallet, M. le président. Adoption du projet de délibération.	4 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - TALLET Maud
4/18	Subvention à la société CAP-INITIATIVES pour l'accompagnement durable des opérations Cap-Parrainage. Adoption du projet de délibération.	4 - PERRUSSOT François 7 - BERNHEIM Gérard
4/19	Attribution d'une subvention à l'association "Animation bénévole de Montereau Surville" œuvrant dans le domaine de l'insertion sociale. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - PERRUSSOT François 7 - BERNHEIM Gérard
4/20	Subvention à l'association Envol. Adoption du projet de délibération.	4 - QUERCI Danièle 7 - PARIGI Jean-François suppléé par RIGAULT Pierre

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE
SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2011

-:-

L'an 2011, le lundi 31 janvier à 9 heures 45, le conseil général s'est réuni dans l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent Eblé, président.

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.
J'ai reçu les excuses d'André Aubert et Jacques Ballot.

2 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 5-01

M. LE PRESIDENT. Nous reprenons avec les rapports de l'éducation. Le premier est présenté par Monique Delessard.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Ce budget a été construit dans le contexte contraint que nous connaissons. C'est néanmoins l'affirmation de notre volonté politique d'accorder une priorité aux conditions d'études et de travail des collégiens et des communautés éducatives. Ce sont des moyens importants que l'on vous propose dans ce mémoire, pour la mise en place de notre schéma départemental éducatif avec notamment la première phase du déploiement du schéma numérique des collèges mais aussi l'augmentation de plus de 2 % de la subvention de fonctionnement des collèges qui est de 15 M€.

Quatre grands chantiers sont décrits dans ce mémoire. Ils s'inscrivent tout particulièrement dans l'objectif général de la réussite scolaire et de l'épanouissement des collégiens dans le cadre du collège du XXIème siècle.

Il y aura : la poursuite du développement des TICE, la construction des collèges du XXIème siècle, favoriser la réussite éducative et la poursuite d'études supérieures, une restauration scolaire de qualité.

Pour la poursuite du développement des TICE, il est prévu le câblage de dix nouveaux collèges en 2011, dix en 2012. Cela se poursuivra pour l'ensemble des établissements sur cinq ans avec 4,6 M€ en AP et 4,14 M€ en CP. Il est prévu la mutualisation et la prise en charge directe par le département des contrats d'abonnement internet des collèges.

Pour la construction des collèges, le programme est de 50 M€, premier poste d'investissement pour le département en 2011. Les livraisons sont prévues pour les collèges Paul Langevin à Mitry-Mory, André Malraux à Montereau, et Parc Frot à Meaux, premier certifié HQE du département. Il y aura également la réhabilitation des SEGPA Anceau de Garlande à Roissy-en-Brie, et Fernand Gregh à Champagne-sur-Seine ainsi que la réhabilitation du collège Jean-Baptiste Vermay à Tournan, l'extension/réhabilitation du parc des Tourelles à Claye-Souilly. Il est prévu la construction d'un collège à Saint-Germain-sur-Morin. Des CP pour 7,6 M€ sont consacrés à l'entretien et aux grosses réparations notamment pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Enfin on favorisera la réussite éducative et la poursuite d'études supérieures avec des projets pédagogiques, 173 prévus en 2011. Il doit y avoir des aides pour la formation et la découverte des métiers avec la deuxième édition du salon de la mini-entreprises, la poursuite de l'abonnement des fonds pour dix nouveaux CDI et le développement de la pratique de la lecture avec des actions menées en partenariat avec la médiathèque, la mise en place d'un soutien à l'apprentissage de l'anglais sur le territoire de Roissy.

Il y a également des aides à la restauration pour 2 650 000 €, à la scolarité pour 1 710 000 €.

Il y a la mobilité des étudiants avec mobil'études pour 4 400 dossiers éligibles pour l'année universitaire 2010-2011 pour 1,5 M€.

On note la poursuite de la politique volontariste du département pour soutenir et développer l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire seine-et-marnais avec le financement du fonctionnement du BICI et l'aide aux pôles de compétitivités.

Nous développerons une politique de restauration scolaire de qualité avec le développement de la politique nutritionnelle notamment la semaine du goût, la semaine de l'Europe et l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas, des produits servis pour faire acquérir aux élèves de nouvelles habitudes alimentaires.

C'est un engagement très fort du département pour nos jeunes, bien au-delà des compétences obligatoires dans le domaine de l'enseignement pour les collèges.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme DELESSARD. Je veux remercier chaleureusement l'ensemble du service de Mme Tran (?) en train de se réorganiser. Elle est au quotidien proche des 125 collèges du département.

Au moment où des milliers de postes d'enseignants sont supprimés dans l'éducation nationale, on peut être collectivement fiers de l'investissement du département en faveur de cette réussite scolaire et personnel de nos collégiens. Comme en témoigne le budget que nous allons voter.

1 600 postes seront supprimés et 4 800 pour le second degré. Quelques-uns ont été créés, une cinquantaine pour la Seine-et-Marne, une goutte d'eau au milieu de la pénurie imposée à notre académie. Nous détenons le triste record du plus mauvais taux d'encadrement et ça ne va malheureusement pas changer avec les cinquante postes créés.

Je tenais à faire cette déclaration au moment où on vote un budget aussi important pour nos collégiens.

M. LE PRESIDENT. Je partage complètement cette déclaration.

M. CORNEILLE. Je souhaite faire une déclaration au nom du groupe de la gauche républicaine et communiste.

Nous constatons avec plaisir qu'une fois de plus, le budget alloué par le conseil général aux politiques éducatives est en augmentation. Cependant, derrière ce volontarisme qui nous anime, cette conviction profonde qui nous pousse à investir toujours plus dans l'éducation et dans les moyens que l'on donne à nos enfants pour réussir, pour faire fonctionner cet ascenseur social qu'est l'école de la République, se cache une autre réalité, celle que vient d'indiquer Monique Delessard.

Un triste constat doit être dressé, celui des 16 000 suppressions de postes prévues à la rentrée prochaine, alors que les effectifs d'élèves seront eux en augmentation en septembre 2011. On note ce triste record de 66 400 postes supprimés depuis le début du quinquennat de Nicolas Sarkozy, 8 % des effectifs. Nous ne parlerons même pas des primes versées aux recteurs d'académie pour les pousser à dégraisser et celles des proviseurs basées sur les résultats qui *de facto* engendreront une concurrence néfaste pour nos enfants.

En Seine-et-Marne rien ne va plus parce que nous sommes frappés de plein fouet par ses réductions.

Rien ne va plus car notre département est parmi les derniers de la classe pour les taux d'encadrement et pour les effectifs par classe. Il est bon de regarder dans les autres départements. Certains refusent les comparaisons lorsque ça les arrange. Nous ne demandons pas à être les premiers de la classe mais au moins en milieu de tableau.

Rien ne va plus lorsque les enfants de 2 à 3 ans ne sont plus scolarisés.

Rien ne va pas quand les maîtres et maîtresses malades ne sont plus remplacés.

Rien ne va plus quand les nouveaux professeurs ne sont plus formés.

Rien ne va plus quand on manque de surveillants.

Rien ne va plus quand on élimine les RASED.

Comment peut-on penser qu'avec moins d'enseignants et plus d'élèves, les résultats seront meilleurs ?

Il est loin le temps où l'Etat français pensait à juste titre que l'éducation devait être avec la santé le premier de tous les engagements envers nos concitoyens. Il est loin derrière nous et cela est bien regrettable.

L'école de la République est aujourd'hui véritablement en danger. Nous sommes profondément inquiets de la tournure que prennent les événements.

M. LE PRESIDENT. Merci mon cher Bernard de cette déclaration.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. La politique de la jeunesse, des sports et des loisirs regroupe deux domaines d'intervention : "Activités Sportives" et "Jeunesse et Loisirs".

Concernant le domaine "Activités Sportives", malgré une conjoncture économique peu favorable, le conseil général poursuit son soutien aux acteurs du sport seine-et-marnais, au développement d'actions structurantes en termes de politique sportive. La priorité sera donnée aux actions favorisant l'accès et le développement de la pratique sportive pour et par les jeunes Seine-et-marnais.

Ainsi, convaincu du rôle primordial et formateur du sport pour tous, en particulier du sport à l'école, le département poursuivra en 2011, son soutien à l'activité du CDOS, de l'UNSS, de l'USEP, à la ligue de tennis et au comité départemental de football de Seine-et-Marne. Cette volonté se formalisera entre autres par : la valorisation du sport scolaire de haut niveau, l'organisation du challenge Thuram, des jeux de Seine-et-Marne à Avon cette année, le pilotage du rassemblement annuel des 60 écoles multisports départementales en plein développement. D'où l'augmentation des lignes budgétaires pour le sport scolaire notamment pour les EMS.

Par ailleurs, en 2011, la mise en œuvre du schéma des sports nature verra l'organisation en juin d'un événement valorisant les sports nature : "le mois des sports nature". Enfin, le maintien de l'opération "Rêve de sports" permettra en 2011 l'accès à plus de 2 000 jeunes à des spectacles sportifs d'envergure nationale ou internationale.

Il est ainsi proposé d'inscrire au budget primitif 2011, un montant de 4,49 M€ au titre du fonctionnement pour le domaine "Activités sportives".

Par ailleurs, les dépenses d'investissement représentent 41,5 % des crédits affectés au domaine "activités sportives". Les crédits proposés en 2011 s'élèvent en autorisation de programme à 2,5 M€, à 3,18 M€ en crédits de paiement. Ils sont destinés prioritairement aux équipements sportifs d'accompagnement de collèves et à la pratique de la natation.

Concernant le domaine "Jeunesse et Loisirs" au delà de l'ensemble des actions en faveur de la jeunesse développées dans les différentes politiques sectorielles du département, qui sont présentées de manière synthétique, les propositions d'inscription de crédits au titre du budget primitif 2011 pour les opérations relevant du domaine "Jeunesse et Loisirs" représentent un montant total de dépenses de fonctionnement de 2,43 M€

Ces crédits permettront la poursuite d'une politique volontariste en direction de la jeunesse, au travers des soutiens apportés aux projets des jeunes seine-et-marnais, au fonctionnement des associations d'éducation populaire, mais aussi des aides aux vacances pour les familles.

Il y a aussi l'opération Sac Ados qui devrait bénéficier à 1 200 jeunes Seine-et-Marnais.

On continuerait la politique d'aide aux stages de perfectionnement du BAFA à hauteur de 120 € par participant.

Il faut rappeler le renouvellement du conseil des jeunes en fin d'année, en décembre. On continuera de soutenir leur activité.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. CORNEILLE. Monsieur le président, mes chers collègues c'est dans la même veine que pour l'éducation.

Après la présentation de Jean-Pierre Bontoux qui démontre l'importance de notre investissement pour la jeunesse et le sport, je veux vous faire part de l'inquiétude de notre groupe mais aussi des acteurs de terrain à cause des baisses régulières des budgets de l'Etat alloués au sport, à la vie associative et à la jeunesse.

Concernant cette dernière, nous observons une baisse de 8 % des aides notamment en direction des associations de jeunesse et d'éducation populaire. A cela il faut ajouter la mise en concurrence des associations par la procédure d'appel à projets ciblés basés uniquement sur les velléités ministérielles et qui annihilent ainsi toute autre conception de l'accompagnement de la jeunesse.

Pour le sport les chiffres sont encore plus alarmants. Le budget est en baisse de près de 15 % soit 35 M€ de moins en 2011. Depuis 2002, le budget du sport a baissé de 40 % et la ligne « sport pour

tous » a été divisée par quatre en cinq ans. Aussi chers collègues nous nous félicitons que le conseil général ait fait le choix du développement durable de tous les sports, choix nécessaire, indispensable pour garantir le droit d'accès aux pratiques sportives de tous.

Mais nous restons perplexes vis-à-vis de la situation. Certes le mouvement sportif avec la culture et le tourisme ont vu, grâce à leur combat, s'imposer une exception à la règle de la suppression de la clause de compétence générale. Pour autant, avec la suppression de la taxe professionnelle et les diverses décisions sur les recettes du département, nous ne voyons pas comment dans les années à venir, nous pourrions continuer à compenser indéfiniment le désengagement constant de l'État.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Ce dispositif engage les élèves dans une expérience pratique de gestion d'un projet d'entreprise. Créée, développée et gérée par les élèves, la mini-entreprise leur donne l'occasion de concevoir, produire et vendre des biens ou des services. Pour mener à bien le projet, les mini-entrepreneurs sont encadrés et conseillés par les enseignants avec l'aide de professionnels venant du monde de l'entreprise et de permanents de l'association « Entreprendre pour Apprendre Ile-de-France ». Trente mini-entreprises sont ainsi en activité, du collège à l'université, sur le territoire seine-et-marnais.

Ce salon se tiendra début mai 2011 dans les locaux de la CCI à Emerainville. Sept prix seront décernés dont le grand prix du conseil général. Notre participation s'élèvera à 30 000 € et celle de Seine-et-Marne Développement à 18 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avis favorable.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis favorable de la commission et extrêmement favorable du rapporteur.

M. LE PRESIDENT. Je suis allé avec Gérard Eude au salon 2010 où j'ai ressenti une dynamique et une qualité de travail intéressante.

M. EUDE. Pour celui-ci il y aura deux fois plus de projets. On s'arrêtera à une trentaine de projets.

M. LE PRESIDENT. Cela concerne en grande partie les collèges et plus accessoirement quelques lycées et CFA.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le schéma départemental des sports nature est un objectif essentiel que nous poursuivons depuis quelques années. L'idée est de valoriser les nombreuses qualités de notre département dans ce domaine, avec l'ensemble des partenaires. Après étude avec le mouvement sportifs et les bases de loisirs, on propose d'organiser cet événement de sport nature au mois de juin avec l'idée de favoriser l'environnement, de démocratiser les sports nature dans le cadre d'une pratique responsable conformément à l'Agenda 21. Il s'agit aussi de fédérer l'ensemble des acteurs des territoires autour d'un projet commun et participatif et de promouvoir la Seine-et-Marne et ses territoires.

On vise à associer le plus grand nombre de partenaires, à valoriser les événements que nous finançons déjà, à donner une coloration sport nature à deux grands événements en direction des jeunes, la fête des écoles multisports et les jeux de Seine-et-Marne organisés avec le CDOS et Avon. Ensuite il y aurait un week-end d'initiation aux sports nature, les 25 et 26 juin 2011 avec l'organisation d'initiatives ponctuelles ce week-end. On valoriserait aussi l'opération accueil des jeunes sur les bases de loisirs et de plein air que nous finançons.

Nous essayons de soutenir un maximum d'initiatives éco-responsables. Pour cela nous proposons des critères d'attribution des subventions. Un règlement a été adopté.

Avis favorable de la commission et de la CDESI.

Mme POTTIEZ-HUSSON, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avis conforme.

Mme PELABERE suppléant M. AUBERT, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis conforme.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5-05

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. On compte 9 contrats types, des dispositifs de soutien au haut et très haut niveau sportif nécessaires au versement des subventions de fonctionnement aux différents partenaires que le département soutient dans le cadre de sa politique sportive. Ces actes permettront également de préciser les engagements de chacun des contractants. En annexe nous avons les 9 propositions

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5-06

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il s'agit des principales associations dans ce domaine.

Pour l'UNSS nous avons inscrit un budget de 145 964 €. Vous avez vu l'augmentation des effectifs et des sections sportives. Il s'agit de modifier la convention pluriannuelle en conséquence.

Pour l'USEP c'est la même chose. Il a été inscrit un crédit global de 112 798 €. Il s'agit de modifier la convention pluriannuelle.

Il y a le soutien scolaire aux jeunes sportifs de haut niveau avec l'association A.M.A.D.E.U.S. Vous avez le détail de son travail avec nos plus grands champions soutenus pour leurs études. Ils sont reconnaissants envers le conseil général de cette aide. La convention est présentée en annexe 3.

APSL 77 aide les bénévoles et les clubs sportifs dans le cadre du dispositif d'emplois sportifs et socio-éducatifs.

Pour le CDOS il s'agit toujours de l'aide au fonctionnement. Il faut revaloriser la convention et signaler l'aide pour les jeux de Seine-et-Marne avec la deuxième partie de versement cette année.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-01

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le projet de budget 2011 proposé en faveur de l'action culturelle et de la lecture publique, réaffirme l'engagement du conseil général en faveur de la culture malgré le contexte budgétaire que nous connaissons.

Comme en témoigne le projet de territoire que nous avons adopté en mai 2010, le développement de la culture est au cœur de notre projet politique. Quelques exemples concrets le confirment. C'est 1 936 000 € pour le soutien aux lieux d'expression culturelle et artistique, les MJC, les centres socioculturels, les lieux dédiés aux musiques actuelles ainsi qu'au réseau pince oreille. Il y a 68 000 € pour le centre photographique d'Ile-de-France de Pontault-Combault, 45 000 € pour l'association Artévie qui organise des rencontres internationales d'art contemporain dans le sud du département et tout récemment la très belle exposition Miro.

On note : 375 000 € pour le soutien aux compagnies artistiques professionnelles, 910 000 € pour les enseignements artistiques, 435 000 € pour les festivals et manifestations artistiques, 1 501 670 € pour Act'Art, 4 M€ pour la réalisation d'un équipement culturel à Sénart, 730 538 € pour le complexe cinématographique du plateau de Brie.

Il y a 455 000 € en 2011 pour le festival Dépayz'arts dont la deuxième édition a rencontré un vif succès avec 24 000 spectateur, la reconnaissance du monde culturel et de tous les médias qui ont couvert les cinq spectacles offerts au public. Je tiens à disposition l'impressionnante revue de presse constituée.

L'aide au développement de l'accès à la culture pour tous se concrétise dans le soutien des actions menées par notre médiathèque départementale en faveur de la lecture publique. On prévoit 60 000 € pour la poursuite des dotations en ouvrages des CDI de 10 nouveaux collèges dans le cadre des actions du « Collège du XXI^e siècle ».

Il y a la reconduite de l'opération première page qui permet au département au côté de la CAF et du ministère de la culture d'offrir un livre à tous les enfants nés ou adoptés dans l'année. Cette opération correspond tout à fait à notre volonté de développer la lecture pour la petite enfance en lien avec le réseau des bibliothèques sur le territoire.

Il y a aussi la participation de la médiathèque aux manifestations nationales que sont le printemps des poètes et le mois du film documentaire pour 84 000 €.

Les crédits sont importants pour le développement de l'offre documentaire avec cette année une innovation, l'expérimentation d'une offre numérique en ligne qui répond à notre objectif prioritaire de faciliter l'accès de tous les Seine-et-Marnais à un service public culturel de qualité.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. AGISSON. 24 000 spectateurs pour Dépayz'arts... Ce sont les chiffres des syndicats ou de la police... (*Rires sur des bancs du groupe USM.*)

M. LE PRESIDENT. Sans commentaires. Si vous étiez venus, vous auriez pu compter. Vous demanderez à Jacques Ballot qui y était.

Avez-vous d'autres observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-02

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Il s'agit du budget primitif du patrimoine. Il convient de noter un chantier important dans les collections et le maintien d'une résidence d'artistes. C'est un des seuls exemples en France où les archives départementales accueillent une résidence d'artistes en lien avec le cœur de métier de cet équipement.

En matière patrimoniale, nous donnons les moyens d'accompagner l'archéologie préventive à hauteur de 30 hectares par an environ. Il est prévu un certain nombre de publications pour 2011 : le colloque sur le corps des anges en 2009, la suite de l'inventaire du patrimoine industriel avec Champagne-sur-Seine, la reconversion du patrimoine bâti qui a fait l'objet d'un colloque intéressant.

Dans ce budget nous avons la confirmation de l'impact de Blandy, dans la dynamisation de la politique patrimoniale et culturelle. Tout le détail des actions est dans le mémoire.

Confirmation des nombreuses aides pour le patrimoine rural, très appréciées.

A noter la convention de partenariat avec Provins qui continue. C'est un peu une exception pour laquelle on ne présente pas suffisamment l'impact du département.

On continue la restauration à Château-Landon.

Dans la politique des musées, plusieurs expositions se tiendront cette année notamment celle qui a trait aux 30 ans du musée de la préhistoire de Nemours. Il y aura une animation par un colloque avec l'exposition à succès à Saint-Cyr-sur-Morin « Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs ». Elle porte sur l'immigration en Seine-et-Marne.

On ouvre une AP pour le musée des transports de Chelles à hauteur de 500 000 €. Ce sera un gros équipement avec un impact sur le tourisme.

La politique du développement des collections est maintenue. On démarre une réflexion pour une exposition itinérante au contact des publics dans les territoires et les communes qui voudront bien s'en emparer. Cela représente deux à trois ans de travail.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-03

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. GAIA est une régie autonome rattachée administrativement à notre direction des archives, du patrimoine et des musées avec un budget spécifique annexe à celui du conseil général. Il compte 283 000 € en exploitation et 8 935 € en investissement. Le rôle de la Seine-et-Marne qui touche de nombreux départements de France est toujours reconnu comme étant majeur.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-04

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 435 280 €. Il est plutôt en progression avec la fréquentation des sites. On doit continuer dans tous les musées à réfléchir à cette question de l'offre dans nos boutiques. Il y a encore des chantiers supplémentaires à ouvrir. Une partie des recettes est assujettie à la TVA. Vous avez le détail dans le mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-05

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Les crédits qu'il est proposé d'inscrire dans le cadre du budget primitif 2011 au profit du domaine d'intervention « Coopération internationale », représentent un total de 285 500 € en dépenses de fonctionnement, en augmentation de 7,1 % par rapport aux crédits inscrits en 2010, du fait de l'inscription de crédits supplémentaires au titre du partenariat UNICEF.

Il y a le budget des actions internationales à 54 500 € dont 10 000 € à l'UNICEF. Pour les affaires européennes il est prévu 101 500 € et pour la solidarité internationale 129 500 €.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-06

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Ce budget existe encore bien qu'il a été menacé comme l'a rappelé Bernard Corneille. Il est très apprécié dans le département. Il se traduit par le maintien de nos partenariats avec les offices, les gîtes, pour la formation. Il convient de noter le poids dans ces partenaires, de l'espace du tourisme géré avec la région et qui accueille 60 000 visiteurs par an avec une progression régulière.

On maintient la politique des pôles touristiques en matière d'aménagement. On souligne l'ouverture cette année du centre d'éco-tourisme à Franchard

Il convient de noter le travail sur la maison du Chasselas à Thomery qui va pouvoir s'engager à partir de 2011. L'ouverture est prévue pour 2012.

Nous maintenons nos aides aux hébergements. Cela répond à un certain nombre de demandes. L'hébergement est très lié aux conditions d'accueil.

Seine-et-Marne tourisme est chargée du schéma. Elle travaille sur le projet de territoire. Sa subvention augmente à cause du loyer.

Deux chantiers majeurs justifient une subvention spécifique liée au schéma, le numérique et tourisme pour tous avec de grosses interrogations sur la politique liée au handicap. Les règles vont mettre un certain nombre d'établissements en grande difficulté. Nous aurons une réflexion en 2011.

Les recettes augmentent avec la taxe additionnelle à la taxe de séjour dans le secteur de Disney. Les communes l'instaurant de plus en plus sur leur territoire.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-07

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. C'est un complément du rapport précédent. Une convention d'objectifs a été signée le 9 décembre 2009, entre le département et Seine-et-Marne Tourisme, en adéquation avec le schéma et ses orientations. Le département verse chaque année à l'association, des subventions de fonctionnement et d'investissement pour lui permettre de mener à bien l'ensemble de ces différents objectifs. Il s'agit donc d'adopter l'avenant à la convention fixant la participation départementale pour l'année 2011.

Le montant de cette subvention de fonctionnement sera de 2 601 156 €. La subvention d'investissement de 30 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ?

M. WALKER. Je ne prendrai pas part au vote car je suis président de la structure.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

(M. Walker n'a pas pris part au vote.)

N° 6-08

Mme PELABERE suppléant M. AUBERT, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le bilan du dispositif en faveur de la reliure, de la restauration et de la numérisation d'archives communales met en avant un retard très important constaté dans la transmission par les bénéficiaires des justificatifs permettant le versement des subventions. Il est donc proposé que les communes auxquelles une aide a été allouée par l'assemblée départementale, doivent désormais s'engager à exécuter les travaux subventionnés dans un délai donné, faute de quoi elles perdront le bénéfice de l'aide attribuée. Cette mesure favorisera une meilleure gestion des crédits départementaux.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT suppléant M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-09

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Les conventions des pôles touristiques régionaux (Marne, Ourcq et Morins, Sud, Seine et Loing et Provinois, Bassée et Montois) signées le 8 janvier 2008 entre le département de Seine-et-Marne, la région d'Ile-de-France, le comité régional du tourisme et le comité départemental du Tourisme sont arrivées à échéance le 31 décembre 2010. La région d'Ile-de-France travaille actuellement à l'élaboration de son futur schéma régional du tourisme et des loisirs dont les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2011. Dans cette attente, il convient de procéder pour l'année 2011, à la signature d'un avenant d'une durée d'un an, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des trois pôles touristiques et les propositions d'engagement des opérations d'investissement afférentes aux différents projets.

Je souligne le rôle de levier extrêmement important dans les territoires ruraux qu'a constitué la mise en place de ces pôles touristiques. On a calculé que l'investissement généré par ce levier s'élève à environ 16 M€.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N°s 7-01, 7-02, 7-03 et 7-04

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je vais donner la parole à Didier Turba et Gérard Eude pour une présentation globale sans vote, des rapports n°s 7-01, 7-02. Après je proposerai aux présidents des quatre groupes d'intervenir. Nous procéderons après au vote de chacun des rapports.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Je serai court puisque j'ai présenté longuement en début de séance vendredi, le projet de budget qui vous est soumis. J'ai illustré mon propos d'un power point synthétique montrant les enjeux et les réalités de ce projet de budget.

Je reviens sur un point particulier l'évolution de nos recettes depuis 2004. Une diapositive particulière mettait en évidence que la progression de nos recettes de 2004 à 2011 avait été consommée pour plus de 90 %, par les augmentations liées aux dépenses contraintes de la décentralisation et à la progression des allocations individuelles de solidarité comme l'APA.

Cette augmentation de toutes nos recettes, que ce soit par les transferts de l'Etat à l'occasion de la décentralisation, que ce soit par l'augmentation de la fiscalité que nous assumons et qu'il a fallu faire pour équilibrer les dépenses que l'on nous a refilées – pardonnez-moi l'expression - ; que ce soit le canon encaissé à l'occasion du bail emphytéotique pour les gendarmeries, que ce soit les augmentations et les diminutions des droits de mutation, tout cela a été nécessaire pour faire face à ces dépenses contraintes pour lesquelles nous n'avons quasiment aucune marge de manœuvre.

Il faut insister sur ce point. Nous avons dû agir ainsi pour pouvoir vous présenter ce projet de budget tout à fait équilibré, offensif y compris pour notre avenir en matière d'investissement.

Je reviens très rapidement sur cette difficulté liée au financement pour l'avenir des allocations individuelles de solidarité. Nous avons intenté une action devant le Conseil d'Etat qui me semble juste. Elle devrait aller devant le Conseil constitutionnel pour bien mettre en évidence la difficulté liée à ce financement, 90 M€ d'écart entre la dépense constatée et la recette transférée.

Voilà les enjeux auxquels nous avons dû faire face dans un climat très morose national et international.

Il n'est pas utile de revenir dans le détail sur ce mémoire.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Gérard Eude pour rapporter le mémoire n° 7-02.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Ce rapport concerne l'état de la dette du département et la stratégie d'endettement de la collectivité. Le projet de délibération propose de donner délégation au président, dans le cadre ainsi défini, pour la réalisation d'emprunts et de lignes de trésorerie etc.

C'est un mémoire assez technique. Je ne vous propose pas de rentrer dans les détails sauf si vous le souhaitez. Je ne donnerai que quelques indications intéressantes.

Le bilan de la dette est de 892 242 529 € au 31 décembre 2010. Il y a une petite hausse de l'endettement de 4,2 % par rapport au stock de dette du 1^{er} janvier 2010 qui était de 856 M€. Ca traduit la difficulté à laquelle sont confrontés tous les départements devant les hausses inéluctables de dépenses. Pour investir, le recours à l'emprunt est de plus en plus nécessaire.

Cet endettement, même s'il est supérieur à la moyenne de 2009 des départements, reste soutenable. L'encours de la dette à la fin de 2010 devrait s'établir à 8,1 années.

Le recours à l'emprunt de 2010 a été sensiblement identique à celui de 2009, 106 M€. Vous avez dans le rapport le graphique de l'évolution du flux de dette.

Le tableau page 4 du rapport mesure l'évolution de l'encours de dette et du taux d'endettement entre 1988 et 2010. L'évolution a été très, très forte entre 1991 et 1998. Ensuite il y a eu une certaine décélération, en particulier en 2003 et 2004 et une légère remontée au cours des trois dernières années.

Le plus important c'est l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Le département a beaucoup changé. Son budget est plus important depuis quelques années. Par rapport à 1997 et 1998 on a divisé par deux l'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Ca mérite d'être souligné. En relatif on a divisé par deux notre endettement. Même si comparaison ne vaut pas raison et que l'ensemble des politiques n'a pas nécessairement le même besoin en termes d'investissement. Ca relativise certaines choses qui sont dites.

La matrice de risque de la charte de bonne conduite mesure le risque de notre dette qui est faible puisqu'en haut à gauche du graphique.

Vous avez ensuite un certain nombre d'informations fort techniques.

La politique du conseil général sur la dette a été longuement discutée en commission des finances. Le commentaire a été plutôt favorable.

M. LE PRESIDENT. Ce mémoire sur la dette est très intéressant.

M. TURBA. Sur la gestion de la dette on peut faire un peu d'histoire... En 2004 nous avons demandé une étude réalisée par Ernst and Young, « un affreux cabinet rempli de gauchistes ». Il y avait eu des recommandations intéressantes que nous avons suivies notamment pour la gestion de la dette. On avait attiré notre attention sur le montant de la dette accumulée dans le passé. Je ne discute pas la nécessité pour nos prédécesseurs d'investir pour le département. Mais il a bien fallu gérer et nous avons abouti au résultat décrit par Gérard Eude.

Je veux insister sur des méthodes tout à fait innovantes que nous avons pu mettre en place. Il y a eu l'émission de billets de trésorerie pour le financement de notre dette de court terme. Rien que sur ce poste, l'économie en trois ans a été de 330 000 €. Cela a demandé à nos services la mise au point d'une ingénierie financière performante qui nous place très largement devant beaucoup de départements et de régions. Nous avons été le premier département à le faire.

M. LE PRESIDENT. Jean-Louis Mouton va nous présenter le rapport n° 7-03.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit de présenter le mémoire intitulé « sécurité des biens et des personnes » qui concerne principalement la sécurité civile et les gendarmeries.

On trouve la subvention pour le SDIS à hauteur de 108 412 000 € ainsi qu'une dotation d'investissement à hauteur de 2,2 M€ conformément à ce que nous avons signé avec la convention 2011-2014. La progression étant de 2 %.

Le budget du SDIS a été adopté à l'unanimité avec des abstentions, début décembre sur ces bases.

Vous avez dans le mémoire le détail des sommes concernées notamment des subventions.

Il y a la sensibilisation à certaines opérations de sécurité routière.

Nous avons des recettes nouvelles puisqu'on n'a pas terminé en 2010 l'opération de la caserne de gendarmerie de Donnemarie-Dontilly à hauteur de 2,3 M€. Il y a une somme en CP pour la gendarmerie de Cély-en-Bière.

La délibération précise la dotation au SDIS de 108 412 000 € en CP et en investissement 2,2 M€.

Le coût de la caserne de Melun sera de 30 M€. Les études vont démarrer dès cette année. Il y a une participation au centre de formation de Gurcy-le-Châtel en AP à hauteur de 3 476 796 €.

Avis favorable de la commission.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avis conforme.

M. AÏELLO suppléant M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Maud Tallet pour le rapport n° 7-04.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Il est important de lire ce dossier dans la mesure où il fait le point historiquement et pour cette année. Ce n'est pas de l'agitation stérile que de donner les bonnes informations. La Seine-et-Marne doit faire face à une hausse inéluctable depuis la mise en place des trois allocations individuelles de solidarité, l'APA, le RSA et la PCH. On ne peut agir sur ces prestations mais la différence grandit entre la compensation et le poids de la charge.

Il est intéressant d'avoir cette vision année par année et plus particulièrement pour 2010 et 2011 car nous avons eu à faire des choix. L'écart pour 2011 est de 88,5 M€. Quand on additionne les années, on arrive à la somme colossale dont a parlé Didier Turba dans sa présentation. On comprend que cela obère nos choix politiques.

M. LE PRESIDENT. Maintenant que les quatre mémoires budgétaires ont été présentés, je vous propose l'intervention des présidents de groupe selon l'ordre du tirage au sort : le groupe union pour la Seine-et-Marne, le groupe socialiste et républicain de progrès, le groupe de la gauche républicaine et communiste, le groupe démocratie et écologie.

Il n'y a pas désaccord sur ce tirage au sort auquel je n'ai pas assisté ? ...

La parole est à Jean-Jacques Hyest au nom du groupe USM.

M. HYEST. Monsieur le président, mes chers collègues, malgré les tentatives attendrissantes vendredi matin de notre inestimable vice-président chargé des finances, le budget que vous avez présenté n'est pas celui dont notre département a besoin.

Notre collègue a cru bon de revenir en défense sur les sujets de l'endettement et des dépenses de communication et toujours en défense sur la cagnotte départementale.

On peut toujours discuter des emprunts contractés par l'ancienne majorité. M. Eude a d'ailleurs été beaucoup plus prudent dans ce domaine.

M. EUDE. Non.

M. HYEST. Si vous avez dit qu'ils pouvaient se justifier.

M. TURBA. Non c'est moi.

M. HYEST. Quelquefois il lui arrive de dire des choses justes.

Je vous rappelle que l'endettement en cause était d'équipement, créateur de patrimoine et de services départementaux. Il a permis la construction de plusieurs dizaines de vrais nouveaux collèges.

A l'époque monsieur le président, on nous avait donné un patrimoine dans un état lamentable car c'était l'Etat qui s'occupait des collèges.

M. EUDE. Il vous a fait le coup aussi... (*Sourires.*)

M. HYEST. A l'époque c'était la gauche, c'était normal. On protestait de la même manière. On nous a transmis aussi plusieurs centaines de kilomètres de voirie.

Cet endettement a aussi permis de construire de nouveaux locaux de gendarmerie, de nouvelles voiries, de nouveaux centres de secours, de nouvelles unités d'action sociale. Il a permis de créer les infrastructures nécessaires à l'accueil de Disney, que certains d'entre vous alors rejetaient avec la plus grande véhémence. Aujourd'hui vous vous félicitez des retombées favorables de cette implantation pour notre territoire.

Tous ces efforts monsieur le président, vous ont permis de prendre en 2004 la direction des affaires d'un département équipé, sécurisé, sainement géré, qui avait décidé de regarder vers l'avenir, son aménagement numérique, adopté dès 2003, et vers son environnement, mettant en chantier une première politique départementale de l'eau.

Ce fort endettement pour développer la Seine-et-Marne devrait trouver son terme en 2010. Nous maintenons que le rééchelonnement de la dette que vous avez décidé au début de votre présidence se paie aujourd'hui et se paiera encore demain. Vous avez voulu vous donner une bouffée d'oxygène. Elle est bien volatile et rejette beaucoup de gaz toxiques pour les contribuables.

Ajoutons à cela le fort recours à l'emprunt décidé unanimement et régulièrement par votre majorité, tout comme unanimement les conseils généraux de gauche ont voté trois augmentations sensibles de la fiscalité locale alors que les recettes étaient en constante évolution. Il suffit de regarder le résultat des recettes de fonctionnement. Votre tableau est tout à fait éclairant. Comme cette année et l'année dernière vous n'avez pas augmenté la fiscalité, c'est donc que les autres recettes augmentent. Sinon je ne comprendrais pas pourquoi le total des recettes est en augmentation.

Quant aux crédits consacrés à la communication, si l'on pourrait saluer, monsieur le président, le fait que le conseil général de Seine-et-Marne serait devenu plus visible ; en dehors de sa communication, est-il lui-même plus dynamique, nous ne le croyons pas.

Ces crédits sont consacrés à une communication tantôt politique, tantôt institutionnelle et sont bien plus importants que vous ne l'avez dit. Car ils sont dissimulés et répartis dans pratiquement chaque rapport, chaque direction. Nous maintenons cela sereinement.

Croyez-bien monsieur le président, que les efforts que vous avez déployés en la matière ont en réalité un effet contreproductif. Ils lassent les élus locaux de tous bords qui reçoivent un flot continu de journaux, plaquettes, flyers et autres bistrots. Ils offusquent certains dirigeants d'associations subventionnées qui reçoivent les mêmes choses avec en prime les documents émanant du parti socialiste. C'est un fâcheux effet des fusions de listings.

Dépenses ou opérations de communication qui s'insinuent partout. N'oublions pas le millier d'invitations lancées auprès de vos amis politiques pour fêter vos 18 mois de gouvernance. N'oublions pas les poses de première pierre, parfois même les secondes poses de première pierre, les invitations pour inaugurer des avant-projets, des labellisations d'associations etc.

N'oublions pas parmi tant d'autres opérations : les 120 000 € consacrés au changement de dénomination des UAS en MDS, le marché de 75 000 € pour assurer la couverture audiovisuelle de vos déplacements dans les cantons, le coûteux changement des livrées des bus Seine-et-Marne

express, l'onéreux festival Dépayz'arts qui n'est rien d'autre qu'une œuvre de communication dont l'objectif n'est pas comme vous le dites d'offrir une respiration, mais plus certainement d'asseoir en Seine-et-Marne et surtout en dehors, une certaine image, reconnue vendredi matin monsieur le président.

Même pour des dépenses traditionnelles de notre institution, leur pérennité devient très pertinente. Ainsi consacrez-vous 55 000 € à la conception des affiches des abribus y compris pour en faire des vecteurs partisans quand cela vous agréé. C'est ce détournement de moyens publics que nous contestons fermement, d'autres élus franciliens s'en mordront peut-être les doigts très rapidement.

Si le budget était au service des Seine-et-Marnais comme nous l'expliquait la note lue par M. Turba, vous n'axeriez pas votre communication actuellement, sur le fait qu'il faut à tout prix garder la Seine-et-Marne à gauche. Mais sur ce que vous comptez faire pour le quotidien des Seine-et-Marnais.

Non monsieur le président, ce budget n'est en rien un bouclier pour les Seine-et-Marnais. C'est un glaive au contraire qui coupe l'élan du développement économique par l'atonie de notre collectivité dans la relance ou dans la sortie de crise, collectivité qui devrait mobiliser autrement nos crédits d'investissement.

Nous pensons par exemple au budget des routes qui demeure au niveau d'il y a deux ans. Nous pensons aussi au crédit alloué à l'insertion des allocataires du RSA qui plafonne médiocrement à 12 % de l'enveloppe consacrée à cette politique. Nous pensons à la faiblesse des moyens consacrés à la requalification des zones d'activités et à l'impact sur l'emploi qu'on ne peut détacher.

Nous pensons aux aides au développement local tellement assujetties à des conditions draconiennes, que vous vous êtes vous-mêmes dispensés d'inscrire cette année la plupart des crédits de paiement.

Non mes chers collègues, ce budget n'est pas rigoureux. Un budget est rigoureux quand année après année il a été prudent. A l'heure où nous contestons votre gestion calamiteuse qui dilapidait les recettes nouvelles venant de votre pression fiscale, qui dilapidait les recettes venant de la cession des gendarmeries, qui dilapidait les retours financiers de Disney, qui dilapidait les recettes exponentielles tirées des mutations à titre onéreux, vous nous répondiez monsieur le président ici même : « Je ne suis pas là pour faire des économies. »

Non, comme les précédents, ce budget n'est pas pour tous. Un budget pour tous porte une ambition pour tout un territoire. Il permet une solidarité réellement active. Il met l'accent sur l'insertion. Il soulage le quotidien des personnes handicapées en permettant le bon fonctionnement des services qui leur sont dédiés. Un budget pour tous est un budget qui va de l'avant, qui ne reste pas six exercices de suite sur deux ou trois innovations bien plus modestes dans leur réalité que dans la communication qui les entoure, quand il ne s'agit pas d'innovations impulsées par l'ancienne majorité.

Aurions-nous progressé dans l'action sociale ? Demandez aux acteurs de la PMI en souffrance. Demandez aux usagers de la MDPH qui perdent patience.

Aurions-nous progressé dans la prise en considération de la jeunesse ? Le conseil départemental de la jeunesse est une bien faible réponse de l'avis même de ceux qui y ont siégé ; peu ou pas de propositions des jeunes ont été suivies d'effets.

Nous avons progressé dans l'accueil de la petite enfance alors que l'ancienne majorité ne se serait pas saisie de cette politique facultative. C'est bien. Mais c'est oublier que les aides distributives sont en fait un vaste saupoudrage, que les aides à la création de places de crèche sont une goutte d'eau pour les communes et la CAF qui en sont les véritables financeurs.

Aurions-nous progressé dans le soutien aux communes ? Demandez aux maires qui désespèrent de leurs contrats triennaux de voirie et des difficultés croissantes pour l'agrément de leur dossier, assorti d'études de plus en plus onéreuses et souvent inutiles.

Aurions-nous progressé dans la défense de la Seine-et-Marne en Ile-de-France ? Regardez ce que fut notre sort dans la rédaction du schéma directeur de la région d'Ile-de-France, dans les échanges relatifs au Grand Paris. Ce n'est pas une petite convention avec la ville de Paris qui va nous laisser croire que le suivisme régional ou parisien n'est plus de mise au bout de sept ans.

Aurions-nous progressé dans le bien-être de nos 4 000 agents départementaux ? Nous sommes régulièrement alertés pour des situations de mal être, pour des départs en chaîne, pour des actes qui peuvent être graves, pour les résultats d'une politique d'administration qui ne valorise pas les efforts des agents.

Ce budget 2011 ne changera rien. Il est perclus d'autorisations de programmes qui ne seront pas concrétisées par des crédits de paiements. Il n'autorise donc que des conjectures ou des effets de manches.

C'est un budget d'insuffisance et de routine sans ambition, sans nouveauté. Il ne fait pas progresser les Seine-et-Marnais en difficulté. Il ne conforte pas les Seine-et-Marnais qui créent l'emploi. Il n'est pas un appui pour les élus de Seine-et-Marne qui portent des projets dans leurs communes.

Bien entendu, monsieur le président, nous ne voterons pas ce projet de budget.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Léo Aiello au nom du groupe socialiste et républicain de progrès.

M. AIELLO. Monsieur le président, chers collègues, l'examen du projet de budget primitif du conseil général de Seine-et-Marne pour l'année 2011 intervient alors que notre majorité peut-être fière du travail accompli.

Fière, car face à une crise économique et sociale sans précédent, nous avons préservé les services publics de proximité.

Fière, car nous avons fait du département un territoire où la solidarité est une réalité pour tous les Seine-et-marnais.

Fière aussi, parce que nous avons su accompagner l'innovation, dans nos politiques publiques, sur le territoire, partout où se prépare l'avenir, grâce à une politique d'investissement volontaire et soutenue.

Fière enfin, car nous sommes allés à la rencontre des Seine-et-Marnais afin de les consulter sur leurs attentes et leurs besoins notamment lors des assises de la santé de Pontault-Combault.

Le débat d'orientations budgétaires du mois dernier a été l'occasion de confirmer la stratégie budgétaire de la majorité départementale de la Seine-et-Marne. Celle du maintien d'un niveau soutenu d'intervention publique et, dans le même temps, inscrire l'action départementale dans un cadre pérenne et soutenable, malgré le contexte financier lourdement contraint en poursuivant nos efforts de gestion et de maîtrise de l'endettement.

Grâce à cette gestion rigoureuse, la majorité départementale peut présenter un budget équilibré, sans augmentation d'impôts, malgré la non compensation des transferts de charges de l'Etat et la mise en œuvre de la contre-réforme de la fiscalité locale.

La preuve, une nouvelle fois, que le procès en irresponsabilité financière que mène la droite, est sans fondement.

Ne pas subir : telle est la démarche du département de la Seine-et-Marne qui n'a eu de cesse de dénoncer ces transferts de compétences non compensés par lesquels le gouvernement se dédouane de ses responsabilités, au moment même où il prive les collectivités de leurs moyens.

Un recours administratif, à juste titre, a été lancé pour que la Justice mette un terme à ces pratiques illégales. Nous ne doutons pas qu'elle le fera.

Pouvoir compter sur la solidarité est le préalable pour bien vivre. Avec ce projet de budget 2011, nous voulons continuer d'être utile aux Seine-et-Marnais.

Ils sont tous, de près ou de loin, confrontés aux difficultés de la vie quotidienne et à ses accidents. Dans ces situations, la solidarité permet d'apporter à la fois, une réponse concrète et de calmer l'angoisse du lendemain.

Afin de répondre aux besoins sociaux accrus et d'aider nos concitoyens face à la crise, le département continue donc de soutenir activement ses politiques en matière d'emploi, d'insertion, d'aide aux personnes âgées et handicapées ou encore de soutien de sa jeunesse.

Mais il prépare l'avenir et contribue à dynamiser nos territoires en investissant toujours dans les transports, les collèges, l'environnement, le développement durable ou encore l'innovation.

Ce budget se veut donc être un budget pour bien vivre en Seine-et-Marne. Un budget utile à tous. En d'autres termes, un budget pour tous les Seine-et-Marnais.

C'est l'ambition du conseil général et des efforts confirmés en 2011 en faveur des Seine-et-Marnais, notamment les plus fragiles.

Soyez assuré, monsieur le président, du total soutien des élus du groupe socialiste et républicain de progrès dans le vote de ce budget mais aussi dans sa mise en œuvre quotidienne.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Maud Tallet au nom du groupe de la gauche républicaine et communiste.

Mme TALLET. Nous ne sommes pas responsables des déficits publics, par contre l'Etat est responsable de nos difficultés : transferts non compensés, gel des dotations, suppression de nos marges de manœuvres fiscales avec la suppression de la TP, pendant ce temps, la situation de nos concitoyens est de plus en plus difficile, donc nos dépenses contraintes explosent.

La place de notre budget solidarité le montre, on ne peut pas être étonné que nos actions entraînent une part importante et fondamentale du poids du personnel dans notre budget, comme une richesse et non comme une « charge » indigne, à diminuer absolument.

Je veux d'ailleurs remercier tous les acteurs de nos services publics. Nous ne pouvons imaginer de ne plus avoir les moyens financiers et humains pour être le « bouclier social » proclamé et nécessaire.

Le combat pour obtenir notre dû est donc fondamental. Les sommes sont colossales, plus de 250 millions d'euros cumulés. Nous nous réjouissons des mobilisations citoyennes des années précédentes et de la démarche judiciaire de cette année.

C'est d'autant plus important que le bouclier social nécessiterait sans aucun doute des développements importants, par exemple dans le domaine du logement où nos ambitions sont plus nombreuses que ce que nos moyens nous permettent.

Aides aux bailleurs sociaux en particulier tant pour la construction que le mieux-vivre par les réhabilitations, mais aussi par des interventions dans le domaine socioculturel (régie de quartier, aides aux associations, aide aux projets d'opération de cohésion sociale.)

Aides aux associations d'accompagnement dans le logement notamment pour les jeunes.

Aides à la réhabilitation des logements en secteurs diffus

Aides à l'accession sociale.

Tout cela dans un temps où l'aide de l'Etat est en recul partout : ANAH, crédits Palulos, ANRU, ponctions sur les bailleurs avec des situations de locataires qui n'en peuvent plus des hausses de loyers ou du « mal vivre ».

Nous nous réjouissons d'être coauteurs des politiques d'aides aux familles, tant dans les collèges que pour l'accueil de la petite enfance. Nous soutenons donc pleinement les efforts maintenus dans ce budget avec une sensibilité particulière à l'aide exclusive à l'enseignement public, seul garant de la laïcité.

Nous souscrivons à la volonté de poursuivre au mieux nos politiques contractuelles, tant en direction des associations qu'en direction des communes, même lorsqu'il s'agit de « politiques volontaires ». Nous souhaitons que les départements gardent la possibilité et donc les moyens.

Nous ne pouvons ignorer les menaces qui pèsent avec les conséquences de la réforme territoriale, tant par l'éloignement des futurs « élus territoriaux » que la problématique des financements croisés, dont pourtant l'Etat est friand dans ses propres domaines de compétences (université, aménagement, équilibre du territoire, transport et entretien de ses routes...)

Nous souhaitons donc une grande prudence dans ces domaines qui relèvent des financements directs de l'Etat, dans cette période où les choix budgétaires deviennent de plus en plus difficiles.

C'est dans ce cadre de prudence, que nous analysons les aides aux entreprises, dont, un des critères doit être le développement de l'emploi pérenne et non le résultat des pressions d'une mise en concurrence des territoires.

Nos interventions en matière de transports sont importantes, celles pour les transports à la demande fondamentales. Nos exigences au sein de la métropole parisienne pour des améliorations partout, dès aujourd'hui, et les projets d'avenir tels ceux que le protocole Etat-Région, signés récemment relaient, doivent être portées par chacun d'entre nous.

La possibilité que notre territoire soit au moins en zone 4 partout serait un vrai plus pour les Seine-et-Marnais.

Nous saluons la volonté de contenir la fiscalité dans une période où il y a de nouvelles taxes sur tout :

- sur les mutuelles pour payer la CMU,
- sur les assurances pour compenser les pertes de TP,
- sur les loyers pour l'ANRU,
- sur les péages et le train pour réaliser les investissements.

Il y a aussi une nouvelle taxe d'équipement pour le futur réseau de transport, dès 2011 sur la taxe d'habitation, immédiatement « hold-upé » en partie pour le renouvellement urbain et tout à l'avenant, pendant que les cadeaux fiscaux aux plus riches continuent.

C'est un exercice de plus en plus difficile. Je remercie les services et l'ensemble de la majorité départementale de le faire dans l'intérêt de notre population. Notre seule possibilité sera probablement un jour le recours à des emprunts légitimes pour nos investissements.

Nous ne sommes pas pour notre part, paralysée par la note des agences de notation qui ont montré leurs limites dans leurs analyses lors de la crise financière de 2008.

Nous ne voulons pas être sous leur contrainte en nous infligeant une double peine, avec ces agences qui se permettent de juger les bonnes et les mauvaises politiques. Quant on voit le résultat à l'international et dans notre pays, même si le principal actionnaire de notre agence a reçu la Légion d'Honneur, on peut se passer de leurs analyses et commentaires qui sont tous dévoués aux critères qui ont conduit au marasme ici et dans le monde.

Par contre on ne peut pas se passer du meilleur pour la vie des Seine et Marnais. Ce que nous faisons dans notre politique. Et il m'amuse de voir qu'on nous demande aujourd'hui des interventions dans des domaines où justement, on a fait jouer la démocratie et dans lesquels nos opposants n'avaient aucune politique notamment en matière de jeunesse et d'enfance.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean Calvet au nom du groupe Démocratie Ecologie.

M. CALVET. Monsieur le président nous sommes en session budgétaire. Lors du D.O.B. nous avons déjà donné notre position.

Didier Turba nous a présenté le projet de budget. Les groupes politiques se sont exprimés. Globalement tout a été dit. Bien entendu nous soutiendrons ce projet de budget.

Je pourrai en rester là. Mais le hasard du calendrier nous a fait découvrir quelques annotations journalistiques. Nous sommes à 51 jours des cantonales. C'est donc le tour de chauffe qui a commencé partout notamment dans le canton de Thorigny-sur-Marne, plus particulièrement à Bailly-Romainvilliers. Je ne m'éloigne pas du sujet, rassurez-vous.

Je viens de recevoir deux plaintes de citoyens inquiets d'un problème technique au collège Jacqueline de Romilly. Il y a moins d'une semaine j'étais avec Monique Delessard et beaucoup de gens, pourtant on ne nous a pas parlé de ce problème.

PLUSIEURS CONSEILLERS GENERAUX DU GROUPE USM. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. LE PRESIDENT. On laisse notre collègue intervenir sur le budget comme il l'entend.

M. CALVET. Ca va faire presque 7 ans que je suis dans cette assemblée. Je n'ai jamais interrompu personne et je n'ai jamais utilisé de noms d'oiseaux divers et variés. Le minimum dans une enceinte sous l'œil de Marianne, c'est de respecter les orateurs quels qu'ils soient. Peut-être faut-il des cours d'éducation démocratique, je suis à votre service à 13 heures.

Donc je continue. Effectivement il existe un problème. Ce qui m'étonne c'est qu'il est relayé dans le cadre d'une réunion publique tenue par l'UMP ce qui est tout à fait son droit. Le président du SAN qui a autorité est intervenu. Après, ça devient un peu plus confus puisqu'un député s'est senti obligé d'intervenir. Sauf erreur de ma part, l'Assemblée nationale n'est pas compétente pour les collèges... J'arrête avec la liste des intervenants. J'ai les noms si ça intéresse quelqu'un. Ils sont à votre disposition. Des individus s'occupent de problèmes qui ne sont pas de leurs compétences mais ils ont le droit de parler.

Le fond de ce projet de budget c'est bien les pressions fiscales, les transferts de charges et l'étranglement que nous ressentons. Il aurait pu y avoir un accord département, gouvernement, région, communes. Je prends quelques exemples.

Le ministre du logement et du camping du canal Saint Martin... ponctionne les finances des bailleurs sociaux ce qui empêche la construction de logements.

Sur le ministre des finances des stocks options et des niches fiscales, je n'ai rien à ajouter, Didier Turba a tout dit.

Le ministre de la justice a totalement abandonné la politique d'accompagnement social des détenus ainsi que leurs familles. Aujourd'hui on demande à un certain nombre d'associations que nous finançons de suppléer cette logique.

Le ministre de la santé, ministre des laboratoires... a introduit une médecine à deux vitesses. J'espère que l'ensemble de mes collègues a bien noté les petits coups qui arrivent discrètement. Les hôpitaux de Paris vont créer au sein des hôpitaux publics des chambres individuelles qu'il faudra payer 45 €.

J'avais oublié le ministre de l'intérieur et des dérapages incontrôlés... Il donne des chiffres satisfaisants mais la satisfaction n'est pas la même pour tous. Pas plus tard que cette semaine, par trois fois, j'ai entendu des maires de communes qui n'étaient pas de gauche, indiquer qu'ils allaient augmenter leur effectif de police municipale. Qui va payer ? Les communes.

Je suis d'accord avec le ministre de l'intérieur, les vols de lapins ont baissé, les vols de trottinettes aussi ; mais pas les agressions aux personnes et aux biens.

Je pourrais vous donner d'autres exemples de transferts de charges inadmissibles voire scandaleux. Mais on pense à nous quand même puisque, sauf erreur de ma part, la Seine-et-Marne risque dans une programmation à venir, d'être dotée de deux prisons pour un hôpital. Cherchez l'erreur.

On a parlé Dépayz'arts. J'invite mon collègue Ballot à lire l'excellent article sur le festival de Montereau. J'ai demandé à Léo Aiello le nombre d'habitants à Montereau, 17 000. Il faut rapprocher nos chiffres de population et on en tire les conséquences.

Nous sommes un bouclier social, territorial et démocratique. Pourquoi mes chers collègues ? Vous avez certainement remarqué mon retard. Il était dû à un problème de travail. J'ai été appelé sur mon site en urgence.

Le jour où nous aurons des conseillers territoriaux siégeant ici et là-bas, on n'aura que des professionnels de la politique. Ce sera un danger pour la démocratie.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues avant de voter, je veux moi-même revenir quelques instants sur les traits saillants de notre projet de budget 2011 et sur le contexte de sa préparation.

Avant toutes choses, je tiens à remercier chaque vice-président et conseiller délégué pour leur engagement et leur sens des responsabilités dont ils ont su faire preuve dans la préparation de ce budget. Je veux également remercier publiquement l'ensemble des directions de notre collectivité qui ont su malgré les fortes contraintes que nous connaissons, mettre en musique les volontés politiques de notre majorité.

A l'heure où il est de bon ton de mettre en cause l'efficacité des personnels de la fonction publique, je veux redire ici ma confiance dans le travail mené par nos 4 400 agents départementaux qui font vivre au quotidien le premier service public de proximité de notre département. Pour moi, ils ne sont pas une charge pour la collectivité mais bien une richesse au service de nos territoires et de nos populations.

Notre administration fait par ailleurs la preuve quotidienne de sa capacité à s'adapter à l'évolution des besoins de nos habitants ainsi qu'aux contraintes financières des collectivités territoriales, très loin de l'image répandue par certains, une fonction publique rigide et immobile. J'en veux pour preuve ce qui a été souligné dans le courant du débat, notre capacité de créer ces deux dernières années 43 postes répondant à nos nouveaux besoins uniquement par redéploiement. C'est une réalité incontournable et satisfaisante.

J'en veux également pour preuve l'engagement y compris physique, de nos équipes de viabilité hivernale en particulier lors des récents épisodes neigeux. Elles ont même aidé les services de l'Etat d'où les remerciements du préfet lui-même.

Mais revenons au budget proprement dit.

Vous l'aurez compris, à travers les différentes présentations sectorielles au cours de ces deux jours, c'est, malgré les contraintes et les difficultés :

- un budget offensif au service des Seine-et-Marnais que nous avons voulu bâtir et dont nous n'avons pas à rougir, je le crois très sincèrement.
- un budget qui préserve d'abord l'ensemble des services aux Seine-et-Marnais mis en place depuis 2004 : l'aide Bébébonus, l'aide à la restauration scolaire, mobil'étude, le plan 1 000 places en crèche.
- un budget qui consacre le rôle essentiel du conseil général en matière de solidarité avec près de 50 % de nos crédits de fonctionnement et des dépenses en forte hausse pour la solidarité active, l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap ou la protection de l'enfance.
- un budget sans augmentation de la fiscalité départementale grâce à une gestion saine et à l'effort d'économies sur nos dépenses courantes de fonctionnement.

Ce matin en réunion de Bureau j'ai eu deux exemples qui peuvent paraître marginaux mais ils illustrent bien les efforts multiples.

Au niveau de la direction des moyens généraux, rationalisation des achats, nous étions à 80 € de dépenses par agent en 2007, en 2011 nous sommes à 45 €.

Concernant la direction de l'informatique et les consommables par agent, nous étions à 151 € en 2008, 108 € en 2010. La baisse est de près d'un tiers.

M. HYEST. C'est bien.

M. LE PRESIDENT. Ce budget maintient un niveau d'investissement supérieur à la moyenne de ces dix dernières années. On peut gloser à l'infini sur le fait que des dépenses d'investissement serviraient l'équipement et d'autres pas. Moi en matière d'investissement, je ne sais servir que l'équipement. Lorsque nous reconstruisons le collège du parc Frot, il ne viendrait pas à l'idée d'un seul meldois de nous dire que c'est une dépense inutile même s'il y avait bien un collège auparavant.

Ce budget confirme le dynamisme de notre département avec le lancement de nouveaux projets : le schéma numérique des collèges, le deuxième plan départemental de l'eau, le schéma des espaces naturels sensibles ou l'accès au très haut débit.

Je crois que nous pouvons légitimement être fiers de ce budget pour 2001. Il est solide, sérieux et responsable. Il préserve l'accompagnement des Seine-et-Marnais les plus fragiles et prépare l'avenir. C'est un budget à la fois combatif et rigoureux.

Face à cela, force est de constater que les critiques de l'opposition tournent de plus en plus en boucle comme un disque rayé. Toujours les mêmes attaques stériles sur nos dépenses de communication. Nous avons clairement démontré qu'avec 0,16 % du budget en intégrant les budgets délégués, elles sont très nettement inférieures à la plupart des autres départements.

Toujours les mêmes attaques ineptes sur le coût du festival Dépayz'arts comme si sa suppression éventuelle pouvait résoudre d'un coup de baguette magique les difficultés financières que nous connaissons.

Je veux revenir sur ce qu'évoquait il y a un instant Jean Calvet puisque la dépense du festival Dépayz'arts c'est, peu s'en faut, un euro par Seine-et-Marnais, tous les deux ans. Le festival Montereau confluence dont M. Jégo a dit dans ses vœux qu'il coûtait cher mais qu'il l'assumait et que c'était bon pour l'image de Montereau, coûte 47 € par Monterolais et par an...

M. AGISSON. C'est son problème.

M. LE PRESIDENT. Mais aussi le nôtre puisque nous sommes dans une comparaison.

Je suis toujours dubitatif devant la capacité de notre opposition à s'engager dans de tels débats alors qu'elle adopte sans dire un mot des budgets de plusieurs dizaines ou centaines de milliers voire de millions d'euros.

Surtout j'observe que tout au long de cette séance, vous n'aurez mesdames et messieurs de l'opposition, exprimé aucune véritable proposition concrète, formulé aucune remarque constructive ou idée véritablement nouvelle.

Où sont donc vos projets pour la Seine-et-Marne à part l'injonction de nous recentrer sur nos missions principales ? De nous montrer plus économes dans la gestion du département alors que nous n'avons aucune leçon à recevoir en la matière.

A la vérité ce discours est parfaitement cohérent avec celui du gouvernement ou du chef de file de votre formation politique, Seine-et-Marnais par ailleurs, au congrès des maires du département, demandant la baisse de la dépense publique locale, qui vise explicitement à réduire les champs d'intervention des collectivités locales et les politiques publiques qu'elles conduisent.

Même si localement cela ne vous empêche pas de réclamer sans cesse, plus d'interventions du conseil général, plus de moyens pour la viabilité hivernale, que l'Etat n'en consacrait lui-même lorsqu'il avait la responsabilité de cette compétence. Passant de fonctionnaire de l'Etat à fonctionnaire départemental, les agents qui font le même travail ne sont pas devenus subitement incompetents.

Vous voulez plus de moyens pour soutenir les projets et investissements des communes, pour les associations, plus d'actions dans les secteurs à responsabilité partagée telle la lutte contre la fracture numérique ou la téléphonie mobile selon Christian Frot.

Vous n'êtes manifestement pas à une contradiction près.

Pour vous les Seine-et-Marnais n'ont qu'à se serrer la ceinture et tant pis si nombre d'entre eux ont déjà les pires difficultés à boucler leurs fins de mois et trouvent dans le département un appui précieux à leur côté.

Qu'on arrête avec les prétendues économies à faire sur le train de vie du conseil général. Avec 38 € par habitant contre 71 € au niveau national, ds charges d'administrations générales, le

fonctionnement des services départementaux, payés par les Seine-et-Marnais, sont parmi les plus faibles de tous les départements français.

Je le dis haut et fort, nous n'avons pas de leçon de bonne gestion à recevoir de quiconque. Qui a endetté comme jamais notre département si ce n'est la précédente majorité ? Cette dette nous la traînons toujours comme un boulet. Entre 1992 et 1998, l'encours de dette du conseil général a plus que triplé. Je ne conteste pas qu'il fallait à cette époque, investir très fortement pour répondre à l'afflux de population nouvelle. Ce que je dénonce c'est l'attitude de la majorité de l'époque qui a préféré reporter le coût de ces investissements sur les générations futures. Vous dites que nous avons écarté la charge de notre dette mais sa très grosse masse c'est quand même très exactement ce que vous avez fait. Vous avez renvoyé aux générations futures au lieu d'utiliser l'impôt puisque notre fiscalité est sensiblement inférieure aux moyennes nationales.

Si nous avons augmenté le niveau des impôts départementaux c'est comme vient de le dire très explicitement, la chambre régionale des comptes, dans son rapport préliminaire, parce que nous y avons été contraints pour compenser la chute sans précédent des recettes du département liée à la crise immobilière de 2009. Celle-ci vient de confirmer que les ressources allouées par l'Etat en compensation des allocations nationales de solidarité, ne couvraient que 64 % des dépenses effectivement engagées par le département.

J'ai lu une lettre du 10 décembre aux maires, signée par le président du groupe de l'opposition. Il s'en prend au vice-président chargé des finances parce qu'il aurait omis de dire « qu'il s'agissait essentiellement de différés de compensation et non de créances à proprement parler... ». C'est absolument scandaleux car il n'y a pas d'autre qualificatif que celui de mensonger, quand on affirme et qu'on signe des choses pareilles.

Un mois plus tard, le 12 janvier, vous dites à peu près le contraire dans un deuxième courrier à la tonalité assez différente.

Cette juridiction indépendante qu'est la CRC confirme ce que nous ne cessons de dire depuis des mois sur le non-respect par l'Etat de ses engagements. Dans ces conditions j'avoue que je ne comprends toujours pas l'attitude qui consiste à nier la réalité ; pire à refuser que le département ne fasse valoir ses intérêts auprès des tribunaux. Comme s'il nous fallait faire une croix sur les 250 M€ de sous-financement des dépenses de solidarités alors que cette somme manque aux Seine-et-Marnais. Autant de moyens en moins pour nos collègues, nos transports ou notre cadre de vie.

J'en comprends trop bien la logique qui consiste à privilégier la solidarité aveugle avec le gouvernement, au lieu de la défense des intérêts de la Seine-et-Marne et de ses habitants. Ce sont nos concitoyens qui trancheront.

M. HYEST. Monsieur le président vous avez évoqué un rapport de la chambre régionale des comptes que nous n'avons pas. Il ne faut pas le citer. C'est la règle en période électorale. Si vous le citez, nous devons l'avoir intégralement.

M. LE PRESIDENT. Nous le présenterons après l'échéance politique mais je vous le transmettrai.

M. HYEST. Je vous assure que je ne m'en servirai pas dans la campagne électorale. Vous l'utilisez, veuillez m'excuser, ce n'est pas la règle.

M. LE PRESIDENT. Je le transmettrai à l'ensemble du groupe. C'est tout à fait normal.

M. HYEST. Merci monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Avant de voter, on va nous indiquer les pouvoirs.

Mme PERONNET, *secrétaire générale aux assemblées*. M. André Aubert a donné pouvoir à M. Didier Turba, M. Jacques Ballot à M. Pierre Rigault, M. Olivier Morin à M. Nicolas Fénart, M. Dominique Satiat à M. Bernard Rodier.

M. LE PRESIDENT. Nous allons procéder à un vote à main levée.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Je mets aux voix le projet de budget primitif 2011.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote pour ? L'ensemble des élus des groupes de la majorité départementale avec le pouvoir.

Qui vote contre ? L'ensemble des élus du groupe USM avec les pouvoirs.

Le projet de budget primitif 2011 est adopté par 23 voix pour et 20 contre.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération du rapport n° 7-02.
Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération du rapport n° 7-03.
Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération du rapport n° 7-04.
Il est adopté à l'unanimité.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Nous devons présenter en séance le bilan des instruments financiers utilisés. Au 31 décembre 2010, l'encours de la dette couverte s'élève à 95 290 115 e soit 10,68 % de l'encours du département.

Les contrats de couverture détenus par le département ont généré en 2010 un bilan global positif de 8 472 €. Ce résultat masque des réalités. Certains outils utilisés ont eu un résultat très positif. Un contrat auprès du Crédit Agricole-CIB a été plus négatif et devra sans doute être révisé.

Pour les opérations de 2011, il convient de fixer le montant maximum de l'encours qui pourrait faire l'objet de contrats de couverture sur des emprunts existants ou à souscrire sur l'année 2011 ainsi que la durée maximum des contrats :

- pour les contrats de prêts existants, le montant global pouvant faire l'objet de contrats de couverture pourrait être arrêté au moment de l'encours de la dette du département, encours au 31 décembre 2010 : 892 242 529 €.
- pour les contrats à souscrire sur l'année 2011, le montant global pouvant faire l'objet de contrats de couverture pourrait être arrêté au montant des emprunts nouveaux destinés au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2011 soit 135 676 000 €.
- sont ajoutés les emprunts qui correspondent à des refinancements d'emprunts remboursés par anticipation pour un montant qui est ouvert au budget primitif 2011 soit 100 M€.
- leur durée pourrait être fixée à 30 ans maximum.

Je vous invite à vous prononcer sur le bilan financier 2010 et l'engagement 2011.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 7-06

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Il est proposé de répartir les produits du fonds de péréquation de la taxe professionnelle issus d'établissements exceptionnels, au titre des prélèvements 2010, pour lesquels seules des communes de la Seine-et-Marne sont concernées, soit 8 134 912 €. Vous avez en page 2 le calcul pour arriver à cette somme. Le montant total est de 25 982 000. A cela il faut déduire les répartitions interdépartementales qui se sont élevées à 17 847 000 €. Les 8 M€ sont répartis comme l'année passée.

En conséquence, il est affecté 3 177 605,29 € au titre des prélèvements prioritaires en faveur des groupements d'implantation, puis attribué 32 463,30 € au titre des attributions minimales en faveur du Fonds de Compensation des Nuisances Aéroportuaires et 1 442 159,76 € au titre des dotations aux communes concernées et, enfin, réservé 3 482 683,65 € pour alimenter l'enveloppe qui sera répartie ultérieurement en faveur des communes et des groupements défavorisés en 2011.

Avis favorable de la commission.

M. JAUNAUX. Page 7 du rapport, La Ferté-sous-Jouarre n'est pas concernée. Il s'agit de La Ferté-Gaucher.

M. LE PRESIDENT. Merci Yves de votre vigilance.

Je mets aux voix cet amendement au rapport.

Il est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 7-07

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. La SA d'HLM OSICA souhaite acquérir en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) 55 logements, ZAC de Montévrain Val d'Europe, à Montévrain. Afin de financer cette opération, elle envisage de souscrire 6 emprunts (2 PLUS-2 PLAI-2 PLS) d'un montant global de 6 677 093 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La SA d'HLM OSICA sollicite la garantie du département à hauteur de 80 % des emprunts, soit 5 341 674,40 €, la commune de Montévrain garantissant le complément.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.
(La séance est levée à 12 heures 40.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 EXAMEN DES RAPPORTS

N°d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
5/01	Budget primitif 2011 : Politique départementale en faveur de l'Education et de la Formation. Interviennent : Mme Delessard, MM. le président, Corneille. Adoption du projet de délibération.	5 -DELESSARD Monique 7-MOUTON Jean-Louis suppléé par TURBA Didier
5/02	Budget Primitif 2011 : Politique Jeunesse, Sports et Loisirs. Intervient : M. Corneille. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7-MOUTON Jean-Louis suppléé par TURBA Didier
5/03	Organisation du salon 2011 de la mini-entreprise en Seine-et-Marne. Interviennent : MM. le président, Eude, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - LAPLACE Jacky 1 - CORNEILLE Bernard 7 - EUDE Gérard
5/04	Présentation du "Mois des Sports Nature" en Seine-et-Marne (en juin 2011) et validation des procédures d'appel à projets. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 1 - POTTIEZ-HUSSON Valérie 6 - AUBERT André suppléé par PELABERE Michèle 7 - CALVET Jean suppléé par TURBA Didier
5/05	Approbation des contrats types nécessaires aux versements des subventions de fonctionnement. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - PERRUSSOT François 7 - TURBA Didier

5/06	Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives têtes de réseau départemental. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
6/01	Budget Primitif 2011 : Culture. Interviennent : MM. Agisson, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - PELABERE Michèle 7 - CALVET Jean suppléé par TURBA Didier
6/02	Budget primitif 2011 : Patrimoine. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - WALKER Lionel 7 - CALVET Jean
6/03	Budget primitif 2011 : Service GAIA Adoption du projet de délibération. .	6 - WALKER Lionel
6/04	Budget primitif 2011 : Budget annexe Boutiques Adoption du projet de délibération. .	6 - WALKER Lionel 7 - SATIAT Dominique suppléé par TURBA Didier
6/05	Budget primitif 2011 : Coopération Internationale. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - DEY Jean 7 - CALVET Jean
6/06	Budget primitif 2011 : Tourisme. Adoption du projet de délibération.	6 - WALKER Lionel 7 - EUDE Gérard
6/07	Avenant financier à la convention d'objectifs signée entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme. Intervient : M. Walker. Adoption du projet de délibération.	6 - QUERCI Danièle 7 - EUDE Gérard
6/08	Aide départementale en faveur de la reliure, de la restauration et de la numérisation d'archives communales. Fixation d'échéances pour le versement des aides. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - AUBERT André suppléé par PELABERE Michèle 7 - BALLOT Jacques suppléé par RIGAULT Pierre

6/09	Avenants aux conventions des pôles Touristiques régionaux, entre le Département, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme et Seine-et-Marne Tourisme. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - CAPARROY Bertrand
------	---	-----------------------

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
7/01	Budget Primitif pour l'exercice 2011 (Budget Principal).	7 - TURBA Didier
7/02	Budget primitif 2011 : Domaine "Finances" - Dette capital, dette intérêts, subventions en annuités, avance en garantie d'emprunt. Interviennent : MM. Turba, le président.	7 - EUDE Gérard
7/03	Budget primitif 2011 : Domaine "Sécurité des biens et des personnes".	7 - MOUTON Jean-Louis 2 - LAPLACE Jacky 3 - AUBERT André suppléé par AÏELLO Léo
7/04	Budget primitif 2011 : Financement des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH). Interviennent : MM. le président, Hyst, Eude, Hyst, Turba, Hyst, Eude, Hyst, le président, Aïello, le président, Mme Tallet, MM. le président, Calvet, le président, Calvet, le président, Hyst, le président, Agisson, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Mme Péronnet, <i>secrétaire générale aux assemblées</i> . Adoption du projet de budget primitif 2011, rapport n° 7-01. Adoption du projet de délibération du rapport n° 7-02 à l'unanimité. Adoption du projet de délibération du rapport n° 7-03 à l'unanimité. Adoption du projet de délibération du rapport n° 7-04 à l'unanimité.	7 - TALLET Maud
7/05	Bilan des instruments de couverture du risque financier. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - BERNHEIM Gérard

7/06	<p>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : Répartition des prélèvements au titre de 2010 concernant uniquement les collectivités de Seine-et-Marne.</p> <p>Interviennent : MM. Jaunaux, le président.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - RIGAULT Pierre
7/07	<p>Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM OSICA concernant l'acquisition en VEFA de 55 logements, ZAC de "Montévrain Val d'Europe" à Montévrain.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - PARIGI Jean-François